Public Safety Canada Sécurité publique Canada

ARCHIVED - Archiving Content

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Canada

Service correctionnel du Canada

Entre Nous

Volume 20 N° 1 mars 1995

Nouveau format pour *Entre Nous*

Peau Neuve !

Vous avez sans doute remarqué la nouvelle présentation des deux derniers numéros d'*Entre Nous*. Ce changement fait suite aux résultats du sondage effectué l'an dernier auprès des lecteurs et des groupes cibles. Les articles sont désormais plus courts et plus accessibles. Plutôt que de contenir de multiples détails, chaque article fournit le nom de la personne à contacter pour obtenir plus de renseignements. En outre, une page est consacrée à chacune des régions; chacun de nous sera donc au fait des activités qui se déroulent « d'un océan à l'autre ».

Beaucoup d'entre vous avez signalé le désir de lire plus d'articles émanant du personnel. Bien entendu, vous devrez pour cela en rédiger et en présenter. Nous vous invitons donc à soumettre des articles sur les activités qui se déroulent dans votre milieu de travail.

De plus, nous ne publierons plus que quatre numéros par année, au lieu de six, c'est-à-dire en mars, juin, septembre et décembre.

La nouvelle formule nous permettra d'économiser plus de 150 000 $ par année.

De pareils changements demandent une certaine adaptation.

Nous vous demanderons donc de participer à un autre sondage.

Le questionnaire vous sera communiqué prochainement par courrier électronique et il ne vous suffira que d'y consacrer quelques minutes. Vos commentaires sur la nouvelle formule serviront à façonner la présentation future d'*Entre Nous*.

Suite à la page 11

Message du Commissaire
Vidéo de la Prison des femmes - page 2

Ferme de Pittsburgh

Exemple d'une restructuration réussie

Efficacité et économie, ces mots résonnent partout. La tâche n'est pas aisée, mais la Ferme de l'établissement Pittsburgh, exploitée par CORCAN, atteint ces objectifs.

La Ferme s'est prêtée à la mise sur pied d'un projet pilote de restructuration. Cette entreprise, à l'instar de toutes les entreprises de CORCAN, doit désormais s'engager à combiner toutes les valeurs correctionnelles et à livrer efficacement des produits de qualité, tout en augmentant sa rentabilité.

La responsabilité de redéfinir l'importance des activités agricoles dans la région du Centre a été confiée au gestionnaire des opérations, Randy Grooms. Celui-ci appuie vivement la mise en oeuvre de nouvelles initiatives et la diversification des activités dans des secteurs non liés à l'agriculture.

D'après Myles McCabe, directeur intérimaire de la Ferme, pour que la restructuration soit réussie, il faut se détacher des pratiques habituelles et être plus ouvert au changement. Lors de cette période de transition, les intérêts des détenus pourront continuer d'être servis dans l'optique du plan correctionnel.

Suite à la page 8

Création d'un prix du multiculturalisme au SCC

Le SCC a décidé de créer un prix du multiculturalisme afin de souligner les efforts déployés par ses employés, ou d'autres personnes travaillant en association avec lui, pour encourager les rapprochements interculturels et éliminer la discrimination raciale au sein de l'organisme.

La remise de ce prix aura lieu chaque année le 21 mars, Journée internationale contre la discrimination raciale, en souvenir d'une manifestation pacifique contre l'apartheid tenue le 21 mars 1960, à Shaperville, en Afrique du Sud, au cours de laquelle de nombreuses personnes ont été tuées ou blessées.

Pour plus de renseignements, communiquez avec Marcel Kabundi, au (613) 996-9744. ■

Dans ce numéro

2 Message du Commissaire
3 D'un océan à l'autre
7 Retraites
7 À venir
8 L'environnement et le SCC
8 Sondage auprès des employés
9 Évaluation initiale des délinquants
10 Réseau de recrutement
10 Le point-Stratégie antidrogue
11 Suicides de détenus
12 Analyse de l'ADN

Service correctionnel Canada Canada

Le message du Commissaire

Vidéo de la Prison des femmes

Au moment où j'écris ces lignes, le 22 février, je n'ai qu'un sujet en tête : l'émission *Fifth Estate* diffusée hier, le 21 février, sur le réseau de la SRC, qui a présenté des extraits d'un vidéo filmé par des membres d'une Équipe pénitentiaire d'intervention en cas d'urgence (EPIU) à la Prison des femmes.

Je pense que nombre d'entre vous conviendrez avec moi que la réputation du Service correctionnel a été sérieusement ternie : l'ensemble de la population canadienne a pu voir à la télévision des hommes faisant partie d'une escouade anti-émeute aider à déshabiller des détenues à la Prison des femmes. Ces images ont créé des dissensions au sein même du Service correctionnel, où des agents de diverses régions, qui appartiennent depuis longtemps à l'organisation, ont été choqués par ce qu'ils ont vu.

Je vois très bien comment on en est venu, après plusieurs jours, à recourir à l'EPIU pour maîtriser les détenues, pour mettre un terme à leurs agissements et retirer de leurs cellules les armes ou les objets pouvant en tenir lieu : le personnel était épuisé, on éprouvait des craintes légitimes pour la sécurité du personnel et une grande frustration régnait devant la violence et l'agitation incessantes des détenues en isolement.

> *Ces images ont créé des dissensions au sein même du Service correctionnel ...*

Je vois très bien l'escouade bien entraînée du pénitencier de Kingston exécuter les directives, et ce, de manière consciencieuse, malgré ses réticences habituelles à intervenir dans les incidents se produisant à la Prison des femmes. Il semblerait que même la présidente du chapitre local de la Société Elizabeth Fry ait reconnu, après avoir vu le vidéo, que l'opération avait été menée avec professionnalisme (bien qu'elle ait déploré le recours à l'EPIU).

Je vois très bien maintenant que j'ai sous-estimé l'importance de cet épisode lorsque j'ai décidé de constituer une équipe d'enquêteurs composée uniquement de gens du Service. En fait, la plupart des enquêtes instituées au niveau national portent sur des incidents ayant entraîné la mort d'individus dans la collectivité ou dans des établissements, ou sur l'évasion de détenus incarcérés dans des établissements à sécurité maximale ou moyenne; or, personne n'a été blessé à la Prison des femmes lors de l'intervention de l'EPIU. Je n'ai toutefois pas saisi toute la portée des gestes accomplis dans le cadre de cette opération.

Je vois très bien comment une équipe d'enquêteurs, composée de personnes qualifiées du secteur correctionnel, a pu en arriver à la conclusion que l'EPIU avait agi en conformité avec les politiques et les pratiques établies.

> **... nous devons déployer tous les efforts nécessaires pour rétablir notre réputation auprès de nos partenaires de l'extérieur et pour faire disparaître toute trace de dissension au sein de notre organisation.**

Et pourtant, les images que nous avons pu voir à la télévision, ou sur vidéo, étaient vraiment troublantes. Nous serons nombreux à les garder longtemps en mémoire, non sans éprouver un certain malaise.

Le Solliciteur général a accepté ma recommandation d'instituer une commission d'enquête indépendante. J'espère qu'elle s'acquittera de son mandat avec compétence, mais, par-dessus tout, avec diligence. La Prison des femmes, qui en est à sa dernière année d'existence, aura bien assez des tensions inhérentes à toute période de transition.

À l'ensemble du Service, je dis que nous devons déployer tous les efforts nécessaires pour rétablir notre réputation auprès de nos partenaires de l'extérieur et pour faire disparaître toute trace de dissension au sein de notre organisation. Certains de nos détracteurs tenteront de généraliser à partir de l'épisode de la Prison des femmes. N'oublions pas qu'il s'agit là d'un incident fort regrettable, mais néanmoins d'un incident tout à fait exceptionnel. Il ne s'est jamais rien produit de tel par le passé, et nous devons veiller à ce qu'il en soit de même dans l'avenir.

Et ce malheureux incident ne devrait pas nous dissuader de poursuivre cette saine pratique qui consiste à filmer sur vidéo les interventions de l'EPIU.

John Edwards

D'UN OCÉAN À L'AUTRE

NÉCROLOGIE – Le 27 novembre dernier, Monsieur Arlie Bender est décédé des suites d'un cancer. Il était âgé de 62 ans.

Ses nombreux amis et collègues se souviendront affectueusement de lui. Sa joie de vivre et ses qualités de bon gestionnaire consciencieux honoreront sa mémoire : celle d'un homme qui aura dévoué 30 ans de sa vie professionnelle au Service correctionnel du Canada.

Arlie a été l'instigateur du nouveau modèle des unités de logement des détenus, imité par la plupart des établissements à sécurité minimale au Canada.

Outre sa femme Barbara, il laisse dans le deuil ses quatre enfants, deux fils et deux filles. L'une d'elles, Stephanie, est assistante à la gestion des cas au bureau de libération conditionnelle de Victoria. ■

VICTORIA – Les aumôniers de l'établissement William Head, Marvin Goertz et Judi Morin, ont lancé l'initiative des services d'aumônerie communautaires de Victoria pour aider les délinquants à réintégrer la société.

L'aumônerie, qui a le statut d'organisation à but non lucratif, jouit du soutien des autorités municipales et de la police locale. Cette dernière a d'ailleurs fait savoir qu'elle encouragerait les entreprises locales à embaucher des délinquants.

La Tree of Life Foundation— groupe de gens d'affaires établi à l'échelle du continent qui apporte son soutien à la réalisation de projets communautaires locaux - a accepté de verser annuellement une subvention de fonctionnement à l'aumônerie et a consenti à lui acheter un immeuble et à en assurer l'entretien. Une partie de l'immeuble sera occupée par la *Upper Room Society*, une organisation qui offre nourriture, vêtements et gîte aux itinérants. Ainsi, l'immeuble sera mieux mis à profit et le service fourni sera plus complet pour la communauté.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le rév. Dave Hilderman, au (604) 854-2565. ■

BOWDEN – Grâce à une initiative conjointe de l'établissement Bowden et des *Native Counselling Services of Alberta*, les détenus inuits peuvent se rapprocher un peu plus de leur famille.

L'établissement Bowden compte actuellement 28 Inuits, originaires pour la plupart de la région est de l'Arctique. Comme 2 000 milles séparent l'établissement de la communauté la plus proche de cette région, les visites de membres de la famille ou d'amis des détenus sont à peu près impossibles.

La meilleure façon de pallier cette situation était d'enregistrer les détenus sur vidéo et d'envoyer les bandes aux membres de leur famille respective. Terry Kostiuk, agent de liaison autochtone à Bowden, a donc enregistré les messages, qui ont été diffusés par le poste de la SRC à North Iqualuit.

C'est ainsi que les 28 détenus ont pu égayer le Noël de leur famille.

C'est la deuxième année où des enregistrements vidéo sont envoyés dans le Nord. On s'efforce actuellement d'augmenter à quatre par année le nombre de diffusions. ■

EDMONTON – Le Comité consultatif de citoyens et d'autres groupes continuent de jouer un rôle actif dans la mise en place de l'établissement pour femmes purgeant une peine fédérale, dont l'ouverture est prévue pour l'automne prochain.

Les membres du Comité consultatif autochtone ont pour leur part aidé à déterminer l'emplacement de l'étuve et ils ont conçu les plans des aires réservées aux activités spirituelles et aux programmes pour Autochtones. Ils participeront également à la conception et à la mise en oeuvre de ces programmes.

L'*Alberta Alcohol and Drug Abuse Council* travaille présentement à l'élaboration du programme de formation de base pour toxicomanes, lequel sera donné dans tous les établissements pour femmes purgeant une peine fédérale.

Les habitants d'Edmonton ont pour leur part participé à l'élaboration d'importants projets. Notons entre autres le modèle qui sera utilisé par tous les établissements nationaux et un outil d'évaluation conçu spécialement pour les femmes, projet actuellement à l'essai. Ils ont de plus assisté à des réunions nationales sur l'élaboration des programmes, collaboré à la préparation des demandes de proposition et participé aux efforts déployés pour faire transférer dans les Prairies les femmes incarcérées à Kingston.

Pour plus de renseignements, communiquez avec Jan Fox, directrice, au (403) 495-3656. ■

PRIX – La dotation en personnel du nouveau pavillon de ressourcement à Maple Creek a valu un prix à la région des Prairies.

La Commission de la fonction publique décerne ce prix à chaque année à un ministère qui s'est efforcé de recruter des personnes appartenant aux groupes visés par le programme d'équité en matière d'emploi.

Sur les 135 candidats aux 26 postes du pavillon de ressourcement, on en a recruté 38—tous des Autochtones—pour leur faire suivre une formation. Les critères de choix incluaient, outre les aptitudes générales et les compétences particulières, la connaissance du patrimoine et de la spiritualité autochtones.

Pour plus de renseignements, communiquez avec Jim Richards, au (306) 975-4878. ■

STONY MOUNTAIN – L'association entre les détenus, le *Pegasus Lifers Group*, le Comité de bien-être des détenus et le personnel de l'établissement Stony Mountain a permis de recueillir 4 000 $ au profit du *Winnipeg Children's Hospital*.

Depuis deux ans, le club de loisirs de Stony Mountain s'emploie à réparer des jouets usagés ou retournés, gracieuseté d'un grand magasin local. Ces jouets sont ensuite remis au *Children's Hospital* et distribués aux enfants défavorisés.

Le *Pegasus Lifers Group* et le Comité de bien-être des détenus ont également recueilli de l'argent en organisant une fête, une vente aux enchères et un marathon.

L'établissement Stony Mountain continue d'amasser des fonds en menant un projet de recyclage, soit la collecte et le broyage de cannettes de boissons gazeuses. ■

LONDON – Le personnel du SCC et les services de police de la région de London unissent leurs forces afin de rendre la résolution de crimes beaucoup plus efficace, tout en tissant entre eux des liens étroits.

Des employés du bureau de district de l'ouest de l'Ontario (SCC) assistent en ce moment à la conférence sur le crime, organisée chaque mois par les corps policiers de la région de London et la PPO. La police examine chaque crime sous enquête pour tenter de dégager les tendances.

Le personnel du SCC fournit une aide inestimable à la police : en consultant un registre renfermant de l'information sur chaque délinquant mis en liberté dans la collectivité, il est possible d'éliminer un suspect ou de déterminer s'il convient d'assurer un suivi. M. Dan MacDonald, directeur du bureau sectoriel de libération conditionnelle de London, déclare toutefois que ces démarches n'ont pas entraîné tellement de mises en accusation; elles ont plutôt permis à la police de gagner beaucoup de temps.

Une meilleure communication a également permis à la police d'être mieux informée au sujet des délinquants pouvant présenter un risque plus élevé. Par conséquent, celle-ci peut intervenir beaucoup plus rapidement en cas de violation des conditions de la mise en liberté.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Dan MacDonald, au (519) 645-4253. ■

FRONTENAC – Le 21 décembre dernier, les détenus de l'unité 8 de l'unité Phoenix de l'établissement Frontenac ont servi un magnifique dîner de Noël en l'honneur de leur agent de liaison, Christine Grant.

Toutes les étapes du repas ont été assumées bénévolement par les sept détenus qui ont acquitté tous les frais à même leur allocation hebdomadaire. Ces derniers sont devenus très habiles dans la préparation de délicieux repas nutritifs à petit budget. (Le taux quotidien ne s'élève qu'à 4,85 $ par personne.)

Ce type d'établissement permet aux délinquants d'acquérir des compétences précieuses pour mieux s'adapter à la vie en société. ■

MONTÉE ST-FRANÇOIS – Lors d'un projet spécial mis de l'avant par le Secteur Laval et l'établissement Montée St-François, cinq détenus ont contribué à la distribution de paniers de Noël par la Mission Bon Accueil en décembre dernier. Cet organisme communautaire vient en aide aux familles défavorisées et aux itinérants dans le quartier St-Henri à Montréal.

Les détenus ont offert une contribution remarquable. L'an dernier, 1 400 paniers avaient été distribués contre 2 350 cette année. La collaboration entre les différentes unités opérationnelles du SCC, les organismes communautaires et les bénévoles nous offre des perspectives d'avenir des plus intéressantes. ■

LAURENTIDES – Le 13 décembre 1994, le Secteur Laurentides a accueilli plus de 75 représentants de Saint-Jérôme pour souligner son 25e anniversaire.

Fière de ses fonctions et réalisations, toute l'équipe du Secteur Laurentides y a mis du sien pour s'assurer du bon déroulement de cette journée.

La surveillance des libérés conditionnels au sein des Laurentides n'aurait pu être efficace sans la collaboration des organismes et des gens du milieu. Hommes d'affaires, politiciens, policiers, intervenants d'organismes communautaires et gouvernementaux ont participé à cette journée consacrée à la visite du secteur, à de nombreux kiosques et à un atelier de sensibilisation.

L'exercice a connu un franc succès : il a contribué à atténuer certains préjugés à l'endroit des différentes formes de mises en liberté et à mieux faire connaître la mission du SCC. ■

JOLIETTE – Le 19 décembre 1994 marque un point culminant pour l'équipe travaillant à l'ouverture de l'établissement pour femmes purgeant une peine fédérale. Le contrat de construction pour la première étape des travaux - les infrastructures - a été octroyé. Elle sera suivie par la construction des bâtiments principaux et des unités d'habitation, lesquelles pourront accueillir 76 détenues.

L'étape transitoire visant à faire connaître aux détenues les nombreux services est déjà amorcée.

L'équipe de Joliette mise sur la communication ouverte, tant avec le public qu'avec les détenues, les collègues du SCC et les organismes communautaires. Joliette possède un réseau communautaire très important et l'engagement au sein de la collectivité, qui a débuté lors des séances publiques concernant la demande de modification de zonage, ne cesse de s'accroître.

Madame Marie-Andrée Cyrenne, directrice, et son équipe s'associent déjà à plusieurs organismes de renom, telle la Société Élizabeth Fry du Québec. Par ailleurs, l'équipe travaille en étroite collaboration avec le Cégep de Saint-Jérôme afin d'élaborer une formation sur mesure pour les membres du personnel.

L'équipe publie périodiquement un bulletin de communication faisant état de l'avancement des travaux et des programmes élaborés en vue de répondre aux besoins spécifiques des femmes.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous adresser à Marie-Andrée Cyrenne, directrice, au (514) 967-3315. ■

DRUMMOND – L'établissement Drummond a célébré son 10e anniversaire par la mise sur pied d'un programme qui s'est déroulé le 2 décembre 1994. Toutes les personnes présentes reçurent une broche commémorative et ce fut la remise des distinctions honorifiques.

Une médaille pour services distingués fut remise à Laurent Lebeau et Jacques Viola; une médaille du 125e anniversaire de la confédération à Claude Bizier, Lucille Lamothe, Daniel Lapierre et Reynald Leblanc; un certificat de reconnaissance du Sous-commissaire à Rita Bernier et à Jean-Claude Delorme. De plus, une plaque pour longs services à la Fonction publique (25 ans) fut remise à Bruno Tremblay, et Mario Gaudet s'illustra de façon exemplaire comme bénévole de l'année dans la communauté. ■

ATLANTIQUE

WESTMORLAND – L'établissement Westmorland et le bureau sectoriel de Moncton ont uni leurs efforts afin d'accroître le nombre de bénévoles capables de dispenser des services pré- ou post-libératoires aux détenus.

Le projet prévoit l'assistance de bénévoles dans trois domaines : la réinsertion des délinquants libérés de l'établissement Westmorland; la prestation des programmes correctionnels du bureau sectoriel de Moncton et la mise sur pied de programmes et de services destinés à aider le délinquant et sa famille.

Après avoir suivi un programme de formation de neuf séances qui prendra fin en mars, les 21 bénévoles, recrutés par le biais d'une annonce de presse et d'une séance d'information publique, seront prêts à aller sur le terrain. Certains seront affectés aux programmes pour délinquants sexuels qui sont donnés par le bureau communautaire, alors que d'autres se consacreront aux services pour les victimes de violence familiale et leurs agresseurs. D'autres encore aideront à présenter la composante « intégration communautaire » du Programme d'acquisition de compétences psychosociales aux détenus de l'établissement Westmorland qui sont à moins de six mois de leur libération.

Selon Tricia Halley, directrice du projet, « la collectivité a formidablement répondu à l'appel et l'équipe recrutée est d'une qualité étonnante. »

Pour plus de renseignements, communiquez avec Tricia Halley, au (506) 851-6350. ■

ATLANTIQUE – Si l'on veut que les délinquants conservent, une fois en liberté, les compétences acquises grâce aux programmes élaborés en milieu carcéral, il faut s'occuper de consolider ces compétences. Autrement, les délinquants risquent de perdre les mécanismes d'adaptation fraîchement acquis dès qu'ils ne bénéficient plus de l'encadrement assuré par l'établissement.

« À notre avis », explique Ron Lawlor, conseiller en programmes correctionnels dans la région de l'Atlantique, « les surveillants des libérés sous condition peuvent être d'une grande aide à cet égard. Nous devons toutefois veiller à ce que les agents de gestion des cas et les agents de liberté conditionnelle travaillent main dans la main et parlent le même langage, c'est-à-dire le langage enseigné aux délinquants. »

Pour ce faire, on a décidé de constituer une trousse de formation basée sur le programme de formation des détenus. La mise à l'essai d'une trousse portant sur la prévention de la récidive a débuté le 16 janvier aux établissements Westmorland et Springhill; 40 membres du personnel et 16 détenus ont participé au projet.

La prochaine étape consistera à élaborer une trousse de formation sur la gestion du risque; on fera ensuite de même pour tous les autres programmes de base. S'acquitteront de cette tâche : Susan Horby, agente de liberté conditionnelle, Charlottetown; Murray Cullen, psychologue, Saint John; Charles LeBlanc, agent de programme, établissement Westmorland; Rob Landry et Charles LeBlanc, AR; Joe Johnston, Recherche, AC, qui a aidé à la création du groupe.

Pour plus de renseignements, communiquez avec Ron Lawlor, au (506) 851-7617. ■

DORCHESTER – Un programme d'éducation par les pairs a débuté en janvier au pénitencier de Dorchester. Dans un effort accru de prévention du sida, des détenus recevront la formation voulue pour sensibiliser leurs pairs au risque de transmission du VIH.

Le projet sera mené par le personnel du Nouveau-Brunswick responsable des questions liées au sida. Celui-ci concevra un programme de base, formera des détenus recrutés parmi les volontaires, évaluera l'efficacité du programme et rédigera un guide à l'intention des autres établissements désireux de mettre sur pied un programme analogue.

La mise en oeuvre et l'évaluation du programme devraient s'échelonner sur une période d'environ un an.

Ce projet s'inscrit dans l'engagement pris par le SCC en réponse au rapport du Comité d'experts sur le sida et les prisons.

Pour plus de renseignements, communiquez avec Audette Tellerin, au (506) 379-2471. ■

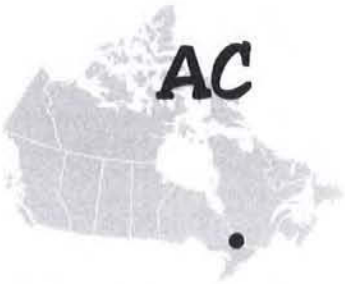

DÉMÉNAGEMENTS – À l'immeuble sir Wilfrid Laurier, quelque 300 employés doivent s'habituer à de nouveaux locaux en raison d'un déplacement majeur de personnel. Le tout sera terminé en mai, mais, d'ici là, vous pourriez bien en voir quelques-uns se tromper d'étage.

Ce déménagement s'imposait puisque, par suite de la réorganisation, les employés d'un même secteur pouvaient se trouver éparpillés sur plusieurs étages. Bientôt, donc, le personnel sera regroupé par secteur.

« Les employés sont très compréhensifs et voient la nécessité de ce dérangement », de dire Pierre Champoux, chef des Services d'aménagement et de la Sécurité interne.

Le coût minime du déménagement sera amplement compensé : nous y gagnerons en efficacité. ■

DONS – L'administration centrale du SCC, en tant qu'organisation, aide énormément la communauté. Parmi ses plus récentes réalisations, mentionnons les suivantes : l'objectif pour Centraide a été atteint: 38 922 $ pour l'année 1994-1995; de nombreux cadeaux de Noël ont été distribués à la Société d'aide à l'enfance; un don de 600 $ a été offert à la Banque d'alimentation, de même que 300 livres de nourriture.

De plus, au cours des trois dernières années, le SESG de l'AC a fait don de 1 000 $ à la Banque d'alimentation; cette année, un ajout de 500 $ a permis d'appuyer le Partage Noël, la Maison l'Intervalle et le Fonds des habits de neige. ■

Saviez vous que ...

D'ici l'exercice financier 1997/1998, le SCC aura réduit son budget de 85 millions en tout. À la fin de 1994-1995, il a réussi à diminuer ses dépenses de 47,6 millions; ces compressions se répartissent comme suit :

Atlantique	4,0 $ (millions)
Québec	10,8
Ontario	9,1
Prairies	7,4
Pacifique	5,2
AC	11,1

Le budget doit donc encore être réduit de 31,7 millions. ■

Retraités...

Félicitations et bonne chance!

Région de l'Atlantique :

Administration régionale : **Viola Milton**, 19 ans; Établissement Atlantique : **Donald Wheaton**, 33 ans; Pénitencier de Dorchester : **P. Donovan**, 29 ans; Bureau de District de la Nouvelle-Ecosse : **David Moore**, 26 ans; Établissement de Springhill : **Margaret MacAloney**, 19 ans; **Marion Boss**; **Dave MacManaman**, 27 ans; **Audrey Skidmore**, 31 ans; **Peter Merlin**, 29 ans; **G.H. "Toby" Skidmore**, 30 ans; **Adrien Martel**, 28 ans.

Région du Québec :

Administration régionale : **Aliette Brisebois**, 17 ans; Établissement Montée St-François : **André Villeneuve**, 25 ans; Établissement Archambault : **Pierre Dubois**, 30 ans; Centre fédéral de formation : **Julien Allaire**, 27 ans; Centre régional de réception : **Paul Massie**, 30 ans; **Ghislain Desbiens**, 27 ans; Établissement Cowansville : **Paul-Emile Lefebvre**, 27 ans; **Paul Gratton**, 21 ans; **Denis Roberge**, 25 ans; **Denis Dion**, 29 ans; **Jean-Claude Roy**, 28 ans; **Yvon St-Pierre**, 29 ans; **Léonce Mailloux**, 29 ans; Établissement de La Macaza : **Jean-Claude Lemieux**, 25 ans; **Jacqueline Godin**, 11 ans.

Région de l'Ontario :

Administration régionale : **John Aucoin**, 29 ans; **Gloria Cybulski**, 19 ans; **Jacqueline Simard**, 13 ans; **Beth Simpson**, 14 ans; **Betty Webster**, 22 ans; Établissement Frontenac : **John Marlow**, 30 ans; Établissement Bath: **J. Louis Leblanc**, 40 ans; **Norman Semple**, 42 ans; Établissement Millhaven : **David Russell**, 44 ans; Établissement Collins Bay: **Christine Love**, 19 ans; **Barry Wright**, 30 ans; **Ronald Cooley**, 33 ans; Établissement Warkworth : **Wayne Bauerlein**, 30 ans; **Douglas Dohher**, 25 ans; **Frank Kober**, 25 ans; Établissement Joyceville : **Wallace Niles**, 35 ans; Centre d'apprentissage correctionnel : **Glen Peters**, 28 ans; Centre régional de traitement : **Noella McConnell**, 22 ans.

Région des Prairies :

Établissement Stony Mountain : **H.W. Wakelam**, 28 ans; **H.F. Hall**, 19 ans; **G.R. Westerhof**, 35 ans; A.V. Kjear, 20 ans; **J.A. Draho**, 26 ans; **G.R. Furst**, 30 ans; **E.J. Arsenault**, 35 ans; **R.W. Hart**, 28 ans; Établissement Bowden : **P.A. Lawrence**; Établissement Rockwood : **D.I Reese**, 30 ans; Pénitencier de la Saskatchewan : **J.L. Ellis**, 27 ans; Centre régional psychiatrique : **R.I. Macdonald**, 12 ans.

Région du Pacifique :

Établissement William Head : **James Clink**, 28 ans; **Patricia Patterson**, 20 ans; **Colin Sheppard**, 20 ans; Établissement Kent : **Doreen Dupuis**, 33 ans; **Mario Giolito**, 15 ans; **Peter Prevarski**, 34 ans; **Philip Young**, 41 ans; Bureau de district de Vancouver : **Florence Higgs**, 14 ans; Centre régional psychiatrique : **Doreen Miller**, 21 ans; Établissement Matsqui : **Ronald Szigety**, 28 ans. ■

À VENIR!

Examen de la mission du SCC

Le SCC revoit présentement le document sur sa mission, créé il y a six ans. Une mise à jour pourrait s'avérer nécessaire en raison de l'évolution du contexte financier et des changements survenus au chapitre des politiques et de la législation (adoption, en 1992, de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*).

L'examen sera dirigé par un comité composé de membres du personnel correctionnel de chaque région. Les résultats seront présentés à la réunion des cadres supérieurs du SCC, en juin.

Pour plus de renseignements, communiquez avec Peter Maitland au (613) 995-7461.

"Redéfinir le droit de la famille : le défi de la diversité"

L'Association nationale de la femme et du droit tiendra sa onzième conférence nationale bisannuelle, intitulée "Redéfinir le droit de la famille : le défi de la diversité," à St. John's (Terre-Neuve), du 12 au 14 mai 1995.

Au nombre des sujets traités, mentionnons l'incarcération et la famille, les femmes autochtones et le système de justice, les nouvelles techniques de reproduction, les droits de garde et de visite et les relations lesbiennes, le sida et la famille, les femmes d'un certain âge et la séparation, ainsi que l'aide sociale et le versement des pensions alimentaires.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le *Newfoundland Association of Women and the Law*, au (709) 579-2595.

Réunion des cadres supérieurs

La réunion des cadres supérieurs du SCC aura lieu du 20 au 22 juin à Ottawa.

Restructuration réussie

Suite de la page 1

Les employés de la Ferme ont pris diverses initiatives, entraînant par le fait même un certain nombre de changements. Mervin Sly, qui a supervisé les activités horticoles ces dix dernières années, insiste sur l'importance de la participation active des employés durant le processus de restructuration.

Monsieur Sly est bien placé pour le savoir. Le jardin dont il était responsable approvisionnait en fruits et légumes des établissements de l'Ontario et du Québec. Mais on n'a rien planté ni semé l'an dernier. Aujourd'hui, la Ferme achète des légumes en grande quantité et approvisionne chaque semaine, à même sa cave à légumes, les établissements. Il est plus rentable de procéder ainsi.

Par ailleurs, comme le prix du boeuf a baissé, les cuisines du SCC font des économies en en commandant moins. Peter Harper, le bouvier, surveille attentivement la croissance du bétail pour déterminer le poids optimal qui assurera le meilleur rendement. La Ferme réalise également des économies en produisant du boeuf de catégorie B3, pour la consommation des détenus, et en modifiant certaines habitudes d'achat.

Les chefs de plaine Wayne Woolfit et David Clow s'occupent des 700 bovins destinés à l'abattoir. Chaque semaine, 30 bêtes sont abattues sur place et livrées dans neuf établissements en Ontario et dans cinq autres au Québec. Keith Hitchcock qui, assisté de Dave Mallard, est responsable de l'abattoir, souligne que leur plus grande difficulté consiste à trouver un usage aux morceaux que les cuisines du SCC n'achètent plus, depuis que CORCAN coupe et emballe elle-même la viande au lieu de la vendre par quartier.

La Ferme Pittsburgh est aussi à la recherche de marchés extérieurs générateurs de revenus, un avantage de CORCAN. Conjointement avec une entreprise du secteur privé, elle fabrique des filets de chargement et de sécurité destinés aux secteurs de la construction, de la navigation et de l'aviation.

" Le projet a un potentiel énorme," de dire Randy. "Nous venons d'instaurer un programme de rémunération au rendement, et nous devons constamment trouver des opérations agricoles non traditionnelles qui nous permettront de survivre. "

De plus, afin d'élargir leur marché, les responsables des serres se sont associés avec un producteur local et envisagent d'en faire autant avec des grossistes.

Le soutien informatique, assuré par Wayne Soucie et Mark Chisamore, le directeur administratif de la Ferme, s'inscrit également dans le cadre de la restructuration de la Ferme Pittsburgh.

Pour de plus amples renseignements, on peut consulter le numéro de décembre de *CORCAN Express* ou communiquer avec la Ferme Pittsburgh, au (613) 542-7649. ■

L'environnement et le SCC

Saviez-vous que ... les établissements du SCC produisent en moyenne quelque deux kilogrammes de déchets par personne, par jour (détenus et employés), dont un kilo de déchets alimentaires et 0,6 kilogramme de matières se prêtant au compostage. Le SCC entend réduire globalement ses ordures à 0,6 kilogramme par jour.

En 1991, la région de l'Ontario a produit 2 400 tonnes de déchets destinés à des lieux d'enfouissement, ce qui représentait une moyenne de 1,6 kilogramme d'ordures par personne, par jour. Grâce aux initiatives de protection de l'environnement que le SCC a lancées dans le cadre du Plan vert, les déchets ont été réduits en 1994 à 1 800 tonnes, soit 1,2 kilogramme par personne, par jour. La région de l'Ontario prévoit que le nouveau centre de récupération et de tri des déchets lui permettra d'atteindre l'objectif du 0,6 kilo en 1995.

CORCAN, pour sa part, estime que jusqu'à 80 % des déchets produits par les établissements peuvent être acheminés vers l'usine de compostage. Des installations de compostage ultramodernes, comme celles des régions des Prairies, de l'Ontario et de l'Atlantique, permettent en effet de réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'éliminer la plupart des odeurs et le lessivage, de doubler le rendement en terreau par tonne de fumier. En moyenne, l'usine de compostage de l'établissement Frontenac transforme chaque année quelque 600 tonnes de restes alimentaires, 2 000 tonnes de fumier et 14 tonnes de papier par année en engrais et terreau précieux. ■

Sondage auprès des employés

En mars dernier, 38 p.cent des répondants au sondage (soit 21 p.cent de tous les employés du SCC) ont pris le temps d'écrire des commentaires sur la feuille réservée à cette fin. Ces derniers portaient sur divers sujets comme la gestion, la carrière, les détenus, la technologie, la gestion par unité, la gestion des cas, la communication et la circulation de l'information, de même que sur le moral, le milieu de travail, la sécurité, etc.

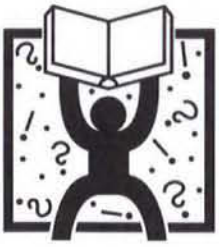

Ces commentaires ont été résumés dans un rapport, distribué en janvier, qui renferme quelques citations directes. On y trouve aussi une répartition statistique des commentaires reçus pour chaque catégorie de sujets, ce qui donne une idée de l'importance attachée aux diverses questions.

Pour plus de renseignements, communiquez avec Dave Robinson, au 996-5222. ■

Évaluation initiale des délinquants

En direct !

Le 14 novembre 1994, le Système de gestion des détenus (SGD) a permis de créer une nouvelle façon de travailler pour les employés du SCC responsables du placement pénitentiaire des délinquants. Il s'agit du Système d'évaluation initiale des délinquants (SEID), procédé informatisé qui se substituera au processus traditionnel et améliorera le placement des détenus.

« On ne peut prendre de bonnes décisions en matière de placement et de transfèrement, d'inscription à des programmes ou de mise en liberté sous condition à moins d'avoir une idée précise de la personnalité et du schème de comportement du délinquant », de dire Arden Thurber, Commissaire adjoint, Recherche et développement correctionnels.

D'après Larry Motiuk, chef de la Division de la recherche correctionnelle, le Système d'évaluation initiale des délinquants répond à ce besoin. « Nous pouvons maintenant évaluer les délinquants d'une façon exhaustive, globale et systématique dès leur admission dans le système correctionnel fédéral. »

> " On ne peut prendre de bonnes décisions en matière de placement et de transfèrement, d'inscription à des programmes ou de mise en liberté sous condition à moins d'avoir une idée précise de la personnalité et du schème de comportement du délinquant "

L'évaluation initiale des délinquants se veut un travail d'équipe; l'objectif consiste à identifier les délinquants qui présentent un risque élevé pour la société et à traiter les points faibles chez chacun d'eux. L'agent de gestion des cas qui effectue l'évaluation reçoit les renseignements transmis par les agents de correction travaillant tous les jours auprès du délinquant et d'autres intervenants. Notons entre autres les psychologues, les toxicologues et les agents de gestion des cas en milieu communautaire.

Les renseignements sont présentés dans un *Rapport d'évaluation initiale* qui porte sur les antécédents sociaux, criminels et carcéraux du délinquant ainsi que sur son comportement en liberté conditionnelle; le rapport détaille aussi tout antécédent d'infraction violente ou sexuelle. Le formulaire permet ensuite de déterminer les besoins du délinquant et les risques qu'il présente pour la société, de cerner les besoins qui doivent faire l'objet d'une intervention et de définir le mode de surveillance approprié pour chaque délinquant.

> Le *Rapport d'évaluation initiale* se distingue de tous les autres rapports produits par le SGD jusqu'ici.

Le *Rapport d'évaluation initiale* se distingue de tous les autres rapports produits par le SGD jusqu'ici. Chaque partie de l'évaluation contient des indicateurs que les recherches ont permis de lier à un comportement criminel. Les employés appellent les indicateurs pertinents à l'écran et rédigent ensuite un texte narratif sur chaque élément de l'analyse.

« Cette approche structurée offre un net avantage. Afin de mieux planifier et gérer les programmes et les services de gestion des cas, les régions, établissements et bureaux de district pourront dorénavant établir des statistiques précises sur les besoins des délinquants et le risque qu'ils présentent », d'expliquer David Pisapio, directeur de l'unité de surveillance par équipe, à Toronto.

Au cours de la phase II de la mise en oeuvre du Système, qui se déroulera au début du prochain exercice, le *Rapport de placement pénitentiaire* sera retiré du SGD et ses données essentielles seront intégrées au *Rapport d'évaluation initiale*. À ce moment, on créera aussi pour le SGD des écrans permettant d'évaluer promptement tout facteur important relatif à la sécurité et à l'état de santé physique et mentale du délinquant au moment de son admission.

On travaille également à la conception d'autres instruments d'évaluation du risque qui seront incorporés au SGD. Un projet pilote mis sur pied dans les régions de l'Ontario et de l'Atlantique, baptisé Stratégie de gestion des délinquants en milieu communautaire (SGDC), nous donnera une méthode semblable à l'évaluation initiale qui sera appliquée dans la communauté et dans les établissements après le placement.

Pour obtenir de plus amples renseignements, on peut communiquer avec Gilbert Taylor, au (613) 996-9609. ■

Réseau de recrutement

Le SCC examine une nouvelle façon d'aborder le recrutement et le maintien en fonction des Autochtones, des membres des minorités visibles, des personnes handicapées et des femmes. Le but consiste à établir des partenariats avec d'autres organisations du secteur de la justice pénale qui cherchent à recruter des candidats au profil similaire. Mentionnons notamment les services correctionnels provinciaux, la police, les agents des douanes, les agents d'immigration et le Corps des commissionnaires.

Grâce à ces partenariats, le SCC fera partie d'un réseau qui multipliera les possibilités de recrutement. Ainsi, les employés pourront obtenir des mutations entre les diverses organisations, et le bassin d'emplois totalisera quelque 150 000 postes, au lieu de 11 000 seulement. De plus, le SCC couvrant un large territoire, l'éventail des emplois possibles sera beaucoup plus vaste.

Parallèlement, le SCC pourra créer des liens avec des associations représentant les différents groupes visés afin de susciter plus d'intérêt à l'égard d'une carrière au sein des services correctionnels.

L'idée de créer un réseau de recrutement est apparue lorsque Mike O'Brien, Planification stratégique, et Bob Cooper, Ressources humaines, ont examiné le recrutement et le maintien en fonction des employés d'origine autochtone dans la région de l'Ontario. Ils ont dès lors constaté que, malgré beaucoup de points positifs, il y avait grandement place à l'amélioration.

Le SCC éprouve en ce moment des difficultés à recruter des candidats intéressés par le travail en milieu correctionnel et appartenant aux groupes visés. Il ne dispose pas des ressources nécessaires pour faire du recrutement à Moosonee, à Onion Lake ou à Iqaluit. De plus, il subsiste encore des problèmes de racisme et de discrimination, de même que des difficultés dans le recrutement des membres des minorités visibles, de femmes et de personnes handicapées.

Le réseau de recrutement rendra l'ensemble du processus plus efficace et plus performant. Espérons que le SCC pourra servir de tribune permettant de réunir tous ces intérêts.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Bob Cooper, au (613) 992-0165. ■

Le point - Message sur la Stratégie antidrogue

Le Service correctionnel du Canada ne tolérera ni consommation ni trafic de drogue ou d'alcool dans les établissements fédéraux. Un milieu carcéral sûr et exempt de drogue est une condition essentielle au succès de la réintégration des détenus dans la société. Voilà l'essentiel du message que le SCC a diffusé plus tôt cette année dans le cadre de sa nouvelle Stratégie antidrogue.

Les principes sur lesquels se fonde la Stratégie antidrogue du SCC ont été énoncés dans un document destiné à communiquer aux employés, aux détenus, aux visiteurs et aux partenaires du système de justice pénale la position qu'a adoptée le SCC sur la consommation et le trafic de drogues dans les établissements pénitentiaires fédéraux.

Comme il en a été fait mention dans le dernier numéro (« Stratégie antidrogue », décembre 1994), le SCC s'emploiera à modifier sa politique et à appliquer rigoureusement les règlements. Il lancera aussi des initiatives de sensibilisation et prendra des mesures pour réprimer les activités liées à la drogue. Par ailleurs, le personnel du SCC sera appelé à jouer un rôle essentiel dans la lutte contre la drogue dans les établissements.

Grâce aux modifications qu'on apportera aux politiques dans divers domaines, les employés seront en mesure de faire des fouilles plus efficaces et ils pourront exercer un contrôle plus strict à l'égard des effets personnels, des dépenses et des visiteurs.

Les détenus toxicomanes continueront à profiter de divers programmes pour obtenir l'aide et l'appui qui leur sont nécessaires. Toutefois, ceux qui ne renonceront pas à la drogue feront l'objet de sanctions sévères. Ils risquent d'être placés dans des établissements à sécurité élevée, de perdre le privilège de recevoir des visiteurs ou d'être transférés ailleurs, coupés de leur source d'approvisionnement présumée. En outre, ils risquent de perdre leur admissibilité à la libération conditionnelle ou encore de se faire accuser d'une infraction au *Code criminel*.

Les visiteurs qui consomment de la drogue ou qui s'adonnent au trafic de la drogue dans les établissements seront passibles de toutes les sanctions prévues par la loi. Ils pourront être arrêtés et traduits en justice. Il leur sera également interdit de mettre les pieds dans un établissement du SCC pendant une période indéfinie. De plus, si des enfants sont en jeu, les services d'aide à l'enfance seront prévenus.

Ces mesures s'inscrivent dans le cadre d'une nouvelle approche mieux coordonnée pour lutter contre la drogue. Les directeurs de district et d'établissement feront régulièrement état de leur mise en oeuvre. Ne manquez pas le prochain numéro d'*Entre Nous* qui décrira les points saillants d'un rapport récemment paru sur les « meilleures pratiques ».

Pour de plus amples renseignements, on peut communiquer avec Marcy Grossman, au (613) 996-4501. ■

Échanges d'idées entre le SCC et le *Federal Bureau of Prisons*

Suicides de détenus

Du 29 novembre au 1er décembre 1994, Jacques Bigras, du Centre régional de réception du Québec, et Jane Laishes, de l'administration centrale, ont participé à l'atelier du *Federal Bureau of Prisons (BOP)*, qui a porté sur le thème *Managing Suicidal/ Mentally Ill Inmates at "High Risk" Institutions.*

Le SCC a bien des intérêts en commun avec le *BOP*. Notons par exemple la difficulté d'uniformiser les pratiques dans une grande organisation décentralisée, le choix de la formation à donner et les personnes à former. Les deux organisations doivent aussi performer dans un contexte de restructuration et de réduction des effectifs, coïncidant avec une hausse des taux d'incarcération (1 000 nouveaux détenus entrent dans le système américain chaque semaine!). Il est intéressant de noter que, au *BOP*, le nombre de détenus par rapport aux psychologues se chiffre à 1 pour 500 et parfois même à 1 pour 1 000. Au SCC, il est à 1 pour 150.

Comme les pratiques du *BOP* reposent en grande partie sur la crainte des poursuites (les sommes réclamées dans les cas de suicide se situent généralement entre six et huit millions de dollars), elles créent un système différent de celui du SCC. Dans plusieurs cas de suicide, des membres du personnel du *BOP* ont été congédiés pour négligence ou indifférence délibérée.

C'est aussi un système qui comporte plus d'échelons de responsabilité, mais qui, tout en reposant sur la crainte des poursuites, n'en est pas moins efficace à certains égards. Selon Jane, la possibilité de consulter des psychologues au niveau régional permet de mieux suivre les cas de suicide.

Jane conclut de l'atelier que le SCC semble s'être lancé sur la bonne voie en adoptant sa stratégie de prévention du suicide et en mettant tout particulièrement en oeuvre les recommandations de l'*Étude rétrospective des suicides de détenus*. Abstraction faite des taux de suicide du SCC (il y a de 10 à 16 suicides par année dans les deux organisations, mais le *BOP* compte 82 000 détenus et le SCC, 14 000), notre approche globale, fondée sur la formation et sur les méthodes d'enquête améliorées, se compare à celle du *BOP* et la surpasse même dans certains cas. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Jane Laishes au (613) 947-3929.

Saviez-vous que...

Le rapport final sur les suicides de détenus est publié

Le rapport final de l'*Étude rétrospective des suicides de détenus au Service correctionnel du Canada (avril 1992 - mars 1994)* est maintenant publié. Il fait notamment état du suivi des recommandations formulées dans le rapport provisoire.

Faits au sujet des suicides de détenus au *BOP*

En général, les facteurs déclenchants sont les nouveaux démêlés avec la justice (prolongation de la peine), les problèmes matrimoniaux ou familiaux et les conflits entre détenus.

Il est à noter que 6 des 16 détenus qui se sont suicidés en 1994 étaient dans une cellule à deux (ils se sont généralement suicidés pendant que leur compagnon de cellule dormait).

Aucune femme ne s'est suicidée au *BOP* au cours des dix dernières années.

Le taux des suicides a baissé de 43 p.cent depuis 1970, année où le *BOP* a instauré ses politiques sur le suicide. ■

Suite de la page 1

Comment soumettre à *Entre Nous*

- Les articles (n'excédant pas 500 mots) peuvent être transmis sur disquette de 3,5" en format Microsoft Word.
- Le nom et le numéro de téléphone de l'auteur doivent être fournis pour obtenir plus de renseignements en cas de besoin.
- Les dates de tombée pour les prochains numéros sont le 17 avril, pour le numéro de juin 1995, et le 17 juillet, pour le numéro de septembre 1995.
- Pour de plus amples renseignements, on peut communiquer avec le rédacteur d'*Entre Nous* au (613) 995-5364, ou par télécopieur au (613) 947-0091.

Analyse de l'ADN

C'est en 1988-1989 que les tribunaux canadiens ont été pour la première fois saisis des résultats d'une analyse de l'ADN (acide desoxyribonucléique). Cette technique a depuis contribué à faire condamner des centaines de criminels violents comme elle a permis de lever les soupçons pesant sur certains, même si des allégations accablantes avaient été portées. La technique dite des empreintes génétiques, ou de l'identification de l'ADN, a même permis d'innocenter des personnes qui avaient été reconnues coupables d'un crime. Il ne fait aucun doute que les répercussions de cette technique sur le système de justice pénale méritent qu'on s'y penche sérieusement.

Baptisé " matrice " de toute matière vivante, la molécule ADN se retrouve dans les noyaux cellulaires de tous les êtres vivants. Selon la théorie scientifique acceptée, il est impossible que deux personnes possèdent les mêmes constituants génétiques, sauf s'il s'agit de jumeaux identiques. Une bonne partie de notre ADN est la même chez tous les individus. La technologie actuelle s'intéresse donc aux régions de la molécule qui présentent des variations de fréquences d'un individu à l'autre.

Jusqu'ici, la technique des empreintes génétiques a surtout servi à identifier les auteurs de crimes violents : on compare des échantillons biologiques aux échantillons prélevés sur la scène du crime (p. ex. du sang laissé sur un vêtement, de la salive extraite d'une morsure, ou encore des fragments de peau recueillie sous les ongles de la victime).

La technique n'est pas uniquement appliquée dans les cas où la victime est incapable d'identifier son agresseur. Elle permet aussi de confirmer une identification dans d'autres circonstances, en corroborant par exemple des allégations de violence sexuelle si l'agression est signalée immédiatement (l'analyse est alors effectuée à partir des traces de sperme de l'agresseur) ou plus tard, si la victime a eu un enfant. La paternité peut dès lors être mise en évidence. Par ce même genre d'interprétation « à rebours », on peut identifier des cadavres d'après une partie de leur corps et expliquer les circonstances d'une disparition par l'analyse de traces biologiques.

L'identification de l'ADN à des fins judiciaires constitue l'un des progrès les plus importants du domaine médico-légal depuis la dactyloscopie, mais elle représente aussi l'une des techniques les plus controversés. La collecte et l'entreposage de données sur l'empreinte génétique d'un être humain créent de nouvelles possibilités, mais soulèvent en même temps des questions de nature juridique et sociale pour les Canadiens. ■

LE SAVIEZ-VOUS?

- Trois laboratoires publics appliquent la technique des empreintes génétiques au Canada (les laboratoires judiciaires de la GRC à Ottawa, Halifax et Edmonton, le Centre des sciences judiciaires de Toronto et le Laboratoire de police scientifique de Montréal).
- Ces trois laboratoires ont eu recours à la technique dans plus de 1 000 crimes perpétrés d'un bout à l'autre du Canada.
- On a extrait et identifié l'ADN à partir de mégots de cigarettes, de rabats d'enveloppes et de timbres-poste léchés, d'une racine de cheveu, du mucus prélevé sur un mouchoir de papier et, dans un cas, d'une ceinture ayant servi à étrangler une victime.

(Extrait d'*Inter Pares*, ministère de la Justice.)

Vol. 20, N° 1 **mars 1995**

Entre Nous est publiée trimestriellement par les Services créatifs de la Direction des communications du Service correctionnel du Canada.

Rédacteur en chef - Les Shand
Conception Graphique - Marie-France Leduc
Rédaction et révision (français) - Nathalie Clément
Rédaction et révision (anglais) - Barb Wheatley
Services de traduction - Secrétariat du ministère
Coordonnatrice des articles - Lise Traversy
Impression - CORCAN (La Macaza)

Les articles peuvent être reproduits, entièrement ou en partie, en mentionnant la source.

Faire parvenir vos commentaires ou soumissions à :

Let's Talk / Entre Nous
Service correctionnel du Canada
340, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A OP9

Tél.: (613) 995-5364
Téléc.: (613) 947-0091
Distribution : 1(800) 665-8948

ISSN 0715-285X

© Service correctionnel du Canada 1995

Imprimé au Canada sur du papier recyclé

LIBRARY
SOLICITOR GENERAL CANADA
MAY 3 1996
BIBLIOTHÈQUE
SOLICITEUR GÉNÉRAL CANADA
OTTAWA (ONTARIO)
K1A 0P8

Service correctionnel du Canada

Entre Nous

Volume 20 N° 2 juin 1995

Conférence sur les délinquants sexuels

Étant donné qu'il y a presque 4 900 délinquants sexuels dans les pénitenciers fédéraux et sous surveillance dans la collectivité, le traitement des délinquants sexuels constitue une priorité pour le SCC. Bien qu'il ait réalisé des progrès considérables — le nombre des délinquants traités est passé de 200 à 1 700 entre 1988 et 1995 — le SCC cherche toujours à améliorer ses connaissances dans ce domaine de traitement spécialisé.

À cette fin, le SCC a tenu une conférence nationale sur l'intervention auprès des délinquants sexuels, du 28 au 30 mars, à Toronto. Plus de 425 personnes venues de partout dans le monde ont assisté à la conférence pour mettre en commun leurs connaissances et leur expérience, et examiner les techniques d'évaluation et les méthodes de traitement.

Plusieurs conférenciers ont parlé des méthodes utilisées pour prévoir la violence. Une approche comportant l'utilisation de plusieurs méthodes, alliée à des prédicteurs de la violence tels que les problèmes scolaires, une personnalité antisociale, l'âge, une mise en liberté qui s'est soldée par un échec et le fait d'avoir été séparé de ses parents avant l'âge de 16 ans, peut aider à déterminer quelles personnes sont susceptibles de commettre une nouvelle infraction violente.

Suite à la page 9.

Voyage aux Pays-Bas

Une délégation du SCC a visité les Pays-Bas du 23 janvier au 3 février afin de mieux comprendre les structures et le mode de fonctionnement des services correctionnels dans le système de justice de ce pays. En même temps, elle a pu constater les domaines où les responsables hollandais pourraient tirer profit de l'expérience canadienne et vice versa. On peut maintenant se procurer le rapport établi à ce sujet.

Le personnel du SCC a remarqué un certain nombre de différences, depuis l'absence de préparation à la mise en liberté et d'assistance postpénale jusqu'au temps que les détenus hollandais passent dans leur cellule. Ceux-ci sont classés par catégorie — peines de longue durée, peines de courte durée, jeunes contrevenants — et les membres d'un groupe ne viennent pas en contact avec ceux des autres groupes.

Il a également remarqué l'emploi efficace de la technologie dans certains établissements, y compris en ce qui concerne les avertisseurs portatifs, le contrôle des clefs et l'identification des employés par les empreintes digitales. En outre, la gestion des prisons hollandaises ne fait appel ni à des armes ni à des moyens de contrainte, les menottes exceptées.

Ce voyage faisait suite à un voyage analogue effectué par un groupe de responsables du Service des pénitenciers des Pays-Bas à l'automne de 1994.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à Denis Méthé, au (613) 995-6547. ■

ACJP, ACA CÉLÈBRENT

L'Association canadienne de justice pénale (ACJP) et *l'American Correctional Association* (ACA) célèbrent leur anniver-saire cet automne. L'ACJP soulignera son 75e anniversaire lors de son congrès " Justice, paix et harmonie : La responsabilité de chacun ", qui aura lieu du 30 septembre au 2 octobre. Il s'y tiendra 57 ateliers sur un large éventail de sujets, dont la justice réparatrice, le système judiciaire Autochtone et la prévention du crime.

Pour sa part, l'ACA fêtera son 125e anniversaire. Certains de ses membres feront un voyage organisé au Canada, qui se terminera par une participation au congrès à Winnipeg. Au programme figurent également la visite d'établissements correctionnels de l'Ontario, du Québec et du Manitoba et une rencontre avec des dirigeants à Ottawa.

Pour plus de renseignements, communiquez avec Gaston St-Jean de l'ACJP, au (613) 725-3715. ■

Voir historique à la page 11.

Dans ce numéro

2 Le message du Commissaire
4 D'un océan à l'autre
9 Retraites et nominations
10 Services Correctionnels Communautaires
11 PAE rapport annuel
11 L'histoire de l'ACJP
12 Stratégie antidrogue "meilleures pratiques"
13 L'examen de la gestion, de l'administration et des opérations
13 Planification financière
14 Statistiques . . . en bref

Service correctionnel Canada
Canada

Le message du Commissaire

ÉVALUATION ET GESTION DU RISQUE

La gestion du risque est au coeur de nos activités, et l'évaluation du risque est la clé de notre succès.

Dans quelle mesure peut-on faire confiance à certains délinquants? Quel niveau de sécurité doit-on leur imposer? Les délinquants sont-ils prêts pour des PSAS, des PSSS et des placements à l'extérieur? Serait-il possible de gérer le risque si on leur accordait la semi-liberté ou une autre forme de mise en liberté sous condition? Peut-on réduire le risque en assortissant la mise en liberté de certaines conditions, en mettant en oeuvre des programmes de prévention des rechutes dans la collectivité ou en resserrant la surveillance? Dans le cas des délinquants à risque très faible ou à risque très élevé, il est assez facile de répondre à ces questions. Mais pour ceux qui se trouvent entre ces deux extrêmes, les réponses sont souvent très difficiles. En matière de décisions relatives à la mise en liberté, si nous nous trompons dans un sens, le nombre d'incidents avec ou sans violence dans la collectivité augmentera; si nous nous trompons dans l'autre sens, le taux de surpeuplement sera en hausse, car des délinquants pouvant être pris en charge dans la collectivité resteront incarcérés.

En 1994, le Service correctionnel et la Commission nationale des libérations conditionnelles ont commencé à offrir un nouveau cours de formation sur l'évaluation du risque à tous les membres du personnel dont c'est la fonction principale. À la fin d'avril 1995, quelque 900 employés du SCC et une centaine d'employés de la CNLC avaient suivi le cours. Jusqu'à maintenant, les commentaires des participants sont très positifs. À la mi-mai, le président de la CNLC, de nombreux cadres supérieurs du SCC, le procureur de la Couronne d'Ottawa-Carleton et moi avons assisté à une version du cours s'échelonnant sur deux jours. Personnellement, j'ai trouvé l'expérience très enrichissante — écouter pendant 15 heures certains des chercheurs canadiens les plus compétents dans les domaines de l'évaluation du risque et de la criminalité. Voici quelques points parmi ceux que j'ai retenus :

- À la lumière de centaines d'études menées sur la question, dont un grand nombre au cours des dernières années, il y a maintenant un vaste consensus au sujet des facteurs de prévision de la récidive et des types d'interventions les plus susceptibles de réduire les taux de récidive (beaucoup moins d'études ont toutefois porté sur les délinquants autochtones et les délinquantes).

> **Il y a maintenant un vaste consensus au sujet des facteurs de prévision de la récidive et des types d'interventions les plus susceptibles de réduire les taux de récidive.**

- Il est utile de grouper les facteurs dans deux catégories : les facteurs dits « passifs », c'est-à-dire ceux qu'on ne peut pas changer (p. ex., les crimes commis), et les facteurs dits « actifs », soit ceux que l'on peut modifier (p. ex., le niveau d'éducation, les attitudes).

- Parmi tous les facteurs possibles, il y en a quatre de toute première importance : les attitudes antisociales (colère, défi de l'autorité); les antécédents de comportement antisocial (antécédents criminels et d'inconduite); les complices (ils entraînent le délinquant dans la criminalité); la personnalité antisociale (caractère insensible, impulsif, égocentrique). Dans 70 à 80 pour cent des cas, l'évaluation de ces facteurs produit des prévisions correctes.

- Toute intervention (p. ex., programmes, conditions de la libération conditionnelle) de notre part doit porter sur un ou plusieurs de ces facteurs; sinon, les résultats seront minimes.

- En soi, l'incarcération n'a pas beaucoup d'effet sur l'un ou l'autre de ces facteurs. De nombreux chercheurs trouvent utile l'expression « mise en congélation du comportement » (utilisée pour la première fois par Ed Zamble et Frank Porporino en 1988) pour décrire l'emprisonnement. Il n'existe aucune preuve voulant que l'incarcération de longue durée, ou même l'isolement, ait beaucoup d'effet sur la santé, la capacité mentale ou la propension à la criminalité des délinquants. Il ne se produit pas de destruction sur le plan psychologique, ni d'amendement spectaculaire ni même un enracinement encore plus profond dans la criminalité. En l'absence de programmes dynamiques et structurés offerts dans un milieu convenable et humain, la plupart des délinquants réintègrent la société, leurs facteurs criminogènes intacts.

- Il n'y a plus de doute que les

Le message du Commissaire

programmes fondés sur des approches cognitivo-comportementales parviennent à réduire les taux de récidive — et fonctionnent beaucoup mieux que ceux fondés sur d'autres approches. Toutefois, les programmes doivent être liés aux besoins des délinquants auxquels ils s'adressent. Qui plus est, les programmes auront plus d'impact sur les délinquants à risque élevé. De fait, il est probablement peu avantageux de destiner les programmes aux délinquants à risque faible, dont le taux de récidive sera peu élevé de toute façon.

· Les programmes non structurés ou qui visent à ce que les délinquants se sentent bien dans leur peau donnent généralement de piètres résultats.

· Les programmes sont habituellement plus efficaces lorsqu'ils sont mis en oeuvre dans la collectivité, par des organisations ne relevant pas des services correctionnels. (Toutefois, le risque demeure évidemment le principe directeur dans toute décision touchant la mise en liberté.)

· Les décisions les plus éclairées en matière d'évaluation du risque sont fondées sur des renseignements mis en commun — les antécédents complets, les résultats des tests d'évaluation et tout schème de comportement observé par les agents de correction, les enseignants et les agents de gestion de cas. Cela souligne donc l'importance des conférences de cas et la nécessité d'obtenir des renseignements auprès des tribunaux, d'autres services correctionnels et des établissements psychiatriques et justifie la priorité accordée actuellement à la mise au point d'outils d'évaluation des répercussions des programmes sur certains délinquants.

Il n'y a plus de doute que les programmes fondés sur des approches cognitivo-comportementales parviennent à réduire les taux de récidive.

Autres commentaires qui ont attiré mon attention :

· Le très grand rôle joué par l'abus d'alcool et de drogues dans la perpétration de crimes avec violence. (Les délinquants schizophrènes sont trois fois plus susceptibles d'être violents que les autres, tandis que les toxicomanes, eux, le sont douze fois plus!)

· Le taux généralement faible de récidive chez les délinquants sexuels (de 10 à 13 pour cent s'ils ne reçoivent aucun traitement; de 5 à 6 s'ils sont traités) par rapport à d'autres groupes de délinquants, comme les auteurs d'introductions par effraction.

· Nous consacrons probablement une trop grande partie de nos efforts de recherche aux cas des récidivistes — et probablement trop peu à ceux qui ne récidivent pas.

· Notre population carcérale change très rapidement : entre 1992 et 1994, le nombre de délinquants sexuels dans nos établissements s'est accru de 24 pour cent. L'âge moyen à l'admission est maintenant de 32 ans, et l'âge moyen des délinquants incarcérés pour homicide est de 42 ans, celui des délinquants sexuels, de 41 ans, et celui des auteurs de vol qualifié, de 34 ans. Les « baby boomers » prennent de l'âge! Certains de nos instruments, mis au point dans les années 80, sont fondés sur le profil d'une population plus jeune; ils doivent donc être réétalonnés.

Il a fait bon d'entendre un éminent professeur de criminologie déclarer que nos techniques d'évaluation et nos programmes de traitement sont « à l'avant-garde ».

· Depuis l'introduction de l'outil d'évaluation initiale en novembre dernier, nous avons évalué 1 200 détenus. Cet instrument produit des données qui devraient nous permettre d'améliorer considérablement notre capacité de concevoir et de maintenir des stratégies efficaces en matière de locaux et de programmes.

· Il a fait bon d'entendre un éminent professeur de criminologie déclarer que nos techniques d'évaluation et nos programmes de traitement sont « à l'avant-garde ».

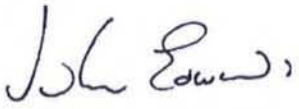

D'UN OCÉAN À L'AUTRE

MOUNTAIN – En février, l'établissement Mountain a présenté sa nouvelle recrue, qui est appelée à intervenir dans le cadre de la lutte antidrogue du SCC. Bull a commencé à travailler avec une équipe d'employés qui est dirigée par l'agent de liaison Bruce Pachenski et a pour responsabilité d'enrayer la drogue dans les établissements. Le rôle de Bull semble relativement simple. Lorsqu'il flaire de la drogue, il s'assoit et attend patiemment qu'on lui donne d'autres ordres.

Bull est un Labrador noir pure race de trois ans : un chien détecteur de drogue. Malgré son nom, il est doux et calme. Sur l'ordre de son maître, l'agent de correction Robert Podesta, il flaire la drogue là où elle est cachée, puis attend que ses « collègues » fassent le reste du travail.

Bull a le statut d'agent de la paix et il porte toujours sa propre carte d'identité du SCC lorsqu'il est de service. Ainsi, quiconque l'attaque peut faire l'objet de poursuites en vertu du *Code criminel* pour voies de fait contre un agent de la paix.

Robert et Bull ont leur poste d'attache à l'établissement Mountain, mais ils desservent toute la région. Tout établissement qui a besoin des services de Bull contacte Bruce, qui, à son tour, communique avec Robert. Cette façon de procéder assure une certaine cohérence et facilite la mise en commun des renseignements et de l'expérience.

Robert a reçu sa formation de maître-chien à la McNeil Island Correctional Facility dans l'État de Washington. L'établissement a également entraîné Bull, sans frais.

RETRAITE DU SC DU PACIFIQUE

John Duggan, Sous-commissaire (Pacifique) depuis 1991, prendra sa retraite le 14 juillet 1995. John a travaillé dans le milieu correctionnel durant 36 ans, sur deux continents et dans trois services correctionnels.

Ses longs et brillants états de service témoignent de ses compétences et réalisations professionnelles. Tous ceux qui ont eu le plaisir de travailler avec lui et pour lui ont pu apprécier sa chaleur, sa perspicacité et son souci des autres. Les employés de l'administration régionale du Pacifique et de toute la région garderont l'image d'un homme sympathique et ouvert.

Après avoir servi dans l'armée britannique durant trois ans et demi, John commence sa carrière en milieu correctionnel en 1959 comme agent de correction à la prison de Brixton, à Londres. Il est vite promu au poste de gouverneur adjoint et occupe le poste de sous-gouverneur dans quelques établissements, dont le plus gros établissement à sécurité maximale d'Angleterre.

En 1972, John amorce sa carrière au Canada, au ministère des Services correctionnels de l'Ontario. En 1975, il accède au poste de directeur régional des établissements pour adultes (ouest de l'Ontario) et en 1978, il est promu au poste de directeur exécutif de la Division des établissements. En 1984, il est nommé sous-ministre adjoint, Division des opérations.

En 1987, John entre au SCC, où il est nommé Sous-commissaire (Prairies), poste qu'il occupe jusqu'en 1991, année de sa nomination à son poste actuel.

À l'aube de cette nouvelle étape de sa vie, le personnel de la région du Pacifique et de l'ensemble du Service lui souhaite beaucoup de bonheur dans les années à venir. ■

MATSQUI – Un événement d'une journée, ayant pour thème « Le dialogue au pénitencier » et tenu le 31 mars à l'établissement de Matsqui, a permis de recueillir les points de vue des différents intervenants du système de justice pénale.

Organisé par le comité consultatif de citoyens et le comité de détenus de cet établissement à sécurité moyenne, l'événement a réuni des détenus, des victimes, des bénévoles, des édiles municipaux, des professeurs et des étudiants d'université spécialisés en justice pénale, des cadres du SCC et des représentants syndicaux.

Les participants ont discuté de trois thèmes : l'incarcération en tant que mode de vie, trouver un emploi intéressant et la réparation : ce que cela signifie pour un délinquant d'avoir à faire face à l'acte qu'il a commis. Un détenu s'est exprimé sur chaque thème. Lui ont répondu le directeur de l'établissement Ferndale, Ron Wiebe, des membres du CCC et une victime. Les exposés ont été suivis de discussions animées et d'une période de questions, ce qui a permis à tous les participants d'intervenir activement.

Le comité de détenus a enregistré l'événement et l'a présenté aux autres détenus de l'établissement de Matsqui au moyen du système de télévision en circuit fermé.

ABBOTSFORD – Environ 50 employés du SCC et 30 représentants communautaires ont participé à un atelier sur le multiculturalisme en milieu correctionnel, tenu les 20 et 21 mars. Les participants ont discuté, entre autres, des modalités d'application de la Directive du

Commissaire nº 767 sur les Programmes destinés aux délinquants des minorités ethnoculturelles et du rôle que peuvent jouer les communautés ethnoculturelles dans le cadre des initiatives du SCC en matière de multiculturalisme.

SANTÉ – Les délinquants de la région se feront bientôt offrir le « Challenge of Choice ». Il s'agit d'un programme de santé qui encourage les délinquants à adopter un mode de vie sain en leur enseignant qu'ils ont toujours le choix d'agir ou de ne pas agir.

Le programme est une initiative conjointe du SCC et des services correctionnels de la C.-B. Un comité directeur de huit membres, dirigé par le Dr Diane Rothon au niveau provincial et le Dr Riel Préfontaine au niveau fédéral, a donné des conseils et des avis à la coordonnatrice de l'information sur les maladies transmissibles, Shirley Cox, qui a élaboré le contenu du programme.

Ce programme comprend 14 ateliers : faire des choix; comprendre les principes de la santé; bien s'alimenter; faire de l'exercice; apprendre à gérer son stress; infections et prévention; corps sains et contrôle des naissances; et un atelier axé sur la prélibération. D'autres ateliers traitent de maladies spécifiques telles que le VIH, l'hépatite et la tuberculose.

Il y a, pour chaque atelier, une présentation vidéo de 15 minutes et un exposé d'une demi-heure (déjà préparé, avec transparents) qui donnent de l'information de base et sont suivis d'une discussion. Il y a également de la documentation à distribuer et des listes de ressources, à l'intention des intervenants et des organismes de soutien de l'ensemble de la province.

Shirley a mentionné que d'autres régions lui ont fait part de leur intérêt et que, sous réserve de certaines modifications, le programme pourrait être offert à l'extérieur de la C.-B. dans les années à venir.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec Shirley Cox, au (604) 660-2880. ■

PÉN. DE LA SASK. – Le 14 février, le Commissaire, John Edwards, a présenté les citations du Commissaire à trois employés de l'infirmerie du pénitencier de la Saskatchewan.

Brett Enns, Dale Ksyniuk et Shirlee Soulier ont contribué à sauver la vie d'un homme âgé. Ce dernier s'était évanoui au cours d'un service funèbre célébré, le 10 janvier, à l'intention d'un employé du pénitencier de la Saskatchewan à Domremy (Saskatchewan). Ayant constaté qu'il ne donnait plus signe de vie, les trois membres des services d'infirmerie ont procédé à une RCR, ont ranimé l'homme et l'ont maintenu en vie jusqu'à l'arrivée, vingt minutes plus tard, d'un médecin et d'une ambulance.

Emmené à l'hôpital Royal University, à Saskatoon, pour y recevoir d'autres traitements, l'homme s'est par la suite rétabli.

MAPLE CREEK – C'est presque prêt! La date de la cérémonie d'ouverture officielle du pavillon de ressourcement pour les détenues autochtones est le 24 août. La construction sera terminée le 31 juillet et le personnel entrera alors dans le bâtiment de l'administration. Ont été invités des dignitaires comme le Solliciteur général, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le Premier ministre de la Saskatchewan, le Grand chef des Premières nations, le commissaire du Service correctionnel et le commissaire de la GRC. On leur fera visiter les lieux et ils assisteront à une cérémonie officielle avec des prières et des chants autochtones.

Le 17 mars marquait la réussite de 36 recrues inscrites au programme de formation correctionnelle. Plus de 120 personnes ont assisté à la remise des diplômes, notamment Pieter de Vink, sous-commissaire, région des Prairies, et des représentants du collège du personnel. Les décisions définitives sur la dotation des 25 postes existants ont été prises en avril et en mai.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à Norma Green, Kikawinaw, au (306) 662-5200. ■

Le directeur du pén. de la Sask. à la retraite

Le directeur d'établissement qui avait les plus longs états de service au SCC, Jim O'Sullivan, a pris sa retraite à la fin de mars, après presque 31 ans au sein de ce dernier — dont 21 comme directeur.

Son départ marque la fin d'une époque au pénitencier de la Saskatchewan. Ses années de service, caractérisées par une grande exigence morale et la volonté d'obtenir le meilleur de lui-même comme des autres, lui ont valu le respect de ses collègues et des détenus. En 1992-1993, la *North American Association of Wardens and Superintendents* l'a nommé directeur de l'année.

Son style unique de leadership l'a souvent mis au premier plan, car il représentait le pénitencier dans les bons comme dans les mauvais jours. Son honnêteté et sa franchise — tempérées par son charme irlandais plein de bonhomie — en ont fait l'un des porte-parole les plus respectés du SCC. Il a fait preuve de lucidité, d'intelligence et d'esprit de décision dans bien des situations difficiles, qu'il s'agisse de faire face à des prises d'otages, à des émeutes et à des évasions, ou de répondre aux questions d'un public de plus en plus exigeant.

Jim fait honneur au Service et il nous manquera. Nous lui souhaitons, ainsi qu'à sa femme, Laurie, à leurs cinq filles et à leur fils, du succès dans leurs futures entreprises. ■

FÉLICITATIONS – Une détective de la police de Toronto, Kim Valois, a récemment écrit au Sous-commissaire Irving Kulik pour louer le travail de plusieurs agents de liberté conditionnelle de la région.

Lorne Landry, agent de liberté conditionnelle de Hamilton, Robert Campney, agent de liberté conditionnelle de Toronto, Janet Ayerst, agent de liberté conditionnelle de Barrie, Gillian Troop, agent de liberté conditionnelle d'Ottawa, Ross Toller, du CRT, Sheila Menard, de l'établissement Pittsburgh et Gerry Minard, qui travaille maintenant à l'A.C., ont été cités à témoigner pour la poursuite à l'audience d'un délinquant dangereux.

« Ils ont fait preuve du plus grand professionnalisme », Kim écrit-elle dans sa lettre. « Leur témoignage était excellent et parfois déterminant ».

Kim a ajouté que le juge J. MacDonald a signalé l'honnêteté et la crédibilité des agents à la fin de l'audience.

« J'ai eu beaucoup de plaisir à traiter avec chacun d'eux; ils sont assurément un atout pour votre bureau », conclut-elle.

Le «Devil's club»

Le théâtre Azimut, organisme sans but lucratif d'Edmonton, a présenté « Running through the devils's club » aux délinquants et au personnel des régions des Prairies et de l'Ontario au mois de mars. La pièce raconte l'histoire de cinq survivantes d'agressions ou d'abus sexuels.

Le « Devil's club » ou aralie épineuse est une plante de l'Ouest canadien. Les éraflures causées par les épines ont tendance à s'infecter, si bien que le mal subi par la victime n'est pas qu'extérieur. Les blessures psychologiques découlant des agressions et abus sexuels ont, elles aussi, tendance à s'infecter, se manifestant plus tard dans la vie par la perte de l'estime de soi, la colère, la dépression, la toxicomanie et des problèmes de relations interpersonnelles. Tous les personnages courent symboliquement au milieu de ces plantes pour exorciser leur douleur, et la plupart trouvent des moyens d'amorcer leur guérison.

Après la représentation, les spectateurs participent à des discussions avec les comédiens et des spécialistes, et ils ont l'occasion d'exprimer leurs commentaires sur la prestation et les questions que soulève la pièce. Les discussions qui ont eu lieu lors des représentations au SCC ont révélé que la pièce avait permis à un grand nombre de personnes de mieux comprendre ce que vivent les victimes de violence sexuelle.

Félicitations aux coordonnatrices régionales du programme sur la violence familiale, Nancy Gitzel, Prairies, et Gail McCarthy, Ontario, qui ont organisé les représentations dans leurs régions. ■

JOYCEVILLE – CORCAN est à fabriqué un troisième prototype pour un lit d'hôpital entièrement ajustable au moyen de commandes électroniques. Ce prototype sera mis à l'essai à l'hôpital général de Kingston cet été et sera mis en production au cours de l'automne. Une version antérieure a impressionné le personnel de l'hôpital qui l'a examiné à l'établissement. Le lit Trillium — le seul de ce genre à être fabriqué au Canada — a pour caractéristique de pouvoir être abaissé jusqu'à quatorze centimètres du sol, soit plus que tout autre lit sur le marché.

Selon le gestionnaire des opérations de Joyceville, Dave Eves, ce lit est le fruit des efforts d'un groupe, dont les principaux membres sont Bob Scott, instructeur en chef de l'atelier de montage, son adjoint, Steve West, et quelques détenus très motivés. L'ingénieur de la région du Centre, John Root, fournit l'aide technique, et le personnel de l'atelier des produits métalliques — Derrick Turner, Doug Cole, Ray Gobin, Steve Emmons, Al Mullins, Brian Leeder, Lanny James et Joe Majkut — y a participé à différentes étapes avec les délinquants qui travaillent dans cet atelier.

Selon le directeur de l'établissement de Joyceville, Helgi Eyjolfsson, ce projet permettra d'avoir de bons rapports avec la collectivité. Le fait qu'un produit de technologie de pointe comme celui-ci puisse être fabriqué dans un établissement correctionnel impressionnera sûrement bien des gens. Quant aux délinquants, ils auront le sentiment d'avoir accompli quelque chose d'utile.

Metalcraft Inc., de Beamsville (Ontario), a participé à la mise au point initiale du lit et a plus tard signé avec CORCAN une entente en vue de sa production.

FRONTENAC – Dans le canton de Kingston, le 11 mars, le SCC a organisé une vente aux enchères pour écouler des biens excédentaires : véhicules, meubles, machines à écrire, etc. Comme l'avaient proposé Bernie Aucoin et Susan Sinclair, la cantine a été tenue par des délinquants. Les profits — 375 $ — ont été offerts au centre de jour de Kingston, une filiale de l'hôpital psychiatrique de Kingston. Ce centre aide les patients qui, au sortir de l'hôpital, ont besoin de soins post-traitement et de soutien pour reprendre leur vie en main.

Le personnel du centre a été vivement impressionné par la compassion et la générosité des délinquants qui ont offert leurs services bénévolement pour cette cause louable. Le commissaire-priseur a mentionné que cette journée lui avait donné une toute autre perception du SCC et des délinquants. ■

DISTRICT EST/OUEST – Après un peu moins de deux ans de mise à l'essai, le projet pilote P.R.E.R. (personnes à risque élevé de récidive) entre le District Est/Ouest du Québec et la Direction des renseignements criminels de la Sûreté du Québec représente un vif succès. En effet, un nombre significatif de cas a fait l'objet d'une intervention en cours de surveillance, comme la suspension de la libération conditionnelle ou la prolongation de la surveillance.

En vue d'accroître la sécurité du public en général, les délinquants suivants se voient accorder un suivi plus structuré : les délinquants violents et les agresseurs sexuels visés d'une assignation à résidence au sein d'un établissement résidentiel communautaire, ceux en libération d'office à octroi unique et ceux dont les indices de désorganisation sont présents ou dont le passage à l'acte pourrait entraîner une violence physique grave ou un tort considérable.

En matière de drogues et d'infractions graves, les délinquants impliqués dans des activités criminelles graves ou les membres reconnus du crime organisé sont également touchés par le programme.

Outre la prévention d'actes criminels, les vérifications sur les cas assujettis au programme permettent aussi de prévenir la désorganisation des libérés sous condition en agissant de façon proactive, de localiser les sujets, de vérifier le respect des conditions de mise en liberté, d'établir des liens de fréquentation entre des individus criminalisés et les cas visés par le programme.

Le P.R.E.R. a favorisé autant le développement de contacts privilégiés entre les intervenants que les échanges de qualité et l'accomplissement avec efficacité de nos missions respectives pour l'ensemble des libérés conditionnels.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Jean-Marc Guimont au (514) 432-3737.

VICTIMES – L'Association québécoise Plaidoyer-Victimes a établi un répertoire des ressources québécoises d'aide aux victimes d'actes criminels. Ce dernier vise à favoriser l'accès aux services aux victimes en identifiant les ressources disponibles — plus de 430 organismes d'aide directe — selon les régions administratives du Québec et en décrivant les services offerts.

Offrant aux intervenants et aux organismes un inventaire complet et pratique des ressources québécoises, il représente un outil de référence efficace, améliore la qualité des informations données et favorise une orientation judicieuse des victimes vers les services correspondants à leurs besoins.

On peut se procurer ce document au coût de 25 $ (plus 4 $ de frais d'envoi.) Pour plus de renseignements, communiquez avec l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes au (514) 526-9037. ■

Saviez vous que . . .

Le premier prix du multiculturalisme du SCC a été décerné aux personnes suivantes pour souligner leur profond engagement envers l'amélioration des relations interraciales : Jean-Paul Pierre et Pierre Dubois, région du Québec; Rodney Foster, région des Prairies; Ram Kisun, région des Pacifique; et Marcel Kabundi, AC. ■

DORCHESTER – Les détenus ayant des capacités réduites sont souvent négligés par le système d'éducation carcéral. Mais il existe un programme d'acquisition de compétences de base et de travail au pénitencier de Dorchester qui leur offre des possibilités de formation et d'emploi intéressantes.

Dans le cadre de ce programme unique, les détenus ayant des capacités réduites — qui représentent de 20 à 30 pour cent de la population carcérale — sont jumelés à des tuteurs choisis parmi leurs pairs. Les tuteurs agissent à la fois comme instructeurs et comme mentors auprès des élèves, assumant leur responsabilité non seulement dans l'atelier mais aussi dans les rangées.

C'est une idée d'un collège communautaire du Nouveau-Brunswick introduite il y a cinq ans environ à l'école du pénitencier de Dorchester qui est à l'origine du programme. Gary Jonah, l'instructeur qui dirige le programme, et le psychologue Jeff Earle, ont ajouté au programme des séances de discussion en groupe et une formation de base dans différents domaines, allant de l'hygiène personnelle à la communication. Puis, en 1994, ils y ont ajouté le tutorat.

Gary mentionne que, grâce au tutorat, ils peuvent admettre environ trois fois plus d'élèves, soit jusqu'à 20, et offrir du même coup des emplois intéressants aux tuteurs. « L'expérience est tout aussi bénéfique pour eux que pour les élèves », dit-il.

La participation des élèves doit être recommandée par un psychiatre, un psychologue ou un agent de gestion des cas. Les personnes admises se joignent au groupe dès que des places se libèrent.

Le processus de sélection des tuteurs est plus rigoureux et comporte des recommandations du personnel de l'établissement, une évaluation psychologique et un examen du dossier effectué par Gary. Une fois sélectionnés, les tuteurs se réunissent toutes les semaines avec Gary et le psychologue, qui peuvent les entretenir de n'importe quel aspect de leur comportement, car leur conduite doit être sans reproche. On examine également les progrès des élèves, et les tuteurs reçoivent des directives sur la manière d'aborder certains problèmes particuliers.

De plus, le personnel — psychologues, enseignants, personnel responsable de l'administration des tests, infirmières psychiatriques — se réunit une fois par semaine pour discuter des progrès faits par les élèves. Et une séance de groupe hebdomadaire est tenue avec tous les élèves, les tuteurs, le psychologue et l'instructeur.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec Gary Jonah au (506) 379-2471, poste 2512.

DORCHESTER – Dans les pires moments, les secours viennent souvent des sources les plus inattendues. Les élèves et le personnel de la Marshview Middle School, ainsi que les détenus et les administrateurs du pénitencier de Dorchester peuvent nous le confirmer.

Selon la directrice de Marshview, Diane Murray-Barker, l'école était dans un état de grand délabrement, et il n'était pas question d'obtenir des fonds pour des travaux qui n'étaient pas considérés comme essentiels. Mais le directeur du pénitencier de Dorchester, Gary Mills, y a entrevu d'intéressantes possibilités pour les placements à l'extérieur.

Sous la surveillance de l'entrepreneur Bill Springer, trois détenus ont travaillé durant l'été 1994 à améliorer la cour de récréation et à repeindre l'intérieur de l'école. Actuellement, trois détenus s'occupent de boucher les trous dans les murs et de réparer le bureau, et ils poursuivent les travaux généraux de peinture et de rénovation.

« Le projet nous a permis de constater que les détenus ne sont pas systématiquement mauvais. Certaines personnes méritent une deuxième chance » dit Bethany Pooley, une élève de huitième année, présidente du conseil étudiant.

Être acceptés tels qu'ils sont, c'est exactement ce que les détenus veulent, dit Jimmy, un des participants. « Chaque fois que je pense au jour où je serai mis en liberté, j'appréhende de ne pas être accepté par la population. Ce programme a répondu à un grand nombre de mes questions. »

Jimmy ajoute que le projet exerce également des pressions sur les détenus, du fait qu'ils deviennent conscients de toute la confiance que le directeur leur fait. Et leurs pairs leur font comprendre clairement qu'ils ont la responsabilité d'assurer le succès du projet de manière à ne pas compromettre les projets futurs.

BUREAU DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE DE SYDNEY – Environ 100 membres d'Eskasoni, une communauté des Premières Nations située au Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse, ont eu l'occasion d'améliorer leur connaissance du système de justice pénale dans le cadre d'un atelier d'une journée organisé par le SCC et les responsables du projet CLIF (Community Legal Issues Facilitator).

Les participants à l'atelier ont notamment discuté du rôle de la police et des tribunaux, des solutions de rechange au processus judiciaire, des projets autochtones, du projet CLIF et des programmes de la Société Elizabeth Fry. Ils ont également discuté des systèmes correctionnels fédéral et provincial. John MacDougall, responsable de secteur au bureau de libération conditionnelle de Sydney, a décrit le processus de libération conditionnelle, et Danny Smyth, chef des programmes à l'établissement Westmorland, a parlé des programmes de l'établissement. De plus, le commissaire David MacKeen a expliqué le rôle de la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Nous remercions Mary Fennell, du bureau de libération conditionnelle de Sydney, et Amelia Jesty, du projet CLIF, d'avoir collaboré à l'organisation de cet atelier.

SPRINGHILL – Vincent MacDonald, directeur du bureau de libération conditionnelle du district de la Nouvelle-Écosse, a récemment rendu hommage à quatre délinquants de l'établissement de Springhill qui ont sauvé une vie alors qu'ils se trouvaient en semi-liberté. Merlin Murphy, Wade Parsons, Kirk Peters et Clair Wilson ont appliqué la technique de réanimation cardio-respiratoire sur un résident du Sunset Residential and Rehabilitation Centre, où ils travaillaient.

Des représentants du Centre ont profité de l'occasion pour remercier Donald Feltmate et Merlin Murphy d'avoir collecté des fonds auprès des détenus pour doter le programme de réadaptation professionnelle d'un nouvel appareil de stimulation sensorielle. ■

RÉUNION – Le 9 mai dernier, le commissaire John Edwards a convoqué les membres du personnel de l'AC, afin de les renseigner concernant la mise en application du Plan organisationnel à long terme et de leur présenter bon nombre des nouveaux organigrammes.

Il a indiqué que l'objectif visé pour 1998-1999 était de réduire l'effectif du bureau central à 218 personnes, plus 23 conseillers nationaux et autres membres. Suivant un objectif provisoire, il y aura également 121 personnes affectées à des services regroupés, mais ce nombre va graduellement diminuer. À la fin du mois d'avril, l'AC comptait 399 employé(e)s permanent(e)s ou nommé(e)s pour une période déterminée, soit 65 de moins qu'en janvier 1994.

Le commissaire a affirmé être très satisfait des progrès accomplis, et ce, en grande partie grâce aux efforts et contributions de chacun des membres du personnel.

Il a toutefois signalé que la compression du personnel s'effectuait plus rapidement que la diminution de la

charge de travail. Cette constatation le préoccupe, mais elle ne le surprend pas car on savait depuis le début que le transfèrement des responsabilités prendrait un certain temps.

Le commissaire a également dévoilé le nom des employé(e)s de soutien qui participeront au programme de formation en informatique d'une durée de 15 mois. Le SCC a élaboré ce programme, de concert avec l'Institut des informaticiens du gouvernement, afin d'aider des membres prometteurs du personnel de soutien à perfectionner leurs compétences de sorte qu'ils puissent postuler des emplois dans ce domaine qui offre de plus en plus de débouchés.

Par la suite, le commissaire, Dyane Dufresne et Andrew Graham ont répondu aux questions posées par le personnel pendant quelque 45 minutes. ■

Conférence sur les délinquants sexuels

Présentation de normes nationales

Suite de la page 1.

Les autres conférenciers ont discuté de questions reliées au traitement, notamment des interventions médicales telles que l'hormonothérapie, de même que de la nécessité d'offrir des traitements axés sur les besoins particuliers des délinquants autochtones et des délinquants ayant des capacités réduites.

Après la conférence principale, le SCC a tenu une séance fermée à l'intention de son personnel. Le groupe de 100 praticiens a approuvé en principe une série de normes élaborées par le groupe de travail sur la stratégie nationale concernant les délinquants sexuels, dirigé par Sharon Williams, Conseillère nationale, Programmes pour les délinquants sexuels. Les normes comprennent des lignes directrices régissant les questions d'éthique, la recherche ainsi que l'évaluation et le traitement des délinquants sexuels.

Après avoir mené des consultations plus poussées auprès du personnel et des intervenants qui offrent des services, en vue de mettre au point ses lignes directrices, le comité établira un plan de mise en oeuvre.

Le rapport de la conférence fournit plus de précisions sur la question. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec Sharon Williams, au (613) 545-8248. ■

Retraites et nominations

Retraités

Atlantique :

Bureau de district de la Nouvelle-Ecosse: **Vince MacDonald**, 29 ans; Pénitencier de Dorchester : **Herman Bulmer**, 29 ans; Établissement de Springhill : **Lawrence Capon**, 26 ans.

Québec :

Établissement Archambault : **Gilles Brault**, 31 ans; **Pierre Bourdon**, 25 ans; **Jean-Claude Béchard**, 19 ans. Établissement Ste-Anne-des-Plaines: **Pierre Boulianne**, 29 ans; **Rosaire Langlois**, 31 ans. Établissement Port Cartier : **Céline Laflamme Vydykhan**, 7 ans. Établissement Cowansville: **Bertrand Lauzier**, 29 ans; **Roger Rousseau**, 30 ans. Centre fédéral de formation : **Roland Ahier**, 35 ans; **Robert Dumontier**, 30 ans. Établissement de La Macaza : **Gérard Fiers**, 13 ans. Établissement Leclerc : **Claude Cazaux**, 19 ans.

Ontario :

Établissement Joyceville : **Joan Niles**, 26 ans; Établissement Millhaven : **H. Entrup**, 39 ans; Établissement Collins Bay : **M. Hill**, 42 ans; Établissement Bath : **R. White**, 40 ans; Pénitencier de Kingston : **Harvey Leonard**, 15 ans; **Stewart Lowe**, 27 ans.

Prairies :

Établissement Bowden : **Ove Sorensen**, 19 ans; **Elizabeth Spearing**, 8 ans; Établissement Drumheller : **Harold Joa**, 27 ans; Établissement Edmonton : **Fred Schiweck**, 15 ans; Établissement Stony Mountain: **J. Patton, C.B. Barker; E.G. Carlton; V. Zadworny; G. Gusta; G. Mottley**; Pénitencier de la Saskatchewan: **Jim O'Sullivan**, 31 ans. AR : **Lucille McDonald**, 17 ans; **Hans Wiebe**, 37 ans; **Arno Bablitz**, 21 ans.

Pacifique :

John Duggan, Sous-Commissaire, 9 ans. Établissement Mission : **Norman Blamire**, 44 ans; **Robert Chalmers**, 31 ans; **Tony Douglas**, 19 ans; **James Elliot**, 29 ans. Établissement Mountain : **Remie Brule**, 27 ans; **Jennifer Moynan**, 10 ans; **Wilbert Rilling**, 30 ans. Établissement Kent : **Anita Petersen**, 14 ans. Établissement Matsqui : **David Taylor**, 18 ans.

AC :

O. Brazeau; L. Chadwick; D.Davis; R.Brady; J. Lumsden; J.C. Michaud; R.J. Canart; G.Cochrane; G. Dagenais; A. Gaudet; M.G. Slater.

Nominations/Déplacements

Sous-commissaires

Pieter de Vink, présentement Sous-commissaire, Prairies, remplacera **John Duggan** comme Sous-commissaire, Pacifique. Pieter de Vink sera remplacé dans les Prairies par **Rémi Gobeil**, présentement Sous-commissaire, région de l'Atlantique. Ces changements prendront effets le 14 juillet. Un concours a été lancé pour remplacer Rémi Gobeil dans la région de l'Atlantique.

Directeurs

Christine Manuge, Truro EFPF; **A. Stevenson**, Établissement Bath; **W.J. Scissons**, Établissement Collins Bay; **Heather Bergen**, Pénitencier de la Saskatchewan; **Bill Peet**, Établissement Riverbend.

Pleins feux sur les services correctionnels communautaires

Les services correctionnels communautaires ont pour tâche de graduellement remettre en liberté les délinquants, en s'assurant qu'ils ne représentent un danger pour personne et en les aidant à s'adapter à la vie à l'extérieur.

Lors d'un atelier sur les services correctionnels communautaires tenu dans la région de la Miramichi au Nouveau-Brunswick, le 16 mars, le SCC a annoncé l'établissement d'un nouveau partenariat avec le gouvernement provincial. Au dire du Sous-commissaire de la région de l'Atlantique, Rémi Gobeil, cette initiative place la région de la Miramichi au premier plan, pour ce qui concerne les services correctionnels communautaires.

Le partenariat vise à promouvoir des programmes communautaires novateurs, qui permettent de réduire encore davantage le risque que présentent les délinquants mis en liberté sous condition et d'assurer une meilleure sécurité à la population. Parmi les partenaires se trouvent des groupes qui s'intéressent aux problèmes sous-jacents au comportement criminel.

L'entente signée par Rémi Gobeil et la sous-ministre adjointe des Services correctionnels et communautaires du Nouveau-Brunswick, Nora Kelly, prévoit l'application, dans le cadre d'un projet pilote, d'un instrument d'évaluation des risques et des besoins à tous les délinquants sous responsabilité fédérale et provinciale mis en liberté dans la région de la Miramichi.

Le bureau de libération conditionnelle local a accepté de fournir l'aide nécessaire, notamment d'assurer la formation des partenaires et d'analyser les renseignements qui permettront d'offrir des programmes communautaires appropriés aux délinquants.

Environ 80 personnes issues tant du système de justice pénale que de la collectivité ont participé à l'atelier. Le conférencier d'honneur, Paul Gendron de l'Université du Nouveau-Brunswick, a présenté un exposé sur « La réadaptation des délinquants : ce que nous savons et ce que nous devons faire ». Puis, Larry Motiuk, de A.C., a décrit les sept domaines visés par l'instrument d'évaluation des risques et des besoins du délinquant, tandis que le directeur de district Marcel Chiasson a traité des moyens d'obtenir la participation de la collectivité au processus correctionnel.

La nécessité d'obtenir la participation de la collectivité au processus de réadaptation du délinquant était le thème commun des exposés. La Solliciteure générale du Nouveau-Brunswick, Jane Barry, a d'ailleurs dit : « Il faut absolument amener la collectivité à participer davantage. »

> « Il faut absolument amener la collectivité à participer davantage ».
> Jane Barry
> Solliciteure générale, Nouveau-Brunswick

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec Marcel Chiasson au (506) 851-2596. ■

Fraîchement sorti des presses...

Le SCC a une nouvelle brochure intitulée *Les services correctionnels communautaires et la protection de la société*. On y apprend tout ce qu'il faut savoir sur les services correctionnels communautaires — quels sont les objectifs visés, qui participe à leur réalisation et comment.

D'entrée de jeu, cette brochure nous explique que « Les services correctionnels communautaires ont pour tâche de graduellement remettre en liberté les délinquants, en s'assurant qu'ils ne représentent un danger pour personne et en les aidant à s'adapter à la vie à l'extérieur ».

Elle décrit ensuite les divers types de mise en liberté sous condition et explique en quoi elles contribuent à assurer la protection du public; elle traite notamment de la nécessité de gérer le risque en tenant compte à la fois des droits des délinquants, des victimes, du personnel et du public. Il y est également question des plans correctionnels et de l'importance de la surveillance, des programmes et de la participation du public à la prestation des services correctionnels communautaires. La brochure se termine par un énoncé des engagements des services correctionnels communautaires du SCC envers le public, le personnel et les délinquants.

Pour obtenir un exemplaire de cette publication, communiquez avec Francine Lortie au (613) 992-8417.

Le PAE est à l'écoute et de plus en plus de gens y font appel !

Le Programme d'aide aux employés (PAE) du SCC connaît un succès croissant. D'après son rapport annuel de 1993-1994, publié en mars, 22 % des employés ont eu recours au PAE, soit deux fois plus que l'année précédente.

Son succès tient en bonne partie aux 270 membres du personnel qui assument la fonction d'agent d'orientation auprès de leurs collègues. Ils sont " la pierre angulaire du programme ", de dire Christine Ouellet, coordonnatrice nationale du PAE au SCC.

Ces employés remplissent bénévolement ce rôle parce que le bien-être de leurs collègues leur tient à coeur. Ils reçoivent une formation pour apprendre à évaluer les problèmes des employés et à diriger ceux-ci vers les ressources les plus aptes à les aider, soit dans la collectivité, soit au Service même. Ils sont là pour prêter une oreille attentive aux employés et non pour les conseiller.

D'après le rapport annuel, plus de la moitié (708) des personnes qui se sont adressées au PAE désiraient obtenir des renseignements. Il y en avait aussi 372 qui avaient des problèmes familiaux, alors que les autres motifs de consultation comprenaient les difficultés financières, les conflits avec des collègues ou la direction et les problèmes d'ordre physique ou mental.

Si vous avez besoin d'une oreille attentive...

Adressez-vous au Personnel pour connaître les noms des agents d'orientation. C'est facile d'entrer en contact avec eux- allez les voir à leur bureau ou interceptez-les dans le couloir.

Vous pourrez parler ensemble et peut-être même aller prendre un café ou faire une promenade. Les agents pourront vous diriger vers des personnes-ressources dans la collectivité, mais, si tel est le cas, soyez assurés qu'ils seront toujours là pour vous appuyer et vous encourager.

En outre, 31 personnes cherchaient de l'aide parce qu'elles avaient subi ou subissaient de la violence familiale. À cet égard, le PAE a établi un partenariat avec les responsables de l'Initiative de lutte contre la violence familiale et la plupart des agents ont suivi une session spéciale durant l'année, en plus de leur formation régulière, pour être davantage en mesure d'aider les personnes aux prises avec ce problème.

L'an dernier, le PAE a décidé de jouer un rôle proactif relativement au bien-être des employés. Son but était d'encourager les employés à adopter un mode de vie plus sain et une attitude plus positive. Il a donc organisé diverses activités à la grandeur du pays, par exemple une fin de semaine spéciale, des journées de mieux-être et des ateliers sur des sujets comme la gestion du stress, les dangers de la drogue et la thérapie par le rire.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous adresser à Christine Ouellet au (613) 996-9423. ■

L'ACJP : 75 ans de bon travail

L'Association canadienne de justice pénale, qui a porté divers noms auparavant, est un organe influent dans le domaine de la justice depuis 75 ans.

Elle a été créée en 1919 sous le nom d'Association canadienne pour le bien-être des prisonniers. Contrairement à la plupart des autres organisations de l'époque, qui se consacraient à la conversion religieuse et aux services d'assistance postpénale, elle luttait également pour une réforme pénale — l'amélioration des conditions de détention — et s'opposait à la peine de mort.

L'Association a aidé à organiser les premiers congrès de justice pénale, où, déjà en 1929, des praticiens progressistes et à tendances sociales discutaient de l'humanisation du régime pénal.

En 1936, l'Association a été rebaptisée l'Association pénale du Canada, mais elle a continué d'axer ses efforts sur le traitement des délinquants et l'abolition de la peine capitale. En dépit de difficultés financières, l'APC a organisé trois autres congrès. Puis, en 1956, elle a fusionné avec la division de la délinquance et du crime, qui faisait partie du Conseil canadien du bien-être social, pour former l'Association correctionnelle du Canada.

L'Association a fondé une revue de criminologie canadienne en 1957, ce qui a mené au financement des premières recherches en pénologie au Canada et contribué à la création de départements de criminologie un peu partout au pays.

Au cours des vingt années suivantes, l'Association a été au summum de son influence. Ce fait n'a rien d'étonnant puisque cela correspond à la période où l'on a mis sur pied des systèmes de probation et de libération conditionnelle dans tout le Canada. Par contre, l'Association n'a pas réussi à empêcher la construction de grosses prisons, surtout entre 1960 et 1975.

En 1984, l'Association a pris son nom actuel. Aujourd'hui, elle poursuit l'accomplissement de son mandat, qui consiste à améliorer le système de justice pénale et à favoriser les échanges de vues. Outre le congrès, elle tiendra un forum national sur l'incarcération le 8 septembre.

Environ les trois quarts des membres de l'Association travaillent dans le domaine de la justice pénale et bon nombre d'entre eux sont des intervenants de première ligne. Les autres membres appartiennent à des organismes communautaires ou encore sont des victimes, des délinquants ou des universitaires.

Un historique de l'Association sera distribué au congrès. ■

Examen des systèmes américains

En décembre dernier, deux équipes du SCC ont visité des prisons américaines en vue de recueillir des informations sur les pratiques appliquées dans le cadre de la lutte contre la drogue. Paul Oleniuk, sous-commissaire adjoint (Prairies), Art Majkut, directeur, établissement de Stony Mountain et Harold Golden, AR du Pacifique, ont visité deux établissements des Services correctionnels de l'État de l'Oregon. Helgi Eyjolfsson, directeur, établissement de Joyceville, Linda McLaren, AC, Bonnie Smith, AR d'Ontario et Denis Cloutier, AR du Québec, ont visité cinq établissements relevant du Federal Bureau of Prisons et un de l'État de la Pennsylvanie.

Bon nombre des responsables de prisons américaines déclarent avoir fait leurs gains les plus considérables dans le cadre de leur lutte contre la drogue lorsqu'ils ont étendu aux visiteurs l'attention qu'ils portaient aux détenus en matière de trafic. Lorsque les détenus et les visiteurs ont su que les responsables de toute activité liée aux drogues seraient poursuivis ou punis sévèrement à l'interne, le trafic a diminué considérablement.

Parmi les mesures les plus efficaces mises en place pour lutter contre la drogue, l'on retrouve les caméras-vidéo à haute résolution capables de faire un «zoom avant» pour se rapprocher des activités d'un détenu ou d'un visiteur suspect (cette année, le SCC procédera à l'installation de ce type de caméra dans toutes les aires de visites), la suspension des privilèges de visites des visiteurs surpris en train de passer des objets interdits et le contrôle des objets qu'apportent les détenus dans les salles de visites, ou qu'ils en rapportent.

Afin de faciliter la détection de drogues dans les établissements, on a imposé des règles strictes régissant les effets personnels. Les détenus ne peuvent apporter de la maison que des articles à caractère religieux ou des livres de poche, et bien que certains aient accès à un ordinateur, les ordinateurs personnels ne sont pas autorisés dans les cellules. En outre, le personnel correctionnel a recours aux chiens-détecteurs de drogues, à des équipes de fouilles spécialisées et à des dispositifs perfectionnés d'écoute des conversations visant à intercepter le trafic de drogues (le SCC utilise une technologie semblable dans certaines installations de la région d'Ontario et prévoit étendre cette technologie à l'échelle nationale).

Bon nombre des responsables de prisons américaines déclarent avoir fait leurs gains les plus considérables dans le cadre de leur lutte contre la drogue lorsqu'ils ont étendu aux visiteurs l'attention qu'ils portaient aux détenus en matière de trafic.

Les autorités américaines (et celles dans les pays de l'Europe, comme les Pays-Bas) considèrent l'analyse d'urine comme un excellent moyen de lutter contre la drogue. Chaque mois, le Federal Bureau of Prisons procède au hasard à l'analyse d'urine de cinq pour cent de sa population carcérale générale. Les détenus dont le résultat du test est positif sont inscrits sur une «liste de suspects» et ils peuvent être testés de nouveau pendant une période pouvant aller jusqu'à un an. Les tests sont considérés comme un facteur important dans toutes les prises de décisions de gestion des cas. En Oregon, l'analyse d'urine est utilisée non seulement pour les détenus, mais aussi pour les nouveaux agents de sécurité et pour les agents en affectation spéciale, comme les membres du service antidrogue.

La principale différence qui existe entre les systèmes canadien et américain se situe au niveau de l'importance accordée aux programmes de répression par rapport aux programmes de réadaptation. Au SCC, l'accent est principalement mis sur les programmes, et les sanctions sont rattachées à l'objectif de réadaptation. Un détenu dont les résultats du test d'analyse d'urine sont positifs peut se voir refuser toute forme de mise en liberté jusqu'à ce qu'il ait terminé le programme de traitement de la toxicomanie. Par contre, du côté américain, le même délinquant se verrait refuser une mise en liberté simplement à titre de punition. Ce n'est que tout récemment que l'on a commencé à utiliser une approche davantage axée sur les programmes.

La principale différence qui existe entre les systèmes canadien et américain se situe au niveau de l'importance accordée aux programmes de répression par rapport aux programmes de réadaptation. . . Qui a la meilleure solution? Tout est une question de juste milieu. Le SCC devra renforcer ses mesures de répression et ses programmes

Qui a la meilleure solution? Tout est une question de juste milieu. Le SCC devra renforcer ses mesures de répression et ses programmes s'il veut s'attaquer au problème de la drogue dans ses établissements.

Un rapport portant sur les meilleures pratiques au Canada sera terminé d'ici la fin du mois. Pour obtenir ce rapport, ou celui sur les meilleures pratiques américaines, veuillez communiquer avec Marcy Grossman au (613) 996-4501. ■

Les réductions de l'EGAO sont respectées

Le SCC est en voie d'atteindre son objectif au chapitre des compressions budgétaires, qui est de diminuer ses dépenses de 85 millions d'ici 1997-1998. Déjà, le budget de 1995-1996 est réduit de 65 millions.

Un récent rapport traite de la progression des 11 grands projets menés dans le cadre de l'Examen de la gestion, de l'administration et des opérations, par le biais duquel doit s'effectuer le gros des compressions.

L'un des principaux projets est le Plan organisationnel à long terme (POLT), qui prévoit une participation accrue des établissements et des districts aux fonctions intéressant l'ensemble de l'organisation, comme l'élaboration des politiques et des programmes. En outre, de nombreuses fonctions, comme les finances, seront regroupées suivant des critères de rentabilité. En conséquence, le personnel des administrations centrale et régionales diminuera d'à peu près la moitié. Nous en sommes à une étape transitoire du plan, qui consiste à arrêter définitivement les objectifs et à rédiger les descriptions des postes conservés pendant que se font les réductions. Lorsque le tout sera terminé, il y aura environ 213 personnes au bureau national, sans compter les conseillers nationaux et leur personnel, au nombre de 23, et les 126 personnes affectées aux services regroupés. Chaque administration régionale comptera quelque 31 personnes, plus les employés des services regroupés.

Le rapport EGAO signale également d'autres projets de réduction des coûts dans les domaines suivants : recours aux entrepreneurs, services de santé, assistance postpénale, organisation des districts de libération conditionnelle et des établissements, prestation des services techniques et ressources humaines.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec Dan Rowan, au (613) 995-4111. ■

Tuyaux de planification financière

par David Acheson, planificateur financier accrédité de la Coopérative de crédit du service civil limitée

L'incertitude qui règne chez les travailleurs, la retraite anticipée et le désir d'autonomie financière sont autant de facteurs qui contribuent à la popularité croissante de la planification financière. L'analyse des revenus et dépenses ainsi que la budgétisation sont essentielles pour réaliser des objectifs financiers et sont probablement les éléments les plus importants d'une bonne planification. Même si elles présentent certains défis, elles fournissent des informations importantes. Il convient d'être honnête avec soi-même et relever ses dépenses réelles.

Les tuyaux suivants pourraient vous aider à réaliser l'objectif financier le plus recherché — l'autonomie financière.

Établir un plan de dépenses : «Mais où va l'argent?» Cette question revient souvent quand on dépense chaque jour sans planifier. Tout d'abord, établissez vos priorités, à court et à long terme. Passez en revue vos dépenses et ajustez-les autant que possible.

Établir un fonds de réserve : Selon les experts financiers, chaque famille devrait avoir des économies correspondant à au moins trois mois de dépenses.

Prévoir les grosses dépenses : Nous avons tous des obligations fixes qui peuvent complètement déséquilibrer votre budget si vous n'avez pas pensé à accumuler suffisamment de réserves. Rassemblez toutes vos grosses dépenses et divisez le total ainsi obtenu par 12. Ce montant doit être mis de côté chaque mois pour régler les factures que vous recevrez. La même méthode peut s'appliquer aux dépenses importantes.

Limiter l'usage du crédit : Il arrive trop souvent que des familles voient trop grand et s'engagent dans des obligations auxquelles elles ne peuvent pas faire face. Dans ce cas, un prêt aux fins de consolidation peut parfois aider à augmenter sa liquidité. Rappelez-vous que les modalités de crédit varient. Montrez-vous aussi prudent en matière de crédit que vous l'êtes à l'égard des produits et services. Ne perdez pas de vue les dépenses portées à vos comptes et cartes de crédit et réglez vos comptes avant la date d'échéance pour éviter les frais de crédit.

Bien dépenser les rentrées inattendues : La plupart des familles s'empressent de dépenser les rentrées inattendues pour se payer des luxes sans trop penser aux autres possibilités. Par exemple, un remboursement de 1 000 $ sur un prêt hypothécaire représente une épargne d'intérêt considérable. Dans le cas d'une augmentation de salaire, vous pouvez ajouter celle-ci à vos épargnes avant même de vous habituer à dépenser cet argent supplémentaire.

Éviter les achats impulsifs : La facilité d'accès à ses fonds grâce aux guichets automatiques fait que l'on peut gaspiller de l'argent à gauche et à droite pour des babioles et dépenser une grosse somme sans se rendre compte. Dressez une liste de chaque sou que vous dépensez ainsi au cours d'une semaine et essayez de mettre un frein à ce gaspillage. Faites-vous une allocation, car si vous la respectez, elle vous aidera à prévoir les dépenses.

Prendre l'habitude d'économiser : «Payez-vous d'abord». Il n'est jamais trop tôt pour commencer à épargner en vue de l'autonomie financière. Ne vous laissez pas décourager si vous ne pouvez économiser que de petites sommes. En économisant 5$ par semaine, vous aurez accumulé plus de 500$ en moins de deux ans. Il s'agit d'une bonne habitude à prendre et à maintenir même si vous vous efforcez de rembourser vos dettes.

Pour plus de renseignements, communiquez avec David Acheson au (613) 560-6675. ■

Statistiques . . . en bref

Incidents graves liés à la sécurité

Les taux de nombreux incidents graves semblent être demeurés relativement constants au cours des cinq dernières années. Dans bien des cas, les écarts reflètent davantage des changements dans la population de délinquants plutôt que des variations dans le nombre d'incidents survenus.

Le **graphique A** montre le taux d'incidents par 1 000 détenus pour les cinq dernières années. Le taux d'incidents graves liés à la sécurité est relativement constant malgré la croissance de la population carcérale. Le nombre de détenus incarcérés dans les établissements fédéraux est passé de 11 337 en 1990 à 14 223 en 1995.

Le **graphique B** montre le taux d'incidents impliquant des délinquants mis en liberté sous condition dans la collectivité.

Le nombre effectif d'incidents est demeuré relativement constant. Mais, parce que le nombre de libérés conditionnels, incluant les détenus provinciaux sous surveillance fédérale, a diminué au cours des cinq dernières années, passant de 8937 en 1990 à 8436 en 1995, la taux par 1 000 a augmenté.

Graphique A – Incidents dans les établissements par 1 000 délinquants

	90-91	91-92	92-93	93-94	94-95
Meurtres de personnel	0	0	0	0	0
Meurtres de détenus	0.55	0.33	0.49	0.46	0.42
Prises d'otages	0.36	0.32	0.16	0.46	0.14
Troubles majeurs	0.36	0.41	0.49	0.31	0.21
Suicides	0.92	1.29	0.89	1.82	0.99
Assauts majeurs, personnel	0.36	0.16	0.49	0.08	0.35
Assauts majeurs, détenus	4.13	5.04	4.34	4.27	4.01
Batailles de détenus	0.46	0.56	0.90	0.30	0.35
Évasions à séc. max.	1.02	0	0	0	0
Évasions à séc. moyenne	1.79	0.88	1.36	1.29	2.1
Évasions escorte max.	0.46	0.17	0	0	0

Graphique B – Incidents dans la collectivité par 1 000 délinquants

	90-91	91-92	92-93	93-94	94-95
Meurtres	2.16	3.09	2.11	1.69	1.90
Tentatives de meurtres	2.05	2.47	1.70	0.90	1.54
Assauts sexuels	5.28	4.90	4.29	4.28	5.81
Assauts majeurs	4.31	4.00	3.50	2.69	2.96
Prises d'otages	0.55	0.62	0.10	0.40	0.59
Séquestration	1.08	1.23	1.89	0.90	0.36
Vol	7.84	6.57	8.77	10.16	13.39

Vol. 20, N° 2 **juin 1995**

Entre Nous est publiée trimestriellement par les Services créatifs de la Direction des communications du Service correctionnel du Canada.

Rédacteur en chef - Jean-Marc Plouffe
Rédaction et révision (anglais) - Barb Wheatley
Rédaction et révision (français) - Nathalie Clément, Julie Renaud
Conception Graphique - Barb Wheatley
Services de traduction - Secrétariat du ministère
Coordonnatrice des articles - Barb Wheatley
Impression - CORCAN (La Macaza)

Les articles peuvent être reproduits, entièrement ou en partie, en mentionnant la source.

Faire parvenir vos commentaires ou soumissions à :

Let's Talk / Entre Nous
Service correctionnel du Canada
340, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A OP9

Tél.: (613) 995-5364
Téléc.: (613) 947-0091
Distribution : 1(800) 665-8948

ISSN 0715-285X

© Service correctionnel du Canada 1995

Imprimé au Canada sur du papier recyclé

Service correctionnel du Canada

Entre Nous

Volume 20 N° 3 septembre 1995

Des cadres supérieurs diplômés

Si vous espérez devenir un jour directeur d'établissement, vous avez intérêt à vérifier vos qualifications scolaires. En effet, à compter de 1998, seuls les universitaires diplômés dans un secteur associé aux affaires correctionnelles seront admissibles à un certain nombre de postes de niveau supérieur.

À l'heure actuelle, lorsque des postes de directeur d'établissement, de directeur de district, de sous-directeur d'établissement, de directeur exécutif et de directeur associé sont dotés par voie de concours, le SCC accepte les candidats qui possèdent une équivalence scolaire même s'ils n'ont pas de diplôme universitaire spécialisé dans un domaine lié aux fonctions du poste. Cette équivalence combine études, formation professionnelle et expérience. Toutefois, en raison de la nouvelle technologie et de la complexité accrue des fonctions, ces postes ne pourront être confiés à l'avenir qu'à des employés qui possèdent une vaste expérience pertinente ainsi qu'une excellente formation scolaire en sciences sociales.

Lors de sa réunion d'avril dernier, le Comité de direction a décidé que l'équivalence scolaire continuerait d'être reconnue pendant trois autres années afin de donner aux employés l'occasion de parachever leurs études. À compter d'avril 1988, toutefois, on ne retiendra plus que les candidats détenteurs d'un diplôme universitaire spécialisé dans un domaine lié aux fonctions du poste.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec Jean-Paul Bélanger au (613) 995-6472. ■

Recherchés : de l'attention et de l'appui

Les pénitenciers, les prisons ou les établissements correctionnels, peu importe le nom, est ce qui domine l'esprit collectif du SCC. Toutefois, l'aspect communautaire - souvent négligé - du rôle de cet organisme, c'est-à-dire tout ce qui concerne ses tâches de surveillance des détenus ayant obtenu une libération conditionnelle ou d'office, commence à occuper une place plus importante.

Il n'est cependant pas étonnant que ce rôle communautaire soit en retrait par rapport à ce qui se fait dans les établissements carcéraux si l'on songe que la majorité des ressources financières et humaines du SCC sont affectées aux établissements. Ainsi, en 1993-1994, une somme moyenne de 45 753 $ a été consacrée à chaque détenu gardé dans un établissement, contre seulement 8 527 $ à chaque libéré conditionnel.

De plus, jusqu'à un passé récent, c'est ce qui se produisait dans les établissements qui obtenait le plus d'attention de la part de la presse. Toutefois, cette situation a changé. Dans son rapport intitulé « The Balancing Act - Managing the Release of Dangerous Offenders », John Braithwaite fait cette observation : « Le travail correctionnel ... est beaucoup plus susceptible d'être critiqué pour des faits qui se produisent dans les collectivités que dans les établissements. La majorité des citoyens ne supportent pas que des incidents graves se produisent au sein de leurs collectivités. » (Traduction)

Suite à la page 8

Sondage auprès des détenus

Au cours des prochains mois, le SCC demandera à tous les délinquants sous sa responsabilité de répondre à des questionnaires d'enquête sur la vie en établissement. Les résultats devraient paraître d'ici avril 1996 et nous éclaireront sur l'opinion des détenus concernant les programmes, les traitements, la santé et la sécurité.

Le sondage a été conçu à partir des recommandations faites par le Comité d'experts sur le SIDA et les prisons afin de mener une étude exhaustive sur la consommation de drogues et le comportement sexuel des détenus, et sur l'article 74 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, lequel stipule que les détenus doivent participer à toute décision sur les activités correctionnelles.

Le sondage a été effectué dans un premier temps à titre expérimental auprès de quarante délinquants des régions du Québec et du Pacifique, lesquels ont, dans l'ensemble, manifesté un vif esprit de collaboration. Mais, fait plus important encore, l'expérience a démontré que les détenus étaient disposés à répondre en toute franchise, même s'il s'agissait de questions portant sur des sujets délicats comme la consommation de drogues ou le comportement sexuel.

Pour obtenir de plus amples renseignements, on peut communiquer avec David Robinson, gestionnaire de projet, Recherche, au (613) 996-5222. ■

Dans ce numéro

2 Le message du Commissaire
3 D'un océan à l'autre
7 À Venir!
8 L'aumonerie communautaire
9 Récente décision judiciaire
9 Attention au feu
10 La conférence de la gestion supérieure
11 Les priorités organisationnelles
11 Examen de la mission
12 Statistiques . . . en bref

Service correctionnel Canada Canada

Le message du Commissaire

Un député fédéral me signalait récemment qu'il pouvait s'imaginer les difficultés que nous affrontons, puisqu'il se trouve toujours un groupe ou un autre pour nous critiquer sévèrement, quelle que soit l'orientation que nous choisissions. Le SCC est le septième organisme du gouvernement fédéral pour lequel je travaille, et il ne fait aucun doute que le domaine d'activité provoque beaucoup plus de conflits et d'intransigeance ici que dans les six autres organismes. De part et d'autre, on exerce des pressions pour que nous fassions plus et moins à la fois.

Les prisons sont trop douillettes.	Les prisons sont trop austères.
La mise en liberté sous condition est essentielle pour réduire la récidive.	La libération conditionnelle ne donne pas de résultats.
Les programmes sont inefficaces.	Les programmes portent fruit.
Il faut libérer les détenus plus tôt.	Il faut les enfermer et jeter la clé.
L'incarcération est trop coûteuse.	Les ressources sont insuffisantes pour faire un bon travail.
Les détenus jouissent de trop de droits.	Les détenus n'ont pas assez de droits.
Il faut alléger le fardeau que la paperasserie représente pour le personnel.	Il faut améliorer la qualité des dossiers pour mieux rendre compte à la population.
Les pouvoirs discrétionnaires accordés au niveau local permettent d'améliorer le processus décisionnel.	Il faut instaurer davantage de normes nationales.

Jamais nous ne réussirons à plaire à tout le monde à la fois. Dans bien des cas, il convient avant tout de trouver le juste équilibre; dans d'autres cas, la meilleure solution, du point de vue correctionnel, s'impose d'elle-même, en dépit de la véhémence de l'opposition. En règle générale, nous devrions nous efforcer de ne prendre des décisions qu'à la lumière des faits et de nos convictions. Voici deux exemples qui devraient vous faire comprendre où je veux en venir.

Le traitement des délinquants sexuels – La proportion des détenus ayant commis des infractions sexuelles croît plus rapidement que celle de tout autre groupe. Le nombre des détenus qui peuvent être traités est passé de 200 en 1989 (en établissement) à quelque 1 700 aujourd'hui (dont 600 à l'extérieur).

Le programme est-il efficace? Pour en avoir le coeur net, nous avons organisé à Toronto une grande conférence, dont le rapport guidera nos pas pendant les prochaines années. Nous avons également offert à 1 900 employés une formation sur l'évaluation du risque, dont un module traitait de l'évaluation et du traitement des délinquants sexuels.

La protection contre le SIDA – La plupart des détenus sont mis en liberté un jour ou l'autre. S'ils sont infectés par le VIH au moment de leur libération, il est plus que probable qu'il le transmettront à d'autres. Nous devrions faire tout notre possible pour protéger les détenus contre l'infection et accroître la sécurité du public. À cette fin, nous avons mis en oeuvre deux stratégies :

· décourager les comportements dangereux par le biais de meilleures mesures de dépistage, de dissuasion et d'accès à des programmes tels que les programmes de traitement des toxicomanies (nous avons obtenu de bons résultats au cours de la dernière année);

· rendre les comportements chroniques moins dangereux.

Dans le cas de la seconde stratégie, le problème consiste à savoir jusqu'où peut aller un organisme correctionnel. À mon avis, il serait sensé de répondre qu'il peut aller aussi loin que possible sans compromettre la sécurité de l'établissement ou les objectifs correctionnels que nous poursuivons. À ma connaissance, ni la distribution de condoms ni la diffusion d'informations plus exactes sur les moyens de minimiser les risques d'infection ne semblent avoir porté atteinte à ces deux grandes priorités. De manière générale, on s'entend au SCC (et ailleurs) pour dire qu'il serait trop risqué d'instituer des échanges d'aiguilles dans nos établissements, même si bon nombre de nos municipalités ont instauré pareils programmes.

Nous songeons toutefois à distribuer de l'eau de Javel, comme le recommandait le Comité d'experts sur le SIDA et les prisons il y a dix-huit mois. Entre-temps, nous avons examiné les résultats d'expériences menées ailleurs, notamment la Colombie-Britannique, où l'on a adopté une politique semblable et, après un récent réexamen, décidé de la maintenir. On n'a pas rapporté de cas où les détenus se seraient servi de l'eau de Javel comme d'une arme, et les spécialistes du domaine médical nous assurent que, si la situation se présentait, le type d'eau de Javel que nous distribuerions ne risquerait pas de causer des dommages durables aux yeux. Lorsque cette politique sera en vigueur, nous suivrons la situation de près pour éviter que ne surgissent des problèmes imprévus.

John Edwards

Erratum

La colonne du Commissaire du numéro de juin 1995, contenait une erreur relative au nombre d'employés du SCC qui avaient suivi le cours d'évaluation du risque; selon les données d'avril 1995, il y en a eu environ 1 900.

D'UN OCÉAN À L'AUTRE

MISSION - Karen Maxwell, agente de développement social et culturel à l'établissement de Mission, a récemment mérité un prix d'excellence décerné par l'*American Correctional Association*, et un article de *Corrections Today* lui a été consacré. L'auteur de l'article faisait ressortir la valeur des efforts que déploie Mme Maxwell pour aider les délinquants à réintégrer la société et soulignait qu'elle consacre beaucoup de ses temps libres aussi bien à participer à des activités sociales qu'à accompagner des détenus.

Sandra Burton, sous-directrice de l'établissement de Mission, avait ceci à dire de la récipiendaire dans l'article en question : « C'est une employée dévouée, qui aime véritablement travailler dans le milieu correctionnel et elle encourage les détenus à mener une vie plus prosociale. »

Toutes nos félicitations, Karen!

WILLIAM HEAD – Récemment, les employés et les détenus de l'établissement William Head ont réussi ensemble à sauver quatre plaisanciers, y compris deux jeunes enfants, des flots agités de l'océan Pacifique. Vers la fin de l'après-midi du 30 mai, ils ont cru voir deux adultes dans un canoë, dans la baie de Pedder, à proximité de l'établissement. Leurs occupants semblaient être en difficulté. Lorsque les employés communiquèrent avec eux, ils leur répondirent qu'ils se reposaient parce qu'ils avaient beaucoup pagayé contre le vent. En effet, le vent avait été fort au cours de la matinée et avait régulièrement augmenté d'intensité par la suite.

Peu après, même si les canoëistes se mirent à pagayer vigoureusement, le vent poussa leur embarcation le long de la baie, puis vers le large. Les services météorologiques avaient alors lancé un avertissement pour les petites embarcations et on communiqua avec l'équipe de recherche et de sauvetage du collège Pearson. Les employés et les détenus qui surveillaient la scène jugèrent alors que la situation était devenue grave. Ils se ruèrent jusqu'à proximité de l'embouchure de la baie et deux d'entre eux s'avancèrent dans l'eau avec une corde, qu'ils réussirent à lancer aux canoëistes lorsque le vent les fit passer devant eux, puis les détenus et les employés tirèrent rapidement le bateau sur la grève.

On constata alors que deux jeunes enfants étaient blottis à l'avant de l'embarcation. Les adultes avaient eu très peur et ils étaient très reconnaissants de l'aide qu'ils avaient reçue à point nommé.

WILLIAM HEAD - *Out of Bounds*, le journal des détenus de l'établissement William Head, a tout récemment reçu une double dose de bonnes nouvelles. La Fondation nationale pour les arts dans les prisons a en effet jugé que cette publication était la meilleure de toutes les publications produites par des détenus dans l'ensemble du système correctionnel fédéral. Elle a remis au journal un chèque de 200 $ ainsi qu'une attestation encadrée. Par ailleurs, John Costello, responsable programmation, planification et élaboration, et deux détenus ont rencontré des représentants de la Société canadienne des Postes et ont réussi à faire réduire les tarifs postaux de 1,80 $ à 0,54 $ l'exemplaire.

ELBOW LAKE – Les habitants de la Colombie-Britannique ont pu jouir ce printemps d'un temps chaud et sec, mais ce temps « merveilleux » a par contre causé une série d'incendies de forêt qui ont détruit des milliers d'acres de terrains boisés. Des équipes composées de personnes ayant reçu une formation spéciale et provenant de l'établissement d'Elbow Lake ont donc été dépêchées sur les lieux de plusieurs incendies dans toute la région du Pacifique, afin d'aider le ministère des Forêts de la C.-B. à les combattre.

Depuis son ouverture en 1977, l'établissement d'Elbow Lake dispense de la formation en lutte contre les incendies et fournit des équipes à cette fin. Il possède une unité composée de deux employés et dix-neuf détenus, ainsi que deux équipes moins importantes qui comprennent chacune un employé et dix détenus. Une autre équipe de lutte contre les incendies et une équipe d'installation de camps composée de cinq membres peuvent aussi être mobilisées au besoin.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires à ce sujet, veuillez communiquer avec Steve Bonnett, au (604) 796-2101.

MISSION - Le 7 juillet dernier se tenait, pour la quinzième année consécutive à l'établissement de Mission, la Journée sportive communautaire pour les déficients mentaux et physiques. Cent dix athlètes y ont participé, ainsi que 66 employés des foyers collectifs.

Le succès de cette journée est en grande partie attribuable à la collaboration et à la communication qui se sont établies entre les employés et les quelque 80 détenus participants. Beaucoup d'entreprises ont par ailleurs contribué à l'événement en faisant don de rubans, de prix et de nourriture. Le maire de Mission, un membre du conseil et des représentants des médias locaux étaient également présents. ■

BOWDEN – Plus tôt cette année, plusieurs employés ont communiqué avec le directeur de l'établissement pour lui parler du moral du personnel et des effets du surpeuplement qui y existe. Un comité a par la suite été créé, qui est chargé de rechercher des moyens d'améliorer l'état d'esprit général.

Les membres de ce comité ont présenté un grand nombre de propositions, de l'organisation d'un tournoi de balle lente qui durerait tout l'été, jusqu'à celle

de barbecues, de tournois de quilles et de golf et de chants folkloriques en choeur. De plus, les membres ont commencé à faire des exercices d'observation du travail d'autrui, qui consistent pour un employé à passer une demi-journée à observer le travail d'un employé d'un autre service afin de mieux comprendre les pressions que tous subissent. En outre, un certain jour de mai, trois employés en smoking ont servi un repas de socialisation. Ils avaient déplacé les tables et fait jouer de la musique et, lorsque les employés sont arrivés pour déjeuner avec leurs compagnons habituels, on les a invités à s'asseoir avec d'autres.

Toutes les activités organisées jusqu'à présent ont remporté beaucoup de succès. La direction de Bowden projette donc de les poursuivre.

ROCKWOOD – Du 20 au 23 juin, huit détenus de l'établissement de Rockwood, accompagnés de l'Aîné John Stonechild, se sont livrés à un jeûne communautaire organisé sur les terres sacrées de l'établissement. Durant les quatre jours du jeûne, les participants ont uniquement consommé de l'eau.

Le premier jour, ils ont procédé à une cérémonie de sudation purificatoire; plusieurs autres cérémonies semblables ainsi que des cérémonies du calumet se sont déroulées au cours des trois jours suivants. Le jeûne s'est terminé par une cérémonie du calumet dirigée par l'Aînée Barbara Daniels.

Par ailleurs, l'Aîné John Stonechild a présidé la cérémonie en l'honneur de l'agent de correction Wayne MacDonald que l'on a baptisé du nom indien de *Calling Water* pour souligner l'intérêt qu'il a toujours manifesté pour la culture autochtone.

STONY MOUNTAIN – Trente détenus accompagnés de leur aumônier et de deux bénévoles ont participé à la « Marche pour Jésus » le 27 mai dernier. Bien que confinés à la cour d'exercice du pénitencier, ils ont installé un système de son et distribué des livrets de chants, des ballons et des drapeaux. De manière générale, les participants étaient d'avis que l'expérience leur avait permis de se rapprocher et d'exprimer publiquement leurs convictions religieuses.

PÉN. DE LA SASKATCHEWAN – Quinze coureurs et un chauffeur d'autobus du pénitencier de la Saskatchewan ont participé à la course annuelle au flambeau des organismes d'application de la loi qui a eu lieu le 14 juin 1995, en parcourant l'étape des cinquante milles qui séparent Rosthern de Saskatoon. La course a pris fin à Weyburn, le 16 juin, à la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques spéciaux.

La course au flambeau a lieu chaque année, depuis 1988, sur les voies publiques de la Saskatchewan. Elle a pour but de recueillir des fonds pour la société des Jeux olympiques spéciaux de la Saskatchewan. En même temps, elle fait de la publicité positive pour les organismes qui y sont représentés. Le personnel du pénitencier de la Saskatchewan y participe activement chaque année, tant à la course elle-même qu'à la collecte des dons et promesses de don pour les participants aux Jeux. Outre les employés du pénitencier de la Saskatchewan, qui ont jusqu'à présent fourni le plus important contingent de coureurs, d'autres agents de la paix y participent, tels que des représentants des différents services de police et de la GRC des diverses parties de la Saskatchewan, des établissements correctionnels provinciaux, du service des libérations conditionnelles du SCC, du ministère de l'Environnement et de la Gestion des ressources, du service fédéral des gardes de parc et de la patrouille du transport routier.

PÉN. DE LA SASKATCHEWAN – Un barbecue organisé pour 84 détenus et des personnes de la collectivité qui leur rendent visite dans le cadre du programme Person (Two) Person a eu lieu le 12 juin. Au total, 137 personnes y ont participé. Le programme en question, qui fait appel à des bénévoles des collectivités environnantes, est destiné expressément aux détenus qui n'ont pas d'autres soutiens familiaux.

DRUMHELLER – Le personnel de l'établissement de Drumheller a maintenant accès aux avis de concours et aux bulletins d'information par le biais du réseau informatique. On a établi un répertoire pour le personnel dans l'unité "Z" de l'ordinateur, et les membres du Comité consultatif de l'équité en matière d'emploi veillent à ce que les avis de concours et autres documents soient introduits dans le système et mis à jour au besoin. Les employés peuvent consulter ou imprimer tout document qui les intéresse durant la journée. On continue d'afficher les avis de concours dans les endroits désignés, mais le système informatisé a l'avantage d'offrir au personnel une plus grande accessibilité. ■

COLLINS BAY – Dans le cadre de son programme d'enseignement, l'établissement de Collins Bay a mis en oeuvre avec succès, dans la région de l'Ontario, le premier cours de recherche d'une carrière. Andy Morgan, chef du service de l'enseignement, ses collaborateurs, Jim Kennedy, de Construction CORCAN, et son surveillant local ont fait équipe afin de faciliter la mise en oeuvre de ce cours.

Le cours de recherche d'une carrière, qui a commencé au début de 1995, vise principalement à donner aux personnes qui le suivent l'occasion d'acquérir les habiletés nécessaires pour trouver et garder un emploi tout en faisant des études de niveau secondaire. Les élèves qui suivent ce cours avec succès reçoivent trois crédits complets valables pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires en Ontario.

Le cours en question comprend une période d'enseignement d'une durée de trois mois et un stage de trois à cinq mois. Les personnes qui le suivent peuvent ainsi bénéficier de la surveillance étroite d'un enseignant professionnel, ainsi que de l'attention et de la compétence d'un ouvrier spécialisé. Robert Peelar, le premier diplômé, a travaillé à la construction, dans l'établissement, d'une unité réservée aux visites familiales privées et en a parlé avec beaucoup d'enthousiasme. En raison de ce succès, les membres du personnel désirent passer sans délai à la

seconde phase de la mise en oeuvre du programme, qui s'étendra à d'autres ateliers de CORCAN et aux services alimentaires.

Auparavant, à l'établissement de Millhaven, sous la direction de Peter Pain, chef du service de l'enseignement, et avec la collaboration de Mac MacLean, gestionnaire des opérations de CORCAN, trois délinquants ont suivi le programme et utilisé comme élément de leur formation scolaire les crédits de formation professionnelle qu'ils avaient acquis en technologie de fabrication. ■

CENTRE FÉDÉRAL DE FORMATION – Le programme STOP au Centre Fédéral de Formation offre un milieu de traitement pour tout toxicomane qui veut vraiment et définitivement mettre un terme à sa dépendance.

Cette volonté de changement profond est rudement et sciemment mise à l'épreuve sur une période minimale de neuf mois. La rudesse mise de l'avant ici n'a rien à voir avec le gonflage de muscles. Elle vise plutôt la remise en cause des valeurs convenues du milieu carcéral. Tout cela dans le but de développer les muscles de la réflexion, de l'introspection, de l'intuition et du pouvoir de décision individuelle. On ne parle donc plus de droits mais de responsabilités.

Le travail thérapeutique se fait exclusivement en groupe. C'est par l'interaction des membres les uns envers les autres qu'émergent la confrontation à de multiples problématiques : dépendance affective, faible contrôle sur les impulsions, difficultés à résoudre les conflits, angoisse vis-à-vis les rechutes, ambivalences face à la liberté, transfert de dépendance, distorsion cognitive, mécanismes de défense inadaptés et plusieurs autres émotions.

Un nombre maximum de 20 participants volontaires est encadré par une équipe d'intervenants, principalement des agents de correction, qui est formée à évaluer les résistances, les ruses et les échappatoires propres à cette clientèle.

En ce qui a trait aux résultats, nous pouvons affirmer que le but premier, soit la diminution du risque de récidive, est résolument atteint.

Face aux rechutes de consommation qui généralement impliquent une réincarcération, il est à propos de s'interroger sur la façon dont elles sont actuellement gérées. Car ce serait nier la réalité du processus thérapeutique que d'associer sans discernement chaque cas de rechute à un risque élevé de récidive.

Il n'en reste pas moins que l'équipe d'intervenants applique déjà de nouvelles stratégies d'intervention visant autant la prévention de la rechute que l'aide entourant le retour à l'incarcération.

Pour de plus amples informations vous pouvez contacter Solange Keighan, Coordonnatrice, au (514) 661-7786 poste 4671 ou 4843.

LECLERC – Au programme ÉCHO de l'établissement Leclerc, on soumet régulièrement les participants à des tests d'urine depuis 1990. Durant la période du 1er avril 1994 au 31 mars 1995, sur 238 tests requis à l'établissement Leclerc, 78 détenus ont refusé, 131 test ont été négatifs et 29 positifs.

Un programme de formation a été dispensé auprès des coordonnateurs locaux, agents collecteurs et présidents indépendants. Les agents de gestion de cas, les agents de correction et les intervenants aux programmes ont également été sensibilisés au Programme d'analyse d'urine.

Quant aux mesures généralement prises à la suite d'un résultat positif, on retrouve : le counselling, l'expulsion du programme de toxicomanie, l'étude de transfert et le rapport d'infraction disciplinaire. Les intervenants travaillent en étroite collaboration avec les présidents indépendants afin que les sentences pour refus de soumettre un échantillon d'urine soient de même importance que les sentences pour avoir consommé.

Le personnel croit que l'analyse d'urine s'avère un moyen très fiable de détection d'usage d'intoxicants par les délinquants, que le contrôle au hasard exerce dans une certaine mesure un effet dissuasif et que cela aide réellement à vérifier le respect d'une condition de non-consommation.

COWANSVILLE – Le 27 juin, il y a eu deux cérémonies de purification dirigées par des Aînés pour le personnel de l'Établissement Cowansville à titre de sensibilisation à la culture autochtone.

Tous les participants étaient satisfaits de leur journée et disent avoir appris à mieux saisir la spiritualité autochtone. Ils ont aussi apprécié de pouvoir échanger librement avec les Aînés sur plusieurs questions culturelles et spirituelles.

Devant l'enthousiasme des participants, les organisateurs envisagent d'organiser d'autres cérémonies de sensibilisation dès septembre prochain. Si la connaissance et le partage de la culture autochtone peuvent aider à rapprocher nos peuples, nous aurons accompli notre part, disent-ils.

LECLERC – Le 11 juin dans le cadre de la semaine de la Fonction publique fédérale, l'Établissement Leclerc accueillait près de 260 visiteurs, membres de la famille et amis d'employé(e)s.

Cette visite avait pour but de permettre aux personnes qui vivent avec des membres du personnel ou qui les côtoient de mieux connaître l'environnement et le milieu de travail du personnel de l'établissement.

Des membres du personnel agissant à titre de guide, ont conduit des groupes de visiteurs dans plusieurs secteurs de l'établissement. Le local de détection d'intrusions, ainsi que l'unité de détention ont suscité beaucoup d'intérêt. Des détenus participant au programme ECHO se sont joints aux visiteurs dans leur unité. ■

NOMINATION – Le nouveau Sous-commissaire de la région de l'Atlantique, Alphonse Cormier, est originaire de Memramcook au Nouveau-Brunswick. Il a fait une longue carrière dans la fonction publique; depuis 1974, il travaillait au ministère des Pêches et Océans, où il occupait avant son départ le poste de directeur général de la région du Golfe.

Bienvenue au SCC et bonne chance, Alphonse!

RÉGION DE HALIFAX – Les libérés conditionnels de la région métropolitaine de Halifax découvrent les avantages d'un mode de vie sain. D'une durée de cinq demi-journées, le programme de promotion d'habitudes saines dans la vie quotidienne préconise une façon de vivre qui favorise le bien-être physique, affectif et mental.

Mis en oeuvre par le Comité consultatif des citoyens de l'endroit, le programme est financé par le fonds pour la promotion de la santé communautaire du ministère de la Santé de la Nouvelle-Écosse. Il est administré par Peter Grandy, directeur intérimaire du Centre correctionnel communautaire Carlton.

La bénévole Hema Chopra se charge de coordonner le programme, qui comprend des séances d'information sur la santé — notamment sur la nutrition, les loisirs et le comportement sexuel — des activités récréatives favorisant la bonne condition physique et la socialisation, ainsi qu'un centre de documentation qui fournit des renseignements sur toutes les activités de loisirs et les services de santé existant dans la région métropolitaine de Halifax.

Une vingtaine de libérés conditionnels ont déjà pris part aux quatre sessions qui ont été offertes depuis l'instauration du programme en janvier dernier. L'admissibilité au programme est déterminée par le personnel correctionnel et la participation peut-être volontaire ou imposée dans le cadre des plans de traitement correctionnel.

La prochaine session sera offerte en septembre et comprendra de nouveaux modules. On espère que d'autres bénévoles voudront apporter leur contribution au programme. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec Peter Grandy au (902) 426-2601.

VISITE – Le pénitencier de Dorchester et l'établissement Westmorland ont reçu, le 2 juin dernier, la visite de cinq membres d'un groupe d'échange japonais du Rotary International. Comme l'échange prévoyait la visite d'établissements d'enseignement, les participants se sont rendus dans des écoles primaires et secondaires ainsi qu'à l'université de l'endroit et ils ont pu voir à l'oeuvre les programmes scolaires de Dorchester et Westmorland. Ils ont également visité les unités résidentielles, le Centre régional de traitement et les locaux du programme de base. Impressionnés par nos établissements et les programmes que nous offrons aux détenus, les visiteurs ont considéré cette expérience comme très instructive.

LIBÉRATION CONDITIONNELLE À KENTVILLE – Il est tout à fait inusité de se faire complimenter pour du bon travail, comme beaucoup d'entre vous en conviendrez, spécialement s'il s'agit de travail auprès de délinquants.

Il n'y a pas longtemps, Heather Boates, agente de libération conditionnelle à Kentville, a reçu un appel téléphonique de la soeur d'un délinquant qui la remerciait d'avoir veillé à envoyer son frère directement au pénitencier de Dorchester pour y recevoir des soins médicaux. Elle s'est dite très satisfaite du traitement que son frère avait reçu durant son hospitalisation à Dorchester et à souligné que le personnel s'était montré des plus serviables. Félicitations à tous les intéressés!

DORCHESTER - « Spécial » est un mot qui s'applique bien au programme d'enseignement innovateur dispensé au pénitencier de Dorchester, dans la région de l'Atlantique. Ce programme a pour but de satisfaire aux besoins des détenus qui doivent recevoir un enseignement individualisé lequel n'est pas normalement offert dans le cadre d'une salle de classe. Il est unique dans la région de l'Atlantique.

La majorité des élèves qui participent à ce programme ne réussissent pas bien au sein d'un groupe et peuvent avoir une faible capacité d'attention ou des troubles d'apprentissage. Ce programme se distingue par l'utilisation de techniques d'enseignement innovatrices et d'outils didactiques spéciaux.

« Nous désirons faire tout ce qui est nécessaire pour qu'il y ait effectivement apprentissage. Tous les éléments du programme sont choisis non pas en fonction de niveaux scolaires équivalents, mais de façon que chaque élève puisse appren-

Comment faire publier un article dans *Entre Nous*

- Les articles (accompagnés du nom et du numéro de téléphone de la personne-ressource) doivent être envoyés par courrier électronique ou sur une disquette de 3.5" (Microsoft Word).
- Les articles de fond ne doivent pas excéder 500 mots.
- Veillez à ce que tous les noms soient bien orthographiés.
- Les dates limites de soumission pour les prochains numéros sont : le 16 octobre pour le numero de décembre; le 15 janvier pour le numéro de mars 1996; et le 15 avril pour le numéro de juin.

Pour plus d'information, veuillez contacter la personne responsable de la publication *Entre Nous* au (613) 995-5364 ou par télécopieur au (613) 947-0091. ■

dre », a dit Pauline Belliveau chargée de ce programme d'éducation spéciale. Pour ce faire, Mme Belliveau crée un programme d'enseignement adapté à chaque élève.

La plus grande partie de son travail d'enseignement spécial est individualisée. Cette approche suscite la confiance et donne une souplesse d'action. Mme Belliveau a constaté que, en général, une heure d'enseignement individualisé est plus utile pour ses élèves qu'une demi-journée d'enseignement collectif dispensé en salle de classe.

Un grand nombre des détenus qui reçoivent cet enseignement ont des problèmes émotifs ou mentaux profondément enracinés. Ils ne peuvent tout simplement pas fonctionner en groupe. Sans ce programme, a ajouté Mme Belliveau, il n'y aurait pas de possibilité d'enseignement pour eux. Ils seraient les laissés pour compte du système d'enseignement de la prison, tout comme ils l'ont été dans leur jeunesse du système d'enseignement public. ■

ÉVASIONS – En 1994-1995, le nombre d'évasions des établissements à sécurité minimale a chuté de plus de 50 pour cent, comparativement à l'année précédente. Le Commissaire a récemment informé le Solliciteur général des raisons auxquelles les directeurs d'établissement à sécurité minimale attribuent ce remarquable changement. Voici ce qu'il a dit :

L'effet positif sur le nombre d'évasions a été attribué en partie au programme d'analyse d'urine. Ce programme a permis de réduire la quantité et le trafic de drogues dans les établissements, ce qui a eu pour résultat de réduire la consommation de drogues par les détenus (plusieurs évasions étaient liées à la consommation de drogues) et de diminuer le nombre de problèmes qui en découlent, comme les dettes de drogue auxquelles les détenus tentent de d'échapper. De façon générale, l'insistance sur le recours aux programmes pour les détenus ayant des problèmes de drogues a permis de réduire leur niveau d'anxiété quant à l'éventualité d'un transfèrement involontaire à un établissement à sécurité plus élevée. (Toutefois, le programme peut aussi s'avérer un couteau à deux tranchants, puisque récemment deux détenus se sont évadés parce qu'ils s'attendaient à ce que leur analyse d'urine soit positive).

La formation sur l'évaluation du risque et la mise en place de procédures plus efficaces permettant d'identifier les détenus « à sécurité minimale », de même que l'application rigoureuse de tels critères, ont permis d'améliorer considérablement le processus d'évaluation des détenus. On met l'accent sur la capacité à gérer les délinquants de façon sécuritaire plutôt que sur le fait de combler automatiquement les places vides.

Le personnel des établissements est tenu au courant des circonstances et des recommandations découlant des enquêtes qui sont menées à la suite d'évasions des établissements à sécurité minimale. Des efforts importants ont été déployés en vue de reconnaître les situations qui s'apparentent à la leur et pour adopter des mesures correctives.

Tous les établissements ont mis en place un mécanisme de contrôle pour identifier rapidement et effectuer la surveillance étroite des délinquants difficiles ainsi que ceux susceptibles de le devenir. Ces cas sont discutés dans le cadre des réunions régulières (hebdomadaires) afin d'assurer que l'information soit largement diffusée et qu'on a recours aux mesures appropriées.

Bien qu'un bon nombre de mesures de sécurité aient été adoptées par des établissements, comme par exemple l'augmentation des activités de dénombrement et l'installation d'alarmes dans les pavillons cellulaires et les unités afin de contrôler les déplacements la nuit, tous les établissements attribuent cette amélioration en très grande partie à l'engagement accru du personnel envers les délinquants. En outre, cet engagement a permis de déceler rapidement les délinquants qui font face à des problèmes et s'est aussi avéré une excellente source de renseignements pour la sécurité préventive. ■

À venir

CCC conférence

Le Comité Consultatif de citoyens tiendra sa conférence nationale du 28 au 30 septembre, à Winnipeg (Manitoba).

Elle aura pour thème Retour à la collectivité, afin de mettre l'accent sur l'importance de la liaison entre les membres des CCC et la collectivité. Un membre de chaque CCC y participera, outre le Comité national de direction.

Garde et prise en charge

La quatrième conférence annuelle portant sur le rôle des infirmières dans le système de justice pénale aura lieu les 2 et 3 novembre prochains à Saskatoon (Saskatchewan).

On y abordera des questions qui touchent les infirmières exerçant leurs fonctions au sein des systèmes correctionnels fédéral ou provinciaux, dans des établissements de santé mentale, ou dans des universités ou collèges ainsi que d'autres professionnels intéressés.

La conférence sera présentée par le collège des soins infirmiers de l'Université de la Saskatchewan, de concert avec le centre psychiatrique régional des Prairies.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec Norma Fulton, directrice, Continuing Nursing Education, Université de la Saskatchewan, au (306) 996-8360. ■

Services correctionnels communautaires

Suite de la page 1

Un examen effectué par le Vérificateur général a aussi fait ressortir l'insuffisance de la fonction communautaire qu'exerce le SCC et le peu d'attention que la haute direction y accorde. De ce fait, le SCC a commencé à mettre davantage l'accent sur les services correctionnels communautaires. Aussi, au cours de la dernière année, il y a eu beaucoup de changements.

« Plus on parle des services correctionnels communautaires, plus leur portée s'élargit, et ce, non seulement au SCC, mais aussi dans tous les secteurs de la collectivité », a dit Gerry Minard, qui est conseiller national, Services correctionnels communautaires, poste créé à la fin de l'an dernier. Selon le Commissaire, le titulaire de ce poste doit « s'assurer que les services correctionnels communautaires reçoivent l'attention et l'appui nécessaires ». Donc, s'il n'en tient qu'à Gerry, qui était directeur du bureau de libération conditionnelle du district est et nord de l'Ontario, tout le monde parlera de services correctionnels communautaires.

À titre de conseiller national, Gerry préside le Conseil national des services correctionnels communautaires, qui se compose d'un directeur de district de chaque région, du sous-commissaire principal, d'un représentant de la CNLC et d'un représentant des établissements. Selon Gerry, le Conseil est « un organe qui nous permet de nous réunir, d'examiner les politiques, de gérer les projets et d'envisager les services correctionnels communautaires d'un point de vue général ».

> « Plus on parle des services correctionnels communautaires, plus leur portée s'élargit, et ce, non seulement au SCC, mais aussi dans tous les secteurs de la collectivité. » — Gerry Minard

Gerry et le Conseil, ainsi que le personnel de première ligne, effectuent actuellement un certain nombre de projets. Entre autres, ils élaborent une méthode de financement préétabli, dont la mise en application commencera en 1996-1997. D'après cette formule, les ressources destinées aux services correctionnels communautaires seront réparties en fonction du nombre de détenus présents dans la région (actuellement, elles le sont en fonction de leur utilisation passée).

Un autre changement important prévu pour l'automne concerne le système de gestion des détenus dans la collectivité. Il s'agit de modifier l'échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité pour tenir compte de sept facteurs qui, selon la recherche, doivent être pris en considération pour réduire le taux de récidive. Ainsi, l'évaluation du risque dans la collectivité s'alignera sur l'évaluation initiale. De plus, le nouveau système comprendra une base de données qui indiquera les besoins des détenus par bureau, district ou région.

Le Conseil a aussi créé un groupe de travail chargé de définir les groupes de détenus à risque élevé et d'élaborer les stratégies à utiliser avec chacun : la fréquence des contacts à maintenir et le genre de programmes à offrir. Selon une autre proposition, il y aurait une catégorie de surveillance périodique — quatre fois par année — applicable aux détenus à faible risque et ayant peu de besoins. Le Conseil s'occupe aussi de la coordination de l'élaboration de la partie communautaire de la stratégie antidrogue et s'intéresse au recours à des bénévoles pour la prestation de services correctionnels communautaires.

Gerry est conscient qu'il faut sans cesse travailler à améliorer la visibilité des services correctionnels communautaires. Il pense toutefois que cela en vaut la peine, surtout si l'on considère les économies réalisables en gardant certains détenus dans la collectivité. Il a dit que même si des ressources financières supplémentaires devaient être consacrées à cette fin, cela en vaudrait encore la peine. « Il s'agit simplement de déplacer les ressources nécessaires », a-t-il ajouté.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec Gerry Minard, au (613) 992-4801. ■

L'aumônerie communautaire : un soutien concret

Imaginez un système de soutien destiné aux détenus en liberté dans les collectivités et qui soit complètement dirigé par elles. Imaginez qu'il comporte à leur intention des conseils et des programmes individuels et collectifs. Imaginez qu'il comporte aussi des banques alimentaires, des refuges et des dépôts de vêtements, ainsi que des services de formation et d'emploi. Ce rêve, c'est l'aumônerie communautaire.

« Il y a quinze ans, l'idée faisait sourire, a dit le révérend Pierre Allard, conseiller national chargé de l'Aumônerie. Dans certaines régions, il y a des aumôneries communautaires depuis plus de quinze ans, mais elles ont, au cours des dernières années, augmenté tant en quantité qu'en visibilité.

« Elles sont maintenant mieux acceptées », reconnaît Chris Carr, le directeur adjoint de l'Aumônerie, qui regroupe 23 aumôneries communautaires réparties dans tout le pays. « Beaucoup de gens s'y intéressent », a-t-il ajouté. MM. Allard et Carr espèrent que les aumôneries communautaires acquerront une visibilité encore plus grande par suite de l'attention accrue que le SCC accorde aux services correctionnels communautaires.

Un rapport diffusé précédemment cette année donne la première vue d'ensemble du programme des aumôneries communautaires. Il indique qu'elles jouent un rôle important dans la prestation des services correctionnels : il s'agit pour elles d'assurer la liaison entre les ex-détenus et leurs familles, et les ressources communautaires.

Suite à la page 12.

Récente décision judiciaire

Un juge de la Cour suprême de la Colombie-Britannique a établi que le SCC n'avait rien fait de mal en transférant un détenu dans un établissement à sécurité maximale contre son gré. Le détenu, qui a été transféré parce qu'il faisait l'objet d'une enquête à la suite d'un meurtre survenu dans un établissement à sécurité moyenne, avait demandé aux tribunaux de renverser la décision de transfèrement en faisant valoir que le SCC avait agi de façon déraisonnable du fait qu'il n'avait pas procédé à d'autres enquêtes ni répondu à toutes ses questions.

Dans sa décision, l'honorable juge Bouck a précisé que les autorités du SCC peuvent être tenues de fournir une explication détaillée dans certaines situations, mais pas dans tous les cas. « Les [autorités du SCC] sont d'abord et avant tout des administrateurs fort occupés. Ce ne sont pas des avocats ou des juges de formation qui ont tout le temps nécessaire pour rédiger des décisions. L'application du droit pénal n'est pas leur affaire. »

Il a fait observer que le SCC avait transféré le délinquant pour assurer la bonne administration de l'établissement. Il a dit que les tribunaux n'ont pas à intervenir dans une affaire administrative à moins qu'elle ne soit menée de façon incorrecte, ce qui, a-t-il précisé, n'était pas le cas.

« Une prison est un milieu complexe, a-t-il fait remarquer. La clandestinité, la tromperie et la loi du silence font partie de la vie de tous les jours. La loyauté des détenus va généralement à ceux d'entre eux qui contrôlent le pouvoir. Il est très rare que des actes soient dénoncés explicitement par des sources crédibles au sein de la population carcérale.

« Les autorités pénitentiaires doivent agir en se fondant sur les meilleurs renseignements disponibles, a précisé le juge. Or, il arrive que les renseignements soient sans fondement et qu'un détenu soit accusé à tort ou transféré sans motif valable. Toutefois, étant donné la nature de la population carcérale et la nécessité de maintenir l'ordre, il n'y pas d'autre solution dans bien des cas.

« Il se peut que la requête n'ait pas été traitée à la perfection. Toutefois, la loi n'exige pas la perfection. Il est très rare que nous arrivions à faire quelque chose à la perfection. Les tribunaux doivent toujours veiller à protéger les droits individuels d'un détenu qui fait l'objet d'un traitement déraisonnable. Par contre, a-t-il ajouté, nous devrions comprendre à quel point les autorités pénitentiaires font face à des situations difficiles. » ■

Attention au feu . . .

Attention au feu — prévenez les incendies à la maison. Cette année, la Semaine de la prévention des incendies, qui se déroulera du 8 au 15 octobre 1995, aura pour but d'attirer notre attention sur les risques d'incendie à la maison et au travail. Le SCC est un lieu de travail pour quelque 8 000 personnes et une résidence pour plus de 14 000 détenus.

« Nous réussissons plutôt bien à prévenir les incendies dans notre milieu de travail, mais dans nos aires d'habitation — pensons aux unités résidentielles — il y a vraiment matière à amélioration », aux dires de Randy Gaw, chef de la sécurité opérationnelle et des incendies au SCC.

Les pertes attribuables aux 68 incendies rapportés au SCC durant l'exercice 1994-95 se sont élevées à 32 248 $. Ces données concordent avec notre moyenne pluriannuelle de 60 à 80 incendies rapportés, qui occasionnent des pertes se chiffrant généralement entre 25 000 $ et 50 000 $.

Quarante-neuf de ces 68 incendies étaient d'origine criminelle et ont occasionné une perte totale de 31 003 $, répartie entre les bâtiments (26 615 $), leur contenu (3 873 $) et d'autres biens (515 $). Les trois quarts des incendies criminels ont éclaté dans des unités résidentielles. On peut facilement comprendre que les incendiaires doivent se servir de ce qui leur tombe sous la main dans leur cellule pour provoquer l'incendie, soit de la literie, des vêtements, des livres ou autres documents et du matériel de divertissement.

Selon Gerry Hooper, commissaire adjoint, Services techniques et de gestion de l'information, « les administrateurs doivent absolument veiller à contrôler la quantité et la nature des effets autorisés dans les cellules, par le biais des ordres permanents, et à effectuer des inspections régulières afin de limiter la quantité de combustibles et de sources d'inflammation à la disposition des détenus ».

L'installation de détecteurs de fumée et d'extincteurs automatiques à eau dans les unités résidentielles s'est avérée fort utile, mais les bouilloires et les grille-pain personnels qui se trouvent dans les cellules peuvent tout de même causer des ennuis et déclencher de fausses alertes. Le personnel rapporte une réduction notable du nombre d'incendies dans les cellules et l'attribue à la présence des extincteurs automatiques. Si la tête d'un extincteur est activée par la chaleur ou un acte de vandalisme, une grande quantité d'eau froide (quelque 20 gallons par minute) est alors déversée dans la cellule. La cellule et son contenu sont ainsi inondés, et l'eau se répand parfois dans les cellules du dessous. L'auteur des dommages est alors exposé à des représailles de la part des autres détenus.

Plusieurs incendies ont aussi éclaté dans des installations prévues pour les visites familiales privées lorsque les occupants ont laissé les cuisinières sans surveillance après avoir mis des aliments à frire. Ces incendies ont endommagé les cuisinières et les armoires adjacentes. C'est ainsi qu'un feu allumé dans une unité résidentielle d'un établissement à sécurité minimale a provoqué le déclenchement de l'extincteur situé sous la hotte. Dans ce cas particulier, les dommages ont été évalués à moins de 200 $.

Nous possédons les outils technologiques nécessaires pour protéger nos bâtiments contre le feu, mais c'est le facteur humain qui pose le plus grand danger. Un bon conseil : adoptez le slogan de cette Semaine de la prévention des incendies, chez vous comme ailleurs! ■

Attention au feu — prévenez les incendies à la maison !

La conférence de la gestion supérieure :

La situation d'aujourd'hui et de demain

La conférence de la gestion supérieure a eu beaucoup de succès cette année encore. En l'espace de trois jours, les participants ont examiné une gamme de sujets allant de vastes questions stratégiques liées par exemple à l'examen de la mission et au recensement des priorités générales, jusqu'à des problèmes de fonctionnement courants tels que les cantines pour les détenus. Ils ont aussi pu participer à un bon nombre d'excellents ateliers qui ont porté entre autres sur la prévention du crime, la justice réparatrice, les délinquants à risque élevé et la protection des jeunes contre les délinquants sexuels. « Je regrette de n'avoir pu assister qu'à un seul atelier à la fois car ces ateliers étaient très intéressants », a dit le Commissaire John Edwards.

Au début de la conférence, le Commissaire a parlé de certains faits qui se sont produits au cours de l'année écoulée. Il a félicité tous les directeurs d'établissement et les membres de leur personnel pour s'être occupés « d'un nombre si incroyablement accru de détenus ... d'une manière si habile que le taux d'incidents graves par 1 000 détenus n'a généralement pas augmenté ».

Après avoir indiqué que le SCC fera vraisemblablement face à de nombreux défis au cours de la prochaine année, le Commissaire en a signalé un en particulier, soit la gestion des femmes sous responsabilité fédérale par suite de la fermeture de la Prison des femmes de Kingston. Il a dit que ce défi comprendra les quatre volets suivants : ouvrir les nouveaux établissements à temps; maintenir le plus possible le calme à la Prison des femmes, cette année; préparer le déménagement des détenues; réduire la population de femmes sous responsabilité fédérale, afin que les nouvelles prisons ne soient pas surpeuplées lors de leur ouverture.

Fait non étonnant, la question du surpeuplement des prisons a été soulevée à plusieurs reprises. « La solution ne consiste pas simplement à en construire davantage », a dit le Solliciteur général, Herb Gray. Il a plutôt insisté sur l'importance de veiller sur la sécurité du public, en ajoutant qu' « une saine évaluation du risque sous-tend un recours efficace aux autres moyens (que l'incarcération) ».

Le Commissaire a félicité tous les directeurs d'établissement et les membres de leur personnel pour s'être occupés « d'un nombre si incroyablement accru de détenus ... d'une manière si habile que le taux d'incidents graves par 1000 détenus n'a généralement pas augmenté ».

Le Commissaire a aussi parlé de l'examen correctionnel de la question de l'utilisation que le Canada devrait faire de l'incarcération. Il a fait état d'un certain nombre de facteurs qui influent sur le taux d'incarcération. « Nous étions bien sûr au courant de l'augmentation des admissions et de la chute des mises en liberté. Mais, alors que nous sortons de la confusion suscitée par la mise en oeuvre de la Loi *sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* et du Système de gestion des détenus, nous avons une idée plus claire de ce qui se passe ».

Fait non étonnant, la question du surpeuplement des prisons a été soulevée à plusieurs reprises. « La solution ne consiste pas simplement à en construire davantage », a dit le Solliciteur général, Herb Gray.

M. Edwards a fait état du nombre de mandats de dépôt qui a fait un bond au début des années 90, puis chuté en 1994-95 et, il a ajouté, que bien que les révocations ont eu tendance à augmenter, le nombre total des admissions a baissé en 1994-95 pour la première fois depuis plusieurs années. En ce qui concerne les mises en liberté, M. Edwards a déclaré que la proportion des délinquants mis en liberté dans la collectivité était proche de la norme historique d'environ 38 p. cent. Cependant, le nombre de délinquants en semi-liberté et en libération conditionnelle totale est moins élevé qu'il y a deux ans, alors que le nombre des incarcérations était à la hausse.

M. Edwards a par ailleurs annoncé la création d'un groupe de travail chargé d'examiner pourquoi la semi-liberté et la liberté totale ne sont pas accordées aux délinquants aux dates auxquelles ils y ont droit et quelles modifications permettraient de réduire ces retards sans mettre le public en danger. Il a ajouté : « Je ne veux toutefois pas fixer des objectifs numériques en ce qui concerne des mises en liberté supplémentaires à faire. Nous devons simplement nous assurer qu'elles sont différées seulement pour des raisons de sécurité publique ».

Le Commissaire a aussi mentionné qu'à son avis aucun autre service correctionnel ne consacre autant d'argent aux programmes, mais il a également exprimé des inquiétudes à cet égard. « Plus nous élaborons de programmes, plus la demande de participation s'accroît ».

D'autres séances de travail tenues au cours de la conférence ont consisté en des analyses de l'environnement. Ainsi, Tom McCormack, de Strategic Projections, a présenté un exposé concernant l'évolution de la population canadienne, alors que Michael Adams, d'Environics, en a fait un sur les attitudes sociales. Les conseillers nationaux ont aussi fait des exposés concernant leurs domaines de responsabilité. ■

La conférence de la gestion supérieure :

L'établissement des priorités organisationnelles

Pour la première fois, le SCC a utilisé un outil de haute technologie pour donner à tous ses cadres supérieurs l'occasion de participer au recensement des questions stratégiques qui constituent une priorité pour le SCC. Ce fut une réussite presque totale, même si une panne technique a causé certains problèmes.

Les participants ont évalué 25 questions recensées au cours d'un exercice de remue-méninges antérieur, en utilisant un système informatisé de vote comportant une échelle graduée de un à cinq, cinq correspondant à une très grande importance. Toutefois, en raison de la panne, il n'a pas été possible d'obtenir des résultats instantanés : plusieurs employés ont dû travailler tard le soir afin de consigner les résultats des votes sur des feuilles de papier.

Rapide, la nouvelle méthode permet encore à tous les participants de s'exprimer d'une manière égale. « Nous avons ainsi obtenu des avis de personnes qui possèdent ensemble des milliers d'années d'expérience correctionnelle », a dit Tom Epp, commissaire adjoint intérimaire à Politiques correctionnelles et planification organisationnelle, ajoutant qu'il y a, parmi les cadres, un très large consensus concernant l'importance de chaque question.

La question jugée la plus importante est la gestion des détenus à risque élevé, car plus de 70 p. cent des participants la jugent extrêmement importante, et 20 p. cent, très importante. « Ces chiffres constituent une preuve étonnante du consensus au sein de l'organisation », a signalé Andrew Graham.

Par ordre d'importance, suivaient de près les questions liées à la gestion des ressources humaines et à l'élaboration et mise en oeuvre des programmes pour délinquants. Dans les cinq premières places se trouvent aussi les attentes, l'éducation, ainsi que la confiance du public et la gestion des détenus.

Le « Top 5 »

1. La gestion des détenus à risque élevé
2. La gestion des ressources humaines
3. L'élaboration et mise en oeuvre des programmes pour délinquants
4. Les attentes, l'éducation, ainsi que la confiance du public
5. La gestion des détenus

Les cadres se sont aussi prononcés sur la capacité que le SCC a, selon eux, de traiter chaque question recensée, et ce, encore au moyen d'une échelle graduée de un à cinq, cinq correspondant à la capacité maximale. Les résultats de ces évaluations sont aussi très importants car ils témoignent de la volonté et du pouvoir du SCC de prendre des mesures sur ces sujets. On a convenu que le SCC a le plus de possibilité d'action au regard de l'élaboration et de la mise en oeuvre des programmes pour détenus (3e en importance) et de l'application de ses politiques (7e en importance).

Les résultats des votes ont été utilisés pour l'établissement de la liste des priorités aux fins des contrats de responsabilisation pour 1995-96 et ils seront utilisés aussi pour l'établissement de la liste définitive des priorités organisationnelles en vue de la planification stratégique que le Comité de direction devra effectuer au cours d'une réunion plus tard cette année. ■

Examen de la mission

Après avoir fait l'objet d'un examen attentif, il semble que l'énoncé de la mission du SCC demeurera inchangé, sauf que les valeurs fondamentales et les explications qui y sont présentées seront modifiées à divers degrés.

« Nous avions songé à modifier l'énoncé de la mission », a dit Andrew Graham, sous-commissaire principal, mais, « après avoir l'avoir examiné sous tous les angles, nous nous sommes retrouvés à notre point de départ. Nous nous sommes rendu compte de sa grande valeur ».

Andrew parlait ainsi des premiers travaux d'examen effectués par un conseil correctionnel composé de membres du personnel de chaque région et chargé de modifier ce document en y incorporant les changements résultant de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition ainsi que d'autres changements qui se sont produits au cours des six années écoulées depuis la création du document.

« Le défi que devait relever le conseil correctionnel consistait à apporter des modifications importantes au document, mais sans en affaiblir la base », a dit Lorraine Casey, administratrice de Politiques et planification dans la région de l'Atlantique et membre du conseil.

Les modifications sur lesquelles les membres se sont entendus ont été regroupées en un nouveau document provisoire qui a été présenté à la conférence. Les valeurs fondamentales sont semblables à celles du document original, mais elles ont été clarifiées et réorientées. De plus, les principes directeurs ont été remplacés par un commentaire concernant chaque valeur.

Les cadres supérieurs présents se sont divisés en groupes pour effectuer un examen approfondi de chaque valeur fondamentale révisée, puis ils ont formulé un grand nombre de recommandations. Les commentaires des participants et la diligence avec laquelle les cadres supérieurs ont examiné le document provisoire démontrent l'importance accordée à la mission.

Le conseil correctionnel s'est réuni au mois d'août afin de tenir compte des suggestions dans le document, dont la version finale devrait être examinée aux fins d'approbation par le Comité de direction à sa réunion de septembre. ■

Statistiques . . . en bref

Évasions d'établissements à sécurité minimale

Comme nous l'avons démontré dans notre dernier numéro, le taux d'incidents graves liés à la sécurité dans les établissements, tels les meurtres, les assauts et les prises d'otage, est demeuré relativement constant au cours des dernières années, malgré la croissance de la population carcérale.

Le nombre d'incidents des évasions d'établissements à sécurité minimale avait diminué. En 1994-1995, le nombre d'évasions s'est maintenu à moins de la moitié du nombre enregistré l'année précédente, passant respectivement de 202 à 98.

Évasions d'établissements à sécurité minimale

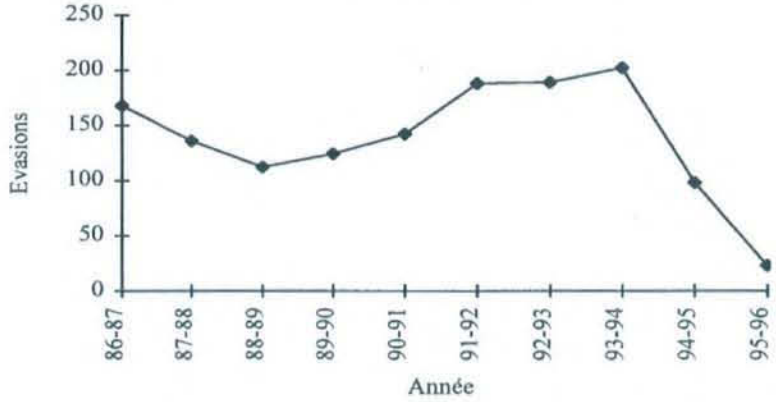

Certaines des raisons qui pourraient justifier cet écart sont énoncées en page 7, de la section intitulée d'un océan à l'autre, l'AC. ■

L'aumônerie communautaire

Suite de la page 8

Elles exercent une vaste gamme de fonctions afin d'aider les détenus à réintégrer leurs collectivités et afin d'y maintenir les liens spirituels établis pendant l'incarcération. À titre d'organisations communautaires, les aumôneries peuvent aider les détenus après la date d'expiration de leur mandat, fonction qui devient de plus en plus importante depuis que les détenus purgent une plus grande partie de leur peine avant d'être remis en liberté.

Sauf dans la région de Toronto, où un aumônier du SCC coordonne les activités d'organisations moins importantes, les aumôniers communautaires ne sont pas des employés du SCC. Les membres de la collectivité qui désirent travailler auprès des détenus forment un comité pour diriger l'aumônerie, lequel s'allie ensuite avec le SCC, qui lui fournit une petite partie des fonds dont il a besoin.

Les aumôneries communautaires ont déjà beaucoup progressé, mais Pierre et Chris visent déjà d'autres objectifs. Ils aimeraient qu'elles travaillent en étroite collaboration avec les conseils des services correctionnels communautaires, qu'elles nouent des liens avec les groupes de victimes et avec la police, et qu'elles resserrent leurs relations avec les autres églises. Mais, ils aimeraient par-dessus tout créer des aumôneries communautaires à Montréal et Vancouver. ■

Volume 20, N° 3 **septembre 1995**

Entre Nous est publiée trimestriellement par les Services créatifs de la Direction des communications du Service correctionnel du Canada.

Rédacteur en chef - Jean-Marc Plouffe
Rédaction et révision (anglais) - Barb Wheatley
Révision (français) - Julie Renaud
Conception Graphique - Barb Wheatley
Services de traduction - Secrétariat du ministère
Coordonnatrice des articles - Barb Wheatley
Impression - CORCAN (La Macaza)

Les articles peuvent être reproduits, entièrement ou en partie, en mentionnant la source.

Faire parvenir vos commentaires ou soumissions à :

Let's Talk / Entre Nous
Service correctionnel du Canada
340, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A OP9

Tél.: (613) 995-5364
Téléc.: (613) 947-0091
Distribution : 1(800) 665-8948

ISSN 0715-285X

© Service correctionnel du Canada 1995

Imprimé au Canada sur du papier recyclé

EntreNous

LIBRARY
SOLICITOR GENERAL CANADA
MAY MAI 3 1996
BIBLIOTHÈQUE
SOLICITEUR GÉNÉRAL CANADA
OTTAWA (ONTARIO)
K1A 0P8

Service correctionel du Canada

Volume 20 No. 4
hiver 1995/96

Sommaire

Le message du Commissaire 2
D'un bout à l'autre du Canada 3
L'étude des suicides de détenus 8
Le placement objectif des détenus 8
Point de vue de l'extérieur 9
CCC 10
Quand l'occident rencontre l'orient 10
Chants, danses et réconciliation 11
Trousses d'eau de Javel ..11
Statistiques en bref 12

Pour les agents de correction, c'est physique!

L'agent de correction pousse fort contre la machine et la déplace latéralement. Elle court et saute par dessus un mur d'environ un mètre; elle continue ensuite à monter et à descendre un petit escalier.

Non, il ne s'est pas produit une étrange crise dans l'établissement. Il s'agit tout simplement du nouveau Test d'aptitudes physiques de l'agent de correction (COPAT). Même s'il n'y a pas d'urgence véritable, le test vise à reproduire les gestes que les agents seraient appelés à faire dans une vraie situation d'urgence.

Le test fait partie des exigences professionnelles justifiées (EPJ) visant les agents de correction. Le SCC a élaboré cet ensemble de normes de concert avec la Commission canadienne des droits de la personne et Santé Canada et avec la contribution appréciable des agents de correction eux-mêmes. Il s'agit des normes professionnelles minimales auxquelles il faut satisfaire pour pouvoir exercer ses fonctions d'une manière sûre, efficiente et fiable.

Comme le SCC n'avait jamais appliqué systématiquement de normes médicales et physiques, il risquait d'être accusé de discrimination s'il éliminait la candidature d'un malvoyant, par exemple.

> À compter de janvier, toutes les recrues devront satisfaire aux exigences professionnelles justifiées, et notamment réussir les tests de santé et d'aptitudes physiques.

L'organisme fit même l'objet de contestations de cet ordre auprès de la Commission canadienne des droits de la personne. Cette dernière considère toutefois les exigences professionnelles justifiées comme équitables puisqu'elles sont établies objectivement et qu'elles s'appliquent à tous.

À compter de janvier, toutes les recrues devront satisfaire aux exigences professionnelles justifiées, et notamment réussir les tests de santé et d'aptitudes physiques. Les agents de correction I et II en poste ont jusqu'en avril 2000 pour satisfaire aux exigences. Les normes en vigueur ont été conçues pour les employés affectés aux établissements pour hommes, et les agents des deux sexes doivent subir le même test. Après l'ouverture des nouveaux établissements pour femmes, le SCC déterminera s'il convient d'adopter des normes différentes pour le personnel de ces établissements.

L'application des normes accroîtra la sécurité dans les pénitenciers. D'après les recherches menées durant l'élaboration des normes, la moitié des agents de correction en poste auraient de la difficulté sur le plan physique à intervenir dans une situation d'urgence, ce qui signifie qu'en plus d'être eux-mêmes vulnérables, ils mettent leurs collègues, les détenus et le public en danger.

Certains agents ne sont peut-être pas en mesure de réussir le test, mais ils auront quatre ans pour y parvenir et le SCC les encouragera fortement en ce sens. Selon l'agent de projet principal chargé de l'étude sur l'EPJ, Dan Ferguson, beaucoup d'agents voudraient améliorer leur état physique. « Nous allons les guider et les aider, affirme-t-il. Nous leur suggérerons des moyens de s'améliorer. »

Un comité régional des EPJ examinera le cas des employés qui ne pourront pas réussir le test à cause d'une incapacité physique; le comité pourra alors recommander l'affectation des personnes visées à un autre type de poste. *(Suite à la page 7)*

Le message du Commissaire

Les services correctionnels communautaires

La surveillance des délinquants dans la collectivité suscite l'attention comme peut-être jamais auparavant. De nombreux changements sont amorcés, d'autres sont prévus. En effet, la population se préoccupe plus maintenant de la surveillance des délinquants libérés sous condition que des mesures de protection contre les délinquants incarcérés, comme cela était le cas auparavant.

De plus en plus de ressources sont d'ailleurs consacrées aux services correctionnels communautaires. Ainsi, pour l'exercice en cours, le gouvernement a affecté un montant additionnel de 1,6 million de dollars pour ces services.

Dans son rapport de 1994, le vérificateur général a consacré un chapitre à la surveillance des délinquants dans la collectivité. Tout en notant que « le Service correctionnel du Canada est en général reconnu comme un chef de file dans la gestion des services de correction », il a conclu que la direction du SCC se préoccupait indûment des questions liées aux établissements, ce qui a entraîné de la négligence dans la gestion de ses activités de surveillance dans la collectivité.

Un cadre supérieur chargé des services correctionnels communautaires, M. Gerry Minard, a été nommé conseiller national des Services correctionnels communautaires. Il relève directement de mon autorité.

Un conseil des services correctionnels communautaires, composé de représentants de toutes les régions, a été mis sur pied, sous la présidence de Gerry, pour cerner les problèmes et recommander des solutions.

Le Conseil met la dernière main à une proposition de formule d'affectation des ressources, afin d'établir le niveau de ressources dont a besoin chaque bureau en se basant sur un ensemble de déterminants de la charge de travail.

Les autres aspects sur lesquels le Conseil se penche incluent la surveillance, la définition des modèles de surveillance intensive, une stratégie antidrogue à appliquer dans la collectivité et la réévaluation du risque.

Nous suivons de plus près les résultats obtenus dans la collectivité. Certains sont très encourageants. Nous avons par exemple constaté une baisse marquée, jusqu'à maintenant cette année, du nombre d'infractions graves commises par des délinquants en liberté sous condition. Ce résultat est probablement attribuable en partie à la formation en évaluation du risque donnée l'an dernier. Nous disposerons bientôt de données fiables sur le taux de chômage parmi les délinquants aptes à travailler; je crains que cette information soit quelque peu décourageante.

Nous collaborons plus activement avec les intervenants communautaires, comme la police les autorités provinciales, les bénévoles et les aumôniers oeuvrant dans la collectivité.

On s'entend pour reconnaître que les programmes donnés dans la collectivité sont généralement plus fructueux que ceux qui sont offerts en établissement; c'est pourquoi les délinquants qui peuvent être gérés en toute sécurité à l'extérieur des établissements devraient participer à des programmes dans la collectivité.

Le président de la Commission nationale des libérations conditionnelles croit dans la libération conditionnelle; il nous connaît très bien et il est impatient de voir nos deux organisations oeuvrer ensemble.

Avec la mise en service des nouveaux établissements pour femmes, nous nous pencherons en priorité sur les moyens à prendre afin d'obtenir un soutien plus efficace de la collectivité pour les délinquantes placées sous notre responsabilité. Plus ce soutien sera de qualité, plus les plans de libération conditionnelle seront solides et plus les délinquantes pourront être remises en liberté rapidement, et ce, en toute confiance.

Nous savons que, comme pour beaucoup d'emplois de première ligne dans la fonction publique, le travail des agents de gestion des cas a été sous-estimé. Nous espérions voir cette situation corrigée avec le remaniement général du système de classification employé dans la fonction publique; malheureusement, ce projet est en suspens. Le moment n'est sans doute pas propice à des rajustements, mais nous cherchons une démarche que nous pourrions faire approuver, semblable peut-être à celle qui a été utilisée pour la conversion des postes d'agent de correction.

Flash d'information :

Un groupe de travail composé d'employés de l'administration centrale et des administrations régionales, auquel participent des représentants du Syndicat des employés du Solliciteur général, de l'Immigration, de la CNLC et de la GRC, travaille à l'élaboration d'une stratégie pour combattre l'activité des gangs dans nos établissements. Une directive du Commissaire a été rédigée et diffusée pour consultation; on achève également l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en oeuvre de tous les aspects de cette directive. Le surpeuplement des établissements et l'occupation double des cellules sont en recul depuis quelques mois. En effet, la population carcérale a diminué d'environ deux pour cent au cours des six premiers mois de 1995-1996. En outre, notre capacité a aussi augmenté en raison de l'ajout de nouvelles unités dans les établissements, du programme de logement à court terme et de l'acquisition de l'établissement de Grande Cache. Bien qu'il existe encore à certains établissements un problème aigu de surpeuplement, le pourcentage de dépassement de la capacité cotée est tombée de 18 p. 100 à 12 p. 100 entre le mois de mars et le début de novembre 1995.

Au moment de la publication du présent article, le transfèrement des femmes purgeant une peine fédérale de la Prison des femmes aux nouveaux établissements sera bien amorcé; le processus marquera, je l'espère, le début d'une ère très différente de celle que nous avons connue depuis 1934.

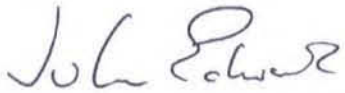

d'un bout à l'autre du

C A N A D A

Un jardin de tulipes

AR – Le printemps prochain sera un jardin, non pas de roses, mais de tulipes pour Judy Croft, administratrice régionale de l'Imputabilité et de la mesure du rendement.

En effet, Judy a gagné 400 bulbes dans le cadre d'un concours national de composition marquant le cinquantenaire de la libération de la Hollande. Il y a 50 ans, la princesse Juliana des Pays-Bas a offert aux Canadiens le premier don de 100 000 bulbes de tulipes pour les remercier d'avoir accueilli la famille royale hollandaise durant la guerre.

Les bulbes ont été plantés à Agassiz de façon à ce que toute la collectivité puisse en jouir.

Fore!

FERNDALE – Le 11 août, 30 aînés ont utilisé le terrain de golf de l'établissement Ferndale afin de recueillir des fonds pour la Société canadienne du cancer. Ils ont amassé 600 $ au cours de cette activité, qui a inclus un tournoi de neuf trous suivi d'un déjeuner dans l'aire des visites. Le directeur de l'établissement, Ron Wiebe, a invité un bon nombre d'organismes oeuvrant dans la région d'Abbotsford/Mission à utiliser le terrain de golf pour des activités de levée de fonds; il s'agissait du premier groupe à accepter son invitation. En d'autres temps, de 20 à 30 aînés jouent gratuitement au golf sur ce terrain trois matins par semaine; l'an prochain, il se pourrait qu'on impose des frais de 2 $, mais les sommes réalisées iraient à des organismes de bienfaisance.

Le terrain de golf a été construit et est entretenu par les détenus. Selon le coordonnateur du développement social, Hans Mills, les détenus apprennent ainsi à entretenir des pelouses. Ceux-ci peuvent aussi jouer au golf durant leurs heures de loisir.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec Hans au (604) 826-5410, poste 118.

Mise à jour

MOUNTAIN – John McCallum, un facilitateur chargé du Programme prélibératoire pour toxicomanes, et Marion Tait, une spécialiste en formation de base des adultes, ont contribué récemment à la rédaction d'une mise à jour du programme de base du PPT, en collaboration avec John Eno et une équipe de l'AC.

Ils ont adapté le programme aux besoins des détenus fonctionnant au premier niveau de la formation de base des adultes, c'est-à-dire au niveau de la cinquième année ou moins. Ils ont essentiellement étendu le programme habituel de façon à ce que chaque séance incluse dans le manuel prenne un certain nombre de jours. On a mis trois mois et demi à donner le programme de cette façon la première fois, mais Marion et John croient que, dans l'avenir, on pourrait exécuter le programme en deux mois et demi.

On poursuivra les travaux pour achever les différentes composantes et faire en sorte que le programme puisse être offert à divers groupes. Au fur et à mesure qu'ils seront produits, la documentation, les pré-tests et les post-tests seront envoyés à l'administration centrale pour y être révisés et pour qu'on les fasse parvenir à d'autres intéressés.

Selon Ted Francis, le facilitateur chargé du Programme prélibératoire pour toxicomanes à l'établissement Mountain, cette version « longue » du programme, créée pour les détenus en formation de base des adultes, représente vraiment une initiative heureuse. Notre grand défi et notre vrai plaisir à nous consistent à adapter les programmes aux besoins des détenus qui les suivent, dit-il. Marion et John ont accompli un travail remarquable. »

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec Ted Francis au (604) 796-1475.

Envol vers la liberté

PÉN. DE LA SASK. – Le 8 septembre, soit la Journée mondiale de l'alphabétisation, Bea Fisher, une enseignante à l'unité spéciale de détention du pénitencier de la Saskatchewan, a reçu le prix d'enseignement en alphabétisation « Envol vers la liberté » décerné par la Société canadienne des postes. C'est le gouverneur général Roméo Leblanc qui lui a remis le prix à sa résidence de Québec.

La Commission de la bibliothèque de Prince Albert a présenté la candidature de Bea en reconnaissance du travail qu'elle a accompli au pénitencier et dans sa collectivité. À l'USD, Bea a élaboré les Programmes d'apprentissage pour adultes, soit une série de 218 cours enregistrés sur bandes vidéo traitant des matières essentielles du programme de formation de base des adultes. Les cours ont été diffusés sur un réseau de télévision en circuit fermé à l'intention des délinquants incarcérés dans l'USD qui ne pouvaient assister aux cours à plein temps en raison de restrictions.

Depuis trois ans, Bea siège à un comité de la région des Prairies chargé de l'examen et de l'élaboration du programme d'études et de la méthode d'enseignement pour le milieu correctionnel.

En outre, Bea a été, en 1990, coordonnatrice d'un projet d'alphabétisation communautaire de l'ONU, et, pendant les deux années suivantes, elle a présidé un comité en milieu de travail pour le Réseau d'alphabétisation de Prince Albert.

Selon Bea, la remise de son prix a été pour elle une expérience inoubliable.

Félicitations Bea!

Patients souffrant de troubles mentaux

EDMONTON – L'établissement d'Edmonton a adopté une formule novatrice pour la prestation de services aux patients souffrant de troubles mentaux. Il s'agit d'une stratégie en deux volets destinée à permettre aux autorités de relever les défis découlant de l'étude effectuée par le Groupe de travail sur la santé mentale en 1991.

La première phase consiste en un échange progressif de cellules pour créer une unité spécialisée de 24 cellules occupées par des détenus souffrant de troubles mentaux. On dispensera dans cette unité des soins en santé mentale de niveau intermédiaire, à mi-chemin entre l'attention que l'on pourrait donner à ces délinquants s'ils étaient intégrés à la population générale et les soins qu'ils recevraient dans un hôpital psychiatrique.

L'unité présente plusieurs caractéristiques : elle fait partie du milieu carcéral et les détenus qui sont en mesure de fonctionner dans la population générale sont réintégrés à cette population; les employés de l'unité forment une équipe multidisciplinaire et ils ne sont pas affectés à d'autres postes dans l'établissement; on offre dans l'unité une gamme complète de ressources pour aider les détenus à réaliser leur plan correctionnel, y compris des services d'orientation professionnelle, de formation et d'ergothérapie.

La seconde phase est axée sur l'établissement de liens avec des organismes communautaires afin de faciliter l'élaboration du plan d'élargissement, le partage des ressources, le suivi des détenus et l'évaluation des programmes. Le personnel s'attend à ce qu'avec le resserrement des liens entre l'équipe de l'unité et les ressources communautaires, un plus grand nombre de délinquants mis en liberté sous condition réussissent à se réinsérer dans la société.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec le directeur adjoint chargé de la stratégie correctionnelle, Bill Green, au (403) 472-6052.

Vers le vert

CPR – Pour combattre le gaspillage de papier, le Centre psychiatrique régional de Saskatoon a investi un montant considérable dans l'achat d'unités d'impression recto-verso pour ses imprimantes au laser; les unités sont destinées essentiellement aux imprimantes des micro-ordinateurs raccordés au Système de gestion des détenus et aux appareils des services administratifs où l'on imprime beaucoup de documents.

Le Centre a aussi installé un programme local de production de formulaires électroniques comportant un icone local semblable à celui du programme national de production des formulaires. Les employés remplissent et envoient désormais les formulaires par ordinateur. Les seuls formulaires qui ne sont pas informatisés sont ceux que les patients doivent remplir.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec le directeur des Services de gestion William Shrubsole, au (306) 975-4155.

La psychologie du succès

EDMONTON – Depuis quatre ans, les aumôniers Mel Kornfeld et Bernie Pryden de l'établissement d'Edmonton offrent un programme appelé *Psychology for Success* (La psychologie du succès), qui souligne l'importance du pardon. Le sujet provoque des réactions et des commentaires contradictoires dans le milieu carcéral, pourtant, la réconciliation passe nécessairement par le pardon. Le programme est donné par les aumôniers à des petits groupes. D'une durée de trois semaines, il comporte 27 modules offerts en séances d'une demi-journée.

Les détenus sont enthousiasmés par le programme. Environ 1 500 l'ont suivi, et il y a toujours une liste d'attente.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec Mel ou Bernie au (403) 472-6052.

Prix

PRIX – Le lieutenant gouverneur de la Saskatchewan a présenté des médailles pour services distingués en milieu correctionnel à 20 employés de la région des Prairies; il s'agit nommément des employés suivants : administration régionale : Rév. Arno Bablitz; pénitencier de la Saskatchewan : Allan Briere, Terrance Hall, Kenneth Johnson, Debra Juker, Louis Kurytnik, Barry Read, Douglas Stewart, T. Victor Taylor, Joseph Yuzik; CCC d'Oskana : Dina Dennis, Robert Newman; CPR : William Hayes; établissement Riverbend : Kasper Hordyski, Sharon Woloszyn. En outre, Thomas Breckner du CPR, James O'Sullivan, du pénitencier de la Saskatchewan, Gary Skotheim, de l'établissement Riverbend, et Ivan Moxness et Paul Oleniuk de l'AR ont reçu une barrette en reconnaissance de 10 années de service supplémentaires.

Un certificat d'agrément

CRT – Le Conseil canadien d'agrément des établissements de santé a récemment accordé au Centre régional de traitement de l'Ontario un certificat d'agrément d'une durée de trois ans avec examen subséquent. L'agrément est accordé selon les normes applicables à tous les hôpitaux et ce, pour une période pouvant aller jusqu'à quatre ans. Le directeur adjoint du centre, M. Ross Toller, affirme qu'il est inhabituel de recevoir la première fois un certificat d'agrément pour une période aussi longue. Cela signifie que le Conseil est suffisamment satisfait de la qualité des services offerts par le centre qu'il n'estime pas nécessaire de le réévaluer avant trois ans.

Dans son rapport, le Conseil indique que le centre fournit d'excellents soins de santé mentale à ses patients du système correctionnel fédéral. Il ajoute que le centre a réussi à établir un juste équilibre entre les besoins en traitement et en services correctionnels de cette population particulière de délinquants.

Cependant, le travail du personnel du centre ne s'arrête pas là. Il s'occupe en ce moment de la mise en oeuvre d'un certain nombre de recommandations formulées dans le rapport et a formé un comité d'amélioration continue de la qualité qui est chargé d'orienter les progrès futurs du centre.

« Nous avons encore beaucoup à faire. Toutefois nous ne voyons pas cela comme du travail ardu, mais plutôt comme une nouvelle orientation », a ajouté M. Ross. « Ce qui compte le plus, c'est que les employés voient ce changement comme une importante réalisation très positive. ».

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec Ross Toller, au (613) 536-6900.

Dissuader les autres

PITTSBURGH - Grâce au programme lancé il y a un an par le conseiller en traitement de la toxicomanie Steve Dine, les détenus de l'établissement Pittsburgh ont la chance d'aller dans la collectivité pour tenter de dissuader les

autres de faire les mêmes erreurs qu'eux. *LINKS - Letting Inmates Network their Knowledge of Substance use* (réseau de détenus qui parlent de leur expérience de la toxicomanie) - est un programme de permissions de sortir en vue d'un service à la communauté. Tous les détenus qui y participent doivent avoir terminé un programme de traitement de la toxicomanie et font régulièrement l'objet d'une analyse d'urine.

Les détenus concernés ont visité environ 35 organisations au cours de la dernière année. Au total, plus de 200 organismes, tels que les centres de détention pour jeunes contrevenants, les foyers de groupe, les centres de traitement pour adultes, les groupes de jeunes et les écoles secondaires, ont reçu une lettre d'introduction ainsi qu'une brochure expliquant l'objet du programme.

Les détenus expliquent comment ils ont commencé à consommer de la drogue et à commettre des crimes et de quelle façon leur vie d'adulte en a été affectée. Ils tentent d'adapter la discussion selon l'âge des participants et l'ambiance de chaque visite. De nombreuses organisations fournissent une liste des sujets à traiter, alors que d'autres préfèrent le style causerie ou encore désirent que les détenus présentent leur exposé selon les antécédents des clients.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec le directeur adjoint, Programmes correctionnels, Alex MacNair, au (613) 536-6372.

Une classe en plein air

BEAVER CREEK - Une classe en plein air de 35 hectares s'est révélée un lieu d'apprentissage fertile pour 24 détenus de l'établissement de Beaver Creek. Employés par CORCAN, ces derniers ont abattu des arbres en vue de la construction d'un établissement à sécurité moyenne adjacent à l'établissement de Beaver Creek. Non seulement les détenus ont-ils achevé le travail une semaine avant l'échéance fixée, mais leur bilan de sécurité était meilleur que celui qu'on obtiendrait normalement de la plupart des chantiers commerciaux. Quinze détenus ont obtenu leur certificat d'abatteur professionnel du Conseil ontarien de formation et d'adaptation de la main-d'oeuvre, tandis que quatre ont obtenu leur certificat de conducteur de débusqueuse, ce qui améliorera considérablement leurs perspectives d'emploi après leur mise en liberté. Jusqu'ici, trois détenus ont réussi à faire la transition sans problème grâce à leurs nouvelles compétences professionnelles. Un détenu autochtone a obtenu sa libération conditionnelle après 21 ans d'incarcération et il abat actuellement des arbres dans une réserve du Nord. Un autre travaille pour une entreprise de transports de Toronto. Un troisième a reçu une offre d'emploi à une scierie, et il commencera à travailler dès sa mise en liberté. À Construction CORCAN, nous croyons que la réussite de nos projets passe par celle des détenus.

George Centen, un architecte pour le SCC qui travaille au projet, a été très impressionné par les réalisations de CORCAN et des détenus. « Ils ont fait un excellent travail et ils nous ont tous convaincus de leur valeur, y compris les experts-conseils et Travaux publics. Je me réjouis à la perspective de pouvoir continuer à travailler avec Construction CORCAN », a-t-il déclaré dans une note qu'il a écrite au gestionnaire principal de Construction CORCAN, Ray Saunders.

Centraide

FRONTENAC – Le 30 septembre dernier, l'établissement Frontenac a tenu la deuxième vente de garage annuelle du SCC, ce qui lui a permis de recueillir 16 000 $ pour Centraide. Les coordonnateurs Jan Smiley et Gerry Wimmer souhaitent remercier tous les employés qui ont fourni leur aide durant la journée de la vente ou au cours des mois qui l'ont précédée. Cet événement a nécessité beaucoup de temps et d'énergie!

La durée l'emporte

D'après une étude américaine, le principal facteur qui détermine le taux d'incarcération d'un pays est la durée de la peine imposée plutôt que le nombre de personnes condamnées à l'emprisonnement. L'étude semble donc indiquer que même si les mesures de rechange à l'incarcération peuvent réduire jusqu'à un certain point le taux d'incarcération d'un État, elles ont moins d'incidence qu'une modification de la durée des peines.

Les auteurs de l'étude soutiennent aussi que les prisons ne constituent pas nécessairement une solution à la criminalité. « Une fois construites, les prisons deviennent sous bien des rapports des entités qui se perpétuent [...] et leur utilisation incessante au fil des ans contribue à la création d'une culture où l'on considère cette utilisation comme logique et rationnelle. Même si peu de personnes nieraient la nécessité d'avoir un certain niveau d'incarcération dans toute société, il est loin d'être évident que l'incarcération constitue le seul ou le meilleur moyen d'empêcher ou de combattre la criminalité. »

L'étude se fonde sur une enquête menée auprès de 52 pays. Elle est décrite par Marc Mauer du projet d'examen de la détermination de la peine dans le numéro de mars 1995 du *Prison Journal*.

SCC et les NU

HAÏTI – Récemment, Jean-Paul Lupien, conseiller spécial auprès du Sous-commissaire de la région du Québec, a été invité par les Nations Unies à se joindre à une équipe pour collaborer à la réforme pénale en Haïti. Dans le cadre du programme des Nations Unies pour le Développement International, Jean-Paul s'est rendu en Haïti au mois de juillet dernier afin d'évaluer la situation.

Il y a en Haïti, 1800 détenus dans 16 prisons et le Pénitencier National à Port-au-Prince en loge 760 à lui seul. La surveillance des détenus était assurée par les autorités militaires jusqu'en juin dernier, mais depuis, c'est un personnel composé d'employés civils qui assurent la gestion et la surveillance dans les pénitenciers.

Les personnes incarcérées dans les pénitenciers sous la juridiction de l'Administration Pénitentiaire Nationale (APN) peuvent être détenues ou prévenues. Parmi les personnes incarcérées, seulement 200 ont subi un procès et reçu une sentence, les autres sont en attente d'un jugement qui peut prendre près de deux ans. Les hommes, les femmes et les juvéniles incarcérés sont sous la juridiction de l'APN. D'ailleurs, l'APN est également responsable du secteur de la protection de la jeunesse. Il n'existe aucun système ou programme de libération conditionnelle ou de probation.

Jean-Paul s'est rendu en Haïti le 23 octobre et il y demeurera pour une période de 19 mois afin d'entreprendre le projet de la réforme pénale. Il est accompagné d'un homologue français ainsi que de trois formateurs, dont Vital Filion présentement agent de gestion de cas à l'établissement Leclerc. Leur mandat est d'aider le Service correctionnel Haïtien à développer des directives opérationnelles en conformité avec les critères minimaux des Nations Unies en matière de respect des droits de la personne.

Nous leur souhaitons bonne chance.

Levée de fonds

COWANSVILLE – Le 17 septembre, le Comité des résidents de l'établissement Cowansville remettait un chèque de 800 $ à la Fondation Terry Fox. Plus de 300 résidents de l'établissement ont contribué à la levée de fonds.

Cette contribution vient s'ajouter aux montants de 1 000 $, 1 600 $ et 1 200 $ qui avaient été recueillis au cours des trois années précédentes. Voilà un bel exemple de l'implication des résidents dans la communauté.

Appelez-nous!

Le Comité consultatif pour les personnes handicapées a été créé en 1990 pour conseiller le SCC sur la situation des personnes handicapées et exprimer l'opinion de celles-ci. Le groupe se penche sur les questions d'accessibilité physique et opérationnelle et travaille de concert avec les unités du SCC afin de respecter les exigences d'accès facile du Conseil du Trésor.

L'une des plus importantes activités du Comité est d'entrer en contact avec tous les employés ayant un handicap. L'auto-identification est une étape cruciale. Si vous voulez discuter avec le SCC de la manière dont votre milieu de travail, ou celui de vos employés, pourrait être amélioré, n'hésitez pas à communiquer avec l'un des membres suivants du comité, par téléphone ou par courrier électronique :

Atlantique : Paul Jamieson, (902) 426-1838, poste 3408
Québec : Robert Steadman, (514) 661-9620, poste 2670
Ontario : Wayne Ross, (416) 954-3093 ou Stewart Patrick, (705) 687-6641, poste 2210, ou (519) 894-2011
Prairies : Shirley Spurgeon (présidente), (306) 975-5040
Pacifique : Bob Locke, (604) 363-3766
Bureau national : Helen Friel, (613) 947-0954, ou Michelle Bertrand, (613) 996-3058.

La solution rurale

GRAND FALLS (TERRE-NEUVE) - Même si l'absence de services pour les délinquants sexuels à l'extérieur de la région de St. John's constituait une frustration pour les employés de Terre-Neuve, ils ne se sont pas laissés abattre par cette situation. Au contraire, Lori Griffin et Heather Yetman ont décidé de créer leur propre service. La Solution rurale : Intervention collective auprès des délinquants sexuels (*The Rural Solution: The Group Approach For Intervention With Sex Offenders - GAISO*) regroupe les principales composantes du traitement des délinquants sexuels et fournit un modèle de traitement à la fois simple, complet et rentable.

Les délinquants doivent s'inscrire volontairement au programme. Toutefois, contrairement à de nombreux programmes, GAISO accepte quand même les délinquants qui nient avoir un problème. Convaincus que ce type d'intervention permet de réduire le taux de récidive, les auteurs du programme espèrent toucher le plus de délinquants sexuels possible, quelle que soit leur attitude après coup.

Le GAISO est un programme d'une durée de dix semaines, offert deux fois par année à des groupes de cinq à neuf délinquants. Il est donné par neuf animateurs selon une méthode d'animateur/co-animateur, en raison des contraintes de temps qui ne permettent pas à une seule personne d'animer tout un groupe. Chaque animateur est responsable d'une séance, qu'il est le seul à diriger. Le co-animateur est responsable de la séance suivante.

Les premières séances traitent des connaissances sexuelles de base, notamment des personnes, des lieux et des moments appropriés, du consentement et de la responsabilité à l'égard de ses actes. Ces séances sont suivies par des séances sur les répercussions de l'agression sexuelle sur la victime ainsi que sur les familles de la victime et du délinquant. Les séances ultérieures portent sur la capacité de prévenir la rechute et l'établissement de réseaux de soutien. La dernière séance comporte un examen et une évaluation.

Les délinquants subissent un test concernant ces informations avant et après le programme. Jusqu'à présent, les quelque 60 délinquants répartis en neuf groupes qui ont suivi le programme ont tous mieux compris la portée des actes sexuels déviants qu'ils avaient commis. Aucun d'eux n'a terminé le programme dans le même esprit de déni qu'au moment de son inscription et, à la connaissance des administrateurs du cours, aucun d'eux n'a récidivé.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec Lori Griffin, au (709) 489-5124.

Programme d'entraide

DORCHESTER - SIDA Nouveau-Brunswick, un organisme communautaire, a signé un contrat avec le SCC afin de mener un programme d'entraide et de soutien SIDA au pénitencier de Dorchester. Le projet *C.A.N.* (*Cons Aids Network Peer Education Project* - réseau d'entraide SIDA dans les pénitenciers), d'une durée de quinze mois, consiste à élaborer, à mettre en oeuvre et à évaluer un modèle durable d'entraide et de soutien dans le cadre duquel des détenus fournissent à d'autres les informations, la motivation et les capacités nécessaires pour éviter de contracter le VIH et d'autres maladies transmissibles et offrent un soutien à ceux qui sont atteints du VIH/SIDA. Il s'agit du premier programme d'entraide et de soutien mis à l'essai au Canada. S'il se révèle efficace, il pourrait être adapté en vue d'être appliqué à l'échelle du pays.

Les détenus qui désirent devenir animateurs de ce programme d'entraide seront choisis selon des critères précis et suivront un programme de formation de quatre semaines. Un détenu sera désigné pour coordonner le projet et recevra une formation supplémentaire de quatre semaines en matière de soutien individuel.

Le programme sera évalué au moyen d'un questionnaire sur les connaissances, les attitudes et le comportement administré avant le programme et deux mois après. Un manuel de formation sera également élaboré pour fournir à d'autres établissements et à des organismes communautaires des lignes directrices concernant la mise sur pied et la mise en oeuvre des programmes d'entraide et de soutien. En plus de proposer des stratégies d'animation, le manuel comprendra un certain nombre d'acétates, de documents et d'exercices conçus spécialement pour le projet. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le projet, communiquer avec Caroline Ploem, SIDA Nouveau-Brunswick, au 1-800-561-4009 OU au (506) 459-7518.

Le petit déjeuner est servi

SPRINGHILL - Le 13 octobre dernier, la maison Spring a tenu son 4e petit déjeuner annuel pour collecter des fonds afin de financer ses opérations et a recueilli 1 140 $. Les commerces et les organismes locaux ont fourni la nourriture, les détenus ont préparé le petit déjeuner et le personnel de l'établissement a servi les repas à environ 280 personnes. Les fonds serviront à financer les opérations de la maison, un foyer loin du foyer servant à accueillir les familles qui visitent les détenus de l'établissement de Springhill. La maison Spring, dirigée par le Conseil chrétien de réconciliation, a reçu plus de 1 800 visiteurs en 1994.

Le recyclage rapporte

DORCHESTER – Les détenus de l'établissement de Dorchester ont prouvé que le recyclage rapporte. Dans le cadre de leur plan vert, ils ont commencé à ramasser aux fins de recyclage les canettes de boisson gazeuse au début de 1994. Tout l'argent recueilli a été déposé dans un compte de banque spécial surnommé « *Cans for Kids* » (des canettes pour les enfants). À la fin du dernier exercice, les détenus avaient amassé plus de 3 000 $, qu'ils ont donnés à l'hôpital pour enfants IKW à Halifax.

Adopter un aumônier

Cet été, les employés de l'administration centrale ont offert un cadeau magnifique à un aumônier du Tiers-monde. Informés de l'incapacité de l'Association internationale des aumôniers de prison de parrainer tous les aumôniers qui avaient besoin d'une aide financière pour assister à la conférence, ils ont décidé « d'adopter un aumônier ».

« Mille mercis, a déclaré Soeur Eileen Dwyer au cours d'une journée portes ouvertes organisée pour permettre aux employés qui l'avaient parrainée de la rencontrer. Je ne trouve pas les mots pour exprimer mes sentiments. »

Les employés ont fait une contribution de 1 300 $ pour aider à payer le billet d'avion depuis le Royaume des Tonga, l'île dans le Pacifique Sud où Eileen travaille. Le reste est venu des congrégations locales. Les employés ont aussi donné les articles personnels, les livres et les valises qui ont été offerts à tous les aumôniers. Les valises ont servi à rapporter les vêtements donnés par la Société Saint-Vincent de Paul, l'Armée du Salut et les employés du Service correctionnel du Canada. Helen Friel, une des organisatrices de la campagne de levée de fonds, a remis à Eileen un certain nombre de cadeaux à rapporter au Tonga, comme une râpe à légumes et du tissu qui servira à confectionner une robe pour une détenue. Selon Helen, Eileen n'a rien demandé pour elle-même. On lui a néanmoins remis un t-shirt arborant une illustration du thème de la conférence des aumôniers; l'illustration a été peinte à la main par Steve Sammon, le mari d'une des collectrices de fonds.

« Cela nous aide à relativiser les choses, a déclaré Helen. L'expérience nous a fait chaud au coeur».

Information au sujet des bulletins Gestion des cas

Pour veiller à ce que tous les employés soient au courant des changements d'orientation, nous commencerons à publier, dans cette nouvelle chronique d'*Entre Nous*, la liste des derniers bulletins. Si vous avez besoin de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec Lynda Roy au (613) 947-6428.

N° 32 - Délinquants étrangers
N° 33 - Nouvelle Échelle d'ISR (ISR-R1)
N° 34 - Décisions de mise en liberté et planification correctionnelle

Les agents de correction, suite de la page 1.

Dan fait observer que, malgré leur valeur indéniable, les normes fixent des exigences minimales et correspondent à la condition physique requise pour l'emploi et non à la condition physique générale. Néanmoins, l'idée déplaît à certains employés. Le Syndicat des employés du Solliciteur général, qui représente les agents de correction, voulait restreindre l'application des normes aux recrues. Toutefois, si le SCC avait acquiescé à cette demande, la Commission canadienne des droits de la personne n'aurait pas considéré les normes comme étant justifiées, car, pour être reconnues comme telles, les normes doivent obligatoirement s'appliquer à tous les employés.

Dan espère apaiser les craintes que suscite la mise en application des nouvelles exigences. Au début de 1996, le matériel requis pour le COPAT se trouvera dans les établissements, ce qui permettra de faire des démonstrations et d'inviter les agents de correction à subir officieusement le test. Cette mesure devrait combattre l'inquiétude que peut provoquer la perspective des nouvelles normes.

« Dès qu'on parle de normes, les gens deviennent très anxieux, affirme Dan. Mais nous pouvons procéder de façon positive pour que l'expérience soit agréable. » Il suggère la remise de prix et l'organisation de compétitions entre établissements.

Si une compétition est organisée, vous voudrez certes recruter pour votre équipe l'agent de correction qui a essayé le test. Elle l'a admirablement bien réussi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec Dan Ferguson at (613) 992-3268.

L'étude des suicides de détenus

L'*Étude rétrospective des suicides de détenus au SCC de 1994-1995* est maintenant achevée. Il s'agit du rapport final sur les 14 suicides survenus entre le 1er avril 1994 et le 31 mars 1995. Jane Laishes, des Services de santé de l'AC, a recueilli les données sur les suicides commis par des détenus au cours de cette période et elle les a comparées aux données correspondantes enregistrées au cours des trois années précédentes. Depuis 1992, les responsables analysent en profondeur les données sur les suicides de détenus au SCC afin de dégager des tendances pour réduire le nombre de suicides et améliorer l'intervention du Service lorsque des incidents de ce genre pourront se présenter dans l'avenir.

L'étude constate que les hypothèses les plus souvent posées quant aux facteurs qui, en 1994-1995, auraient incité les détenus à se suicider étaient le découragement du détenu qui ne voyait plus de raison de vivre, les problèmes dans la famille ou les relations, les problèmes avec d'autres détenus ou la crainte de ces derniers. La toxicomanie a aussi joué dans certains cas et est le seul facteur commun à cette annéeet à l'an dernier. Selon Jane, ces constatations ont des conséquences sur les programmes de sensibilisation au problème du suicide et justifient les mesures de lutte contre l'usage de drogues dans les établissements.

Plusieurs caractéristiques des 14 suicides ont été soulignées. Quatre détenus étaient âgés de plus de 50 ans, dont deux étaient des malades en phase terminale ayant moins de deux ans à vivre. Trois autres auraient été aux prises avec des difficultés mentales. Un des détenus avait tué quatre personnes et s'était ensuite injecté le sang contaminé au VIH d'une de ses victimes.

Vu l'absence de tendances claires, le rapport de cette année ne renferme aucune recommandation. Selon Jane, les résultats confirment la nécessité pour le SCC d'adopter des stratégies de prévention dynamiques comportant une formation en prévention du suicide et en techniques de communications destinée non seulement aux employés, mais aussi aux détenus. Les programmes d'entraide auxquels participent des détenus ayant un quotidien semblable constituent peut-être une des meilleures ressources.

Les auteurs du rapport rappellent également que les commissions d'enquête ne cessent de répéter un certain nombre de recommandations, y compris la nécessité d'élaborer et d'appliquer des lignes directrices, des ordres permanents et des procédures sur le suicide. Les commissions recommandent aussi d'améliorer les communications et la qualité du système de gestion du stress dû à un incident critique; elles recommandent également d'améliorer et d'augmenter les tournées des agents.

Bien qu'il soit encore trop tôt pour évaluer l'efficacité avec laquelle les recommandations formulées dans l'*Étude rétrospective* de l'an dernier ont été mises en oeuvre, il semble que plusieurs de celles-ci aient entraîné des améliorations. La qualité et l'à-propos des rapports d'enquête se sont améliorés, et chaque établissement compte désormais un employé apte à enseigner à ses collègues les techniques de prévention du suicide. Il semble que les employés sont également plus en mesure d'intervenir auprès des détenus considérés comme suicidaires.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec Jane Laishes au (613) 947-3929.

Le placement objectif des détenus

La Division de la recherche du SCC vient de terminer une nouvelle étude qui fait ressortir l'importance d'effectuer le placement pénitentiaire selon un classement objectif étayé par des recherches.

Cette étude, de Luciani, Motiuk et Nafekh (1995), montre que l'Échelle de classement par niveau de sécurité du SCC est très utile pour contrôler et analyser les décisions de placement prises en fonction du niveau de sécurité. Le SCC a instauré cet instrument pour faire en sorte que le classement soit cohérent et équitable et pour aider les agents de gestion de cas à placer les détenus. Cet instrument a aussi été conçu pour réduire le risque de surclassement.

Comme l'a révélé cette récente étude, l'Échelle de classement par niveau de sécurité est un bon instrument de gestion de la population carcérale.

Les auteurs de cette étude, qui a duré six mois, ont examiné le placement de 6 633 détenus admis dans des pénitenciers et évalués à l'aide de l'Échelle de classement par niveau de sécurité.

De ces détenus, huit pour cent seulement avaient été placés dans des établissements à sécurité maximale, ce qui correspond de près à l'évaluation de cinq pour cent obtenue selon l'Échelle de classement par niveau de sécurité.

Mais, tandis que, selon l'Échelle de classement, vingt-sept pour cent des détenus de l'échantillon auraient dû se voir attribuer une cote de sécurité minimale, c'est un nombre considérablement moindre de détenus qui ont, dans les faits, été placés dans des établissements à sécurité minimale.

Bien qu'on ignore encore les raisons de ces écarts, il existe fort probablement de bonnes explications, comme les politiques régionales et l'isolement protecteur, par exemple.

Dans tous les cas, on procède à des évaluations du risque prudentes et modérées, fondées sur la façon dont les détenus s'adaptent à leur milieu carcéral, ainsi que sur le risque d'évasion et le danger pour la population.

Une précédente étude, menée en 1989, avait donné des résultats semblables. À l'époque, très peu de détenus avaient eu la cote de sécurité maximale; par ailleurs, des vingt-neuf pour cent qui avaient eu la cote minimale, relativement peu avaient effectivement été incarcérés dans des établissements à sécurité minimale.

L'Échelle de classement par niveau de sécurité sert également à établir des prévisions sur les risques d'incidents en milieu carcéral (p. ex., bagarres, agressions) et peut être utilisée pour déterminer la forme discrétionnaire de mise en liberté sous condition. Un délinquant qui obtient un résultat élevé sur l'Échelle de classement est moins susceptible de se voir octroyer une mise en liberté.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec Larry Motiuk au (613) 995-4694.

Point de vue de l'extérieur

Un cadre supérieur du système correctionnel britannique (Her Majesty's Prison Service) a récemment visité des établissements du SCC pour examiner le système de gestion et de contrôle de la qualité du programme de développement des aptitudes cognitives. Dans l'ensemble, il a été très impressionné par ce qu'il a vu.

« La stratégie globale selon laquelle les détenus doivent modifier de façon sérieuse et significative leur comportement criminel, avec l'aide de divers programmes de traitement cognitif-behavioral, est tout à fait logique, a-t-il écrit au Commissaire. Les compétences, le dévouement et la détermination du personnel ont été à la fois contagieux et stimulants.

Je travaille dans les prisons depuis 1978, et je n'ai jamais rien vu de comparable à ce que le Service correctionnel du Canada a accompli. Le SCC a de quoi être fier, et j'aimerais que le système britannique suive l'exemple canadien. »

Je travaille dans les prisons depuis 1978, et je n'ai jamais rien vu de comparable à ce que le Service correctionnel du Canada a accompli.

Le haut fonctionnaire a également relevé des aspects où le SCC pourrait apporter des améliorations. Plus particulièrement, il a cerné deux lacunes : le soutien des gestionnaires des établissements et le contrôle de la qualité.

La détermination des gestionnaires

La détermination qu'il a remarquée chez les employés des établissements et des régions responsables du programme n'était pas aussi évidente chez les gestionnaires des établissements. L'appui fourni à l'égard du programme varie considérablement d'un établissement à l'autre, certains établissements disposant de plus de moniteurs formés par rapport à d'autres. Dans un établissement, par exemple, des moniteurs à mi-temps ont été retirés du programme et se sont vu confier d'autres fonctions. « Ces fonctions auraient pu être exécutées par d'autres employés, mais cela aurait nécessité un peu plus de travail de gestion », a-t-il écrit.

Dans un autre établissement, seul le soutien fourni par le gestionnaire hiérarchique, qui a procédé à un redéploiement des ressources, a maintenu le programme en opération. Le gestionnaire en question a indiqué que la haute direction aurait été indifférente si le programme n'avait pas fonctionné.

Selon le haut fonctionnaire britannique, le nombre de programmes offerts devrait être proportionnel aux besoins de la prison et non dépendre du degré de priorité qu'accorde la direction de la prison à l'égard du programme. Les exemples qu'il donne illustrent à quel point il est important que la direction de l'établissement soit déterminée à fournir les ressources nécessaires au programme. « Si la direction de l'établissement n'assume pas la responsibilité du programme, la qualité de la prestation en sera inévitablement compromise. »

Il fait valoir que la direction de l'établissement devrait appuyer les programmes de développement des aptitudes cognitives, car non seulement ils peuvent contribuer à une meilleure réinsertion sociale des délinquants, mais ils ont aussi un effet immédiat sur la prison. « On a constaté dans les prisons britanniques que les prisonniers ayant terminé le programme de développement des aptitudes cognitives se comportaient de manière plus responsable et étaient moins susceptibles de troubler l'ordre et la discipline à l'établissement. »

Le contrôle de la qualité

Son deuxième sujet de préoccupation concernait le contrôle de la qualité. Une fois qu'un moniteur a reçu sa formation et a reçu son certificat, il ne fait plus l'objet d'un examen. « Je suis persuadé que la qualité des moniteurs nouvellement formés est inégalable. Toutefois, il est possible que, avec le temps, ... certains moniteurs perdent quelque peu de leur efficacité. »

Il a remarqué deux situations de ce genre lors de ses visites et propose que le meilleur moyen d'éviter ces problèmes est d'effectuer des vérifications régulières et au hasard. Malheureusement, les coordonnateurs régionaux, qui sont responsables du contrôle de la qualité, ont trop d'autres responsabilités et ne peuvent visiter régulièrement les établissements afin d'effectuer des vérifications.

Pour améliorer le système de contrôle de la qualité, il suggère de filmer les séances pour permettre au coordonnateur régional d'effectuer des vérifications au hasard sans avoir à se déplacer. De plus, l'établissement de Joyceville a confié à un moniteur le rôle de superviseur. Ce moniteur pourrait aussi être responsable du contrôle de la qualité à l'établissement.

« Je ne pense pas que c'est la nécessité d'un contrôle de la qualité qui soit mise en cause. Au pire, l'application d'un contrôle de la qualité coûterait en ressources une infime partie de ce qu'il en a déjà coûté pour l'élaboration et la mise en oeuvre du programme d'acquisitions de compétences psychosociales », écrit-il dans sa note.

Mes critiques sont peu nombreuses et mineures comparativement aux réalisations accomplies.

Malgré ces quelques critiques, il demeure très impressionné par ce qu'il a vu lors de sa visite des établissements du SCC. « Mes critiques sont peu nombreuses et mineures comparativement aux réalisations accomplies. Cependant, bien des problèmes commencent par être de simples préoccupations. »

Dans sa lettre, il fait également quelques commentaires concernant l'évaluation initiale des délinquants. Il a été fort impressionné par le travail du SCC visant à cerner les besoins des délinquants et à trouver des programmes qui leur conviennent.

Retour à la collectivité

Le plus important rassemblement de membres de comités consultatifs de citoyens à jamais se tenir a eu lieu à Winnipeg à la fin de septembre. En effet, plus de 75 bénévoles membres de CCC liés à des établissements fédéraux et des bureaux de libération conditionnelle des diverses régions du pays ont tenu leur 12e conférence nationale, intitulée « Retour à la collectivité ».

La conférence a porté sur le travail effectué au niveau communautaire afin de faciliter la réinsertion sociale des ex-détenus. Les délégués ont discuté des initiatives que le SCC a prises ou qu'il prévoit de prendre dans le domaine des services correctionnels communautaires. Ils ont parlé aussi des moyens qu'ils pourraient utiliser pour accroître la participation du public au travail de prévention du crime, et notamment de la possibilité de conclure des accords de partenariat avec des organisations telles que la Fédération canadienne des municipalités et le Conseil national de la prévention du crime. Le Commissaire John Edwards et Willie Gibbs, président de la Commission nationale des libérations conditionnelles, se sont adressés aux participants à la conférence. Les comités consultatifs de citoyens ont été créés en 1965, afin de faire participer les citoyens aux processus et programmes correctionnels. Il y en a actuellement soixante, qui se composent de plus de 400 bénévoles. À l'occasion d'une cérémonie spéciale tenue au cours de la conférence, le Commissaire a remis un certificat au président national sortant, René Pelletier, en témoignage de reconnaissance pour tout le travail qu'il a accompli pendant ses deux mandats. René a notamment participé à l'élaboration de la mission des CCC et du manuel de ressources, et il a été le fer de lance de la première étude menée sur la composition de ces organismes.

> Ils ont parlé des moyens qu'ils pourraient utiliser pour accroître la participation du public au travail de prévention du crime.

Terry Lumb, le nouveau président national, a clos la conférence en invitant les membres des CCC à renouer avec leur comité local et à rechercher des moyens d'établir des relations avec les membres de leur communauté, notamment en écoutant ce qu'ils ont à leur dire.

Quand l'Occident rencontre l'Orient

Terry Sawatsky, le sous-commissaire adjoint de la région du Pacifique, a assisté en septembre dernier à une conférence d'administrateurs correctionnels. Cette conférence a eu lieu au Japon. Elle a commencé à Tokyo, puis s'est déplacée à Osaka. La conférence des administrateurs correctionnels de l'Asie et du Pacifique a réuni des représentants de 22 organismes correctionnels différents, installés dans 19 pays.

« Somme toute, je crois fermement que nous avons beaucoup à offrir à cette association; je fus donc honoré d'y participer », a dit Terry.

Chaque pays a présenté quatre communications au cours de cette conférence d'une durée d'une semaine. Elles ont porté sur des sujets tels que la classification des délinquants, les services de santé, les nouveaux problèmes liés à la gestion des prisons et l'influence des organismes de l'extérieur. Les exposés de Terry ont porté sur la gestion du risque, le sida et la tuberculose, et la stratégie antidrogue du SCC. Terry a dit que tous les organismes correctionnels représentés à la conférence ont indiqué qu'ils éprouvaient des difficultés avec les médias, et la majorité ont reconnu que la transparence constitue le seul moyen pour les éviter. Terry a dit aussi que les responsables correctionnels japonais auxquels il a parlé ont fait montre de beaucoup d'intérêt à l'égard des procédures d'évaluation du risque et des programmes pour délinquants sexuels que le SCC met en oeuvre.

> Des différences très évidentes sont apparues au cours de la conférence en ce qui concerne le niveau de développement des organismes représentés . . . certains ont besoin de beaucoup d'appui et d'aide.

Terry indique que des différences très évidentes sont apparues au cours de la conférence en ce qui concerne le niveau de développement des organismes représentés. Il signale que certains ont besoin de beaucoup d'appui et d'aide. Il propose que, en vue des conférences à venir, le SCC détermine « comment il pourrait aider les autres participants en tenant compte de leur situation et de la sienne ».

Pendant la conférence, Terry a beaucoup appris au sujet des services correctionnels en place au Japon et du système carcéral japonais, lequel est centré sur le travail ardu et l'application d'une discipline très sévère, et accorde peu de droits individuels aux détenus. « Les détenus ne peuvent pas regarder en l'air ou parler lorsqu'ils travaillent », a dit Terry.

Quatre-vingt-quinze pour cent des détenus travaillent, par exemple à la fabrication d'objets tels que des tables de pique-nique en aluminium et des pistolets graisseurs. La quantité de nourriture et la rémunération qu'ils reçoivent dépendent des efforts que leur travail exige. Le soir, ils participent à des activités éducatives ou de loisirs jusqu'à l'heure du coucher, qui est fixée à 21 h.

Terry indique que, contrairement à ce qui se passe au Canada et dans beaucoup d'autres pays, y compris la majorité de ceux qui participaient à la conférence, au Japon, le nombre de prisonniers diminue depuis 40 ans. Le système carcéral japonais fonctionne actuellement à 70 % de sa capacité. Il y a au Japon 45 000 détenus, dont la majorité a plus de 40 ans, qui sont sous la responsabilité de 17 000 employés.

Chants, danses et réconciliation

Il n'est pas courant pour les participants à des conférences de chanter et de danser les bras levés au ciel. C'est pourtant ce que près de 300 aumôniers de prison ont fait lors d'une conférence internationale.

La musique et la vocation commune de secourir les prisonniers et leurs familles ont réussi à faire tomber les barrières linguistiques, religieuses et économiques à la troisième conférence de l'*International Prison Chaplains Association* (IPCA).

Du 18 au 23 août dernier, 276 aumôniers de prison de 79 pays différents se sont réunis à Aylmer (Québec) pour la plus grande conférence du genre jamais tenue.

« Jamais on n'a vu un si grand rassemblement d'aumôniers », a fait remarquer Peter Rassow, président de l'IPCA et lui-même aumônier en Allemagne, en accueillant les délégués. La participation a plus que triplé depuis la dernière conférence, qui remonte à 1990. L'IPCA a été fondée en 1985, à l'occasion d'une rencontre de 50 aumôniers en Suisse.

Le thème de cette année était « la réconciliation », et il en a été question dans les exposés des conférenciers invités, les présentations et les discussions. Chaque journée débutait et se terminait par des chants et de la musique; on avait remis à tous les participants un livre de chansons, et la conférence était animée par sa propre chorale.

La conférence s'est déroulée en quatre langues officielles : le français, l'anglais, l'espagnol et l'allemand. Toutefois, étant donné le grand nombre de délégués de la Russie, les organisateurs de la conférence ont jugé bon d'ajouter le russe à la dernière minute.

Comme beaucoup d'aumôniers venaient de pays en développement, la conférence doit en grande partie son succès à l'aide financière du Canada. Malgré tout, quatre-vingt aumôniers n'ont pu y assister.

« Il ne faut pas oublier que, si un pays est pauvre, ses prisons le sont encore plus », a souligné Pierre Allard, conseiller national de l'Aumônerie au SCC et nouveau président du comité directeur international de l'IPCA, pour les cinq prochaines années.

Pierre s'est dit ému par la conférence. « Il y régnait un tel climat d'unité et de coopération... On ne pouvait s'empêcher d'être touché par l'incroyable esprit de collaboration dont ont fait preuve les divers services du SCC. »

Non seulement les divers services du SCC ont-ils contribué à l'organisation de la conférence, mais les employés eux-mêmes ont, à titre personnel, fait des dons en argent ou autres aux aumôniers des pays pauvres.

Pierre nous a raconté qu'une femme aumônier de la Bolivie avait récemment écrit pour demander qu'on lui envoie les documents de la conférence qu'elle n'avait pu prendre avec elle parce que ses propres valises étaient remplies de vêtements qu'on lui avait donnés pour les enfants de prisonniers boliviens.

D'après Pierre, la conférence était « très colorée » dans l'ensemble. Mais le côté international est ressorti plus particulièrement lors du banquet de clôture qui s'est déroulé dans le grand hall du Musée des civilisations; des aumôniers ont présenté un spectacle musical à leurs collègues, dont beaucoup avaient revêtu leur costume traditionnel pour l'occasion.

Saviez-vous... à propos des trousses d'eau de Javel

Les détenus, dans tous les établissements du SCC, auront accès à de l'eau de Javel pour stériliser leurs aiguilles dès avril prochain. En effet, au printemps dernier, le Comité de direction a adopté une politique prévoyant la distribution à l'échelle nationale de trousses de stérilisation. Depuis, une équipe composée de représentants de tous les secteurs du Service s'emploie à élaborer une stratégie de mise en oeuvre pour agir le plus efficacement possible.

Les autres systèmes

Le SCC n'est pas le seul service correctionnel à remettre aux détenus des trousses de stérilisation. Le système correctionnel de la Colombie-Britannique a récemment renforcé une politique datant de 1992 selon laquelle les détenus doivent avoir accès à de l'eau de Javel. Aux termes de cette politique, tous les établissements correctionnels pour adultes doivent veiller à ce que de l'eau de Javel filtrée d'usage domestique soit mise à la disposition des détenus. Le produit doit être distribué dans des bouteilles de 30ml et être fourni de manière à protéger l'anonymat et à réduire au minimum les risques de blessure.

Jim Cairns, des services correctionnels de la C.-B., a indiqué que, depuis l'application de cette politique, on n'a pas signalé de cas où des détenus ont fait un usage du produit de manière à poser un risque pour la sécurité et on n'a pas rapporté de dommages aux champs d'épuration ni constaté quelque preuve d'une augmentation de l'utilisation d'aiguilles.

Les détenus de nombreux autres systèmes carcéraux ont déjà accès à de l'eau de Javel pour stériliser leurs aiguilles. Selon le *Bulletin canadien VIH/SIDA et droit* de juillet, dans lequel figure un article sur les programmes de prévention du SIDA au SCC, 16 des 51 systèmes correctionnels ayant été interrogés en 1991 mettaient de l'eau de Javel à la disposition des détenus. Dans ce bulletin, on précise que, par exemple, en Espagne, une bouteille d'eau de Javel est incluse dans la trousse d'hygiène que les détenus reçoivent au moment de leur admission, et tous les mois par la suite, et ils peuvent en obtenir davantage au besoin. En Suisse, depuis juin 1991, on remet aux détenus des trousses de premiers soins contenant des petites bouteilles d'eau de Javel. On met également de l'eau de Javel à la disposition des détenus dans certains systèmes correctionnels d'Allemagne, de France et d'Australie, dans les prisons de Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas, dans certains systèmes correctionnels d'Afrique ainsi que dans au moins un système d'Amérique centrale.

Gardez l'oeil ouvert

Surveillez bien notre prochaine édition pour obtenir de plus amples informations sur la distribution d'eau de Javel. Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec la coordonnatrice du programme national de prévention du SIDA/VIH, Anne Malo, au (613) 943-1919.

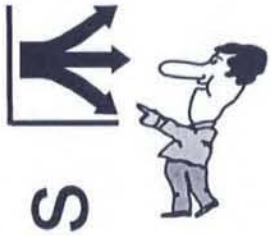

...en bref

En 1994 . . .

On a signalé 2,63 millions de crimes (sans compter les infractions au code de la route). Ce nombre représente une diminution de 3,8 pour cent par rapport au nombre d'infractions enregistrées en 1993 et constitue une baisse pour la troisième année consécutive. Le taux de criminalité a été de neuf infractions pour 100 personnes, soit 13 pour cent de moins qu'en 1991!

La plupart des crimes ont consisté comme toujours en des infractions contre les biens, mais la proportion de crimes avec violence a augmenté. Les crimes contre les biens ont représenté 58 pour cent de toutes les infractions visées par le *Code criminel*, alors qu'ils formaient 65 pour cent de toutes ces infractions en 1981. La part des crimes avec violence est passée de 8 pour cent en 1981 à 11,5 pour cent en 1994, cette hausse est attribuable essentiellement à une augmentation des voies de fait.

Crimes avec violence :

Quelque 303 000 crimes avec violence ont été commis, soit environ un pour 100 personnes. Cela représente 3 pour cent de moins qu'en 1993, soit la baisse la plus marquée depuis le début de cette enquête, en 1962.

Plus de la moitié des crimes avec violence ont consisté en des voies de fait simples de nature non sexuelle ne comportant pas l'utilisation d'une arme et n'entraînant pas de blessures graves.

Les agressions sexuelles ont formé 10 pour cent de tous les crimes avec violence.

Les vols qualifiés ont représenté 10 pour cent de tous les crimes avec violence, soit une baisse de 15 pour cent par rapport à 1992.

Les homicides ont constitué seulement 0,2 pour cent de tous les crimes de violence, c'est-à-dire 19 pour cent de moins qu'en 1992. Le taux d'homicides était de deux pour 100 000 habitants, soit le plus faible en 25 ans.

Plus des deux tiers des victimes de crimes avec violence connaissaient leur agresseur. Il s'agissait, dans 20 pour cent des cas, du conjoint ou de l'ex-conjoint, dans 11 pour cent des cas, d'un autre membre de la famille et dans 40 pour cent des cas, d'une connaissance.

Crimes contre les biens :

En 1994, on a dénombré 1,5 million de crimes contre les biens, soit un peu plus de cinq pour 100 habitants, taux qui est de 15 pour cent inférieur au taux de 1991, mais identique à celui de 1989.

Près de la moitié de tous les crimes contre les biens ont été des vols d'une valeur de moins de 1000 $.

Le vol de véhicules est le seul crime contre les biens pour lequel on a enregistré une augmentation.

Les introductions par effraction ont compté pour 25 pour cent de tous les crimes contre les biens, soit 14 pour cent de moins qu'en 1991.

La fraude a représenté 7 pour cent des crimes contre les biens, en baisse de 28 pour cent par rapport à 1991.

Autre crimes:

Quelque 805 000 autres crimes ont été commis, équivalant à un taux de 2 750 pour 100 000 habitants; près de la moitié de ces crimes consistaient en des actes de vandalisme.

On a aussi dénombré 186 000 infractions criminelles au code de la route. Pour la onzième année consécutive, le nombre de personnes accusées de conduite avec facultés affaiblies a diminué.

Il y a eu 61 000 infractions relatives aux drogues, soit 210 pour 100 000 habitants.

Des accusations d'infractions prévues au *Code criminel* ont été portées contre 119 000 jeunes, ce qui a produit un taux d'accusations de cinq pour 100 jeunes, soit 7 pour cent de moins qu'en 1993.

(Données fournies par le ministère de la Justice)

Vol. 20, N°. 4 **hiver 1995/96**

Entre Nous est publiée trimestriellement par les services créatifs de la Direction des communications du Service correctionnel du Canada.

Rédacteur en chef - Jean-Marc Plouffe
Rédaction et révision (anglais) Barb Wheatley, Kellie Major
Révision (français)- Julie Renaud
Conception graphique - Barb Wheatley
Services de traduction - Secrétariat du ministère
Coordonnatrice des articles - Barb Wheatley
Impression - CORCAN (La Macaza)
Les articles peuvent être reproduits, entièrements ou en partie, en mentionnant la source.

Faire parvenir vos commentaires ou soumissions à:
Let's Talk/Entre Nous
Service Correctionnel du Canada
340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P9

Tel. (613) 995-5364
Téléc.: (613) 947-0091
Distribution : 1-800-665-8948

ISSN 0715-285X

© Service correctionnel du Canada 1996

Imprimé au Canada sur du papier recyclé